

# **ANNEXES EXERCICE 2021**

**Présenté par Philippe DJAMBAZIAN**  
**Agent comptable**



- 1** ANNEXES COMPTES ANNUELS 2021 AGRÉGÉS  
- AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
  
  - 2** ANNEXES FONDATIONS  
- A\*MIDEX (Aix-Marseille Initiative d'Excellence)  
- IMéRA (Institut d'Études Avancées)
  
  - 3** COMPTES CONSOLIDÉS 2021  
- AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ  
- PROTISVALOR MÉDITERRANÉE
- 

# AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Rapport des Commissaires des comptes  
Annexes comptes annuels 2021

**mazars**

300, avenue du Prado  
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette  
13567 Marseille Cedex 2

**Aix-Marseille Université**

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

**MAZARS**

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
directoire et conseil de surveillance

Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat  
aux comptes

Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

## **Université Aix-Marseille**

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel  
Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7  
N°Siren : 130 015 332

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Aix-Marseille Université relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les notes 3.3 et 4.1 de l'annexe exposent les règles retenues concernant les provisions pour dépréciation des titres de participation et leur comptabilisation, selon les modalités de financement qui leurs sont applicables. Nous nous sommes assurés

que l'annexe donne une information appropriée sur les titres de participation détenus et les modalités de comptabilisation des dépréciations éventuelles ;

- La note 4.13.1 de l'annexe présente les hypothèses formulées et les caractéristiques des engagements hors bilan relatifs aux partenariats Publics Privés. Nous nous sommes assuré que l'annexe donne une information appropriée sur la présentation des engagements donnés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle et aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance des données budgétaires avec les comptes annuels.

## Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agence comptable.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 16 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

Mazars

PricewaterhouseCoopers Audit



Stéphane Marfisi  
Associé

Vincent Thyssen  
Associé

# ETATS FINANCIERS 2021

**BILAN  
COMPTE DE RESULTAT  
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE  
ANNEXE**

**UNIVERSITE AIX MARSEILLE**

# BILAN: ACTIF

ACTIF	Note	Exercice 2021			Exercice 2020
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4.1/4.2</b>				
Immobilisations incorporelles		4 401 923	2 982 460	1 419 462	924 474
Immobilisations corporelles		1 307 259 491	406 624 748	900 634 743	908 596 481
Terrain		288 801 833	9 268 285	279 533 548	281 603 918
Constructions		785 615 757	237 987 840	547 627 917	552 921 082
Installations techniques, matériels et outillage		128 352 748	104 451 085	23 901 663	17 318 541
Collections		485 542	88 246	397 296	421 365
Biens historiques et culturels		22		22	22
Autres immobilisations corporelles		85 405 254	54 829 292	30 575 962	30 546 817
Immobilisations corporelles en cours		15 873 174		15 873 174	24 425 302
Avances et acomptes sur commandes		2 725 162		2 725 162	1 359 433
Immobilisations financières		1 258 191 221	283 771	1 257 907 450	1 251 705 494
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>2 569 852 635</b>	<b>409 890 979</b>	<b>2 159 961 656</b>	<b>2 161 226 449</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4.8</b>				
Stocks		640 491	-	640 491	779 527
Créances		176 853 472	1 006 187	175 847 285	165 247 105
Créances sur des entités publiques		163 188 963	-	163 188 963	153 382 489
Créances clients et comptes rattachés		12 859 634	1 006 187	11 853 447	11 475 537
Avances et acomptes versés sur commandes		74 633	-	74 633	82 755
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)			-	-	-
Créances sur les autres débiteurs		730 243	-	730 243	306 324
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)		1 058 837	-	1 058 837	894 420
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>		<b>178 552 801</b>	<b>1 006 187</b>	<b>177 546 613</b>	<b>166 921 052</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>4.4</b>				
Valeurs mobilières de placement		7 145 838	-	7 145 838	12 145 838
Disponibilités		218 061 707	-	218 061 707	205 629 802
Autres			-	-	-
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		<b>225 207 545</b>	<b>-</b>	<b>225 207 545</b>	<b>217 775 640</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 973 612 981</b>	<b>410 897 167</b>	<b>2 562 715 814</b>	<b>2 545 923 141</b>

## BILAN: PASSIF

PASSIF	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>4.3/4.5</b>		
Financements reçus	4.3	693 299 348	710 137 349
Financement de l'actif par l'Etat		591 197 607	606 808 312
Financement de l'actif par des tiers		101 213 920	102 298 807
Fonds propres des fondations		887 822	1 030 230
Réserves		168 910 391	157 102 419
Report à nouveau		52 034	- 262 205
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>8 238 818</b>	<b>12 122 211</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>870 500 591</b>	<b>879 099 775</b>
<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>4.6/4.7</b>		
Provisions pour risques	4.6	9 357 825	10 015 759
Dettes financières et autres emprunts	4.7	1 381 172 283	1 388 629 079
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		87 275 143	90 849 035
Dettes financières et autres emprunts		1 293 897 140	1 297 780 044
<b>TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES</b>		<b>1 390 530 108</b>	<b>1 398 644 838</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>4.9/4.10</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.9	10 686 091	9 409 511
Dettes fiscales et sociales	4.9	15 785 793	14 182 242
Avances et acomptes recus	4.9	266 310 327	236 036 191
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	4.9		-
Autres dettes non financières	4.9	3 715 907	4 094 598
Produits constatés d'avance	4.10	4 861 211	4 194 885
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>		<b>301 359 329</b>	<b>267 917 427</b>
<b>TRESORERIE</b>			
Autres éléments de trésorerie passive		325 785	261 101
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		<b>325 785</b>	<b>261 101</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 562 715 814</b>	<b>2 545 923 141</b>

## COMPTE DE RESULTAT : CHARGES

CHARGES	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Achats		35 026	34 472
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		73 657 611	65 621 341
Charges de personnel		532 091 627	517 901 988
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>320 562 785</i>	<i>309 865 844</i>
<i>Charges sociales</i>		<i>210 001 612</i>	<i>206 507 869</i>
<i>Intéressement et participation</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Autres charges de personnel</i>		<i>1 527 229</i>	<i>1 528 275</i>
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		44 783 828	36 370 504
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		63 528 507	60 760 074
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>714 096 598</b>	<b>680 688 379</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			
Dispositif d'intervention pour compte propre		-	-
<i>Transfert aux ménages</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Transferts aux entreprises</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Transferts aux autres collectivités</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		-	-
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>		<b>714 096 598</b>	<b>680 688 379</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Charges d'intérêts		2 138 967	1 844 406
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Pertes de change		8 055	1 810
Autres charges financières		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>		<b>2 147 023</b>	<b>1 846 216</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>		<b>8 238 818</b>	<b>12 122 211</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4.11</b>	<b>724 482 438</b>	<b>694 656 806</b>

## COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS

PRODUITS	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		606 779 926	590 364 966
<i>Subventions pour charges de service public</i>		523 400 636	514 738 187
<i>Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques</i>		76 657 915	68 820 506
<i>Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques</i>			
<i>Dons et legs</i>		74 714	188 370
<i>Produits de la fiscalité affectée</i>		6 646 661	6 617 903
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		64 392 345	55 298 571
<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>		58 060 826	50 983 559
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>		450 061	483
<i>Autres produits de gestion</i>		5 881 459	4 314 529
<i>Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public</i>		-	-
Autres produits		52 976 223	48 944 866
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>		12 663 734	12 983 746
<i>Reprise du financement rattaché à un actif</i>		40 312 489	35 961 120
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		-	-
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>724 148 495</b>	<b>694 608 403</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		272 678	11 477
Gains de change		387	4 850
Autres produits financiers		60 879	32 076
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		-	-
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>333 944</b>	<b>48 403</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>			
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4.12</b>	<b>724 482 439</b>	<b>694 656 806</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2021	2020
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>8 238 818</b>	<b>12 122 211</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	62 522 926	57 924 070
Plus-values de cession	- 450 061	- 483
Reprises sur provisions	- 12 663 734	- 12 983 746
Quotes-parts de reprise virées au compte de résultat	- 40 312 489	- 35 961 120
Autres (5)		
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>17 335 460</b>	<b>21 100 932</b>
<b>VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE</b>	<b>27 341 928</b>	<b>14 320 619</b>
Variation des stocks	- 139 036	6 274
Variation des créances d'exploitation	- 9 194 282	15 685 137
Variation des dettes d'exploitation	36 675 245	- 1 677 387
Autres comptes		306 595
<b>TOTAL (I) FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>44 677 388</b>	<b>35 421 551</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>	<b>22 228 432</b>	<b>33 734 520</b>
Subventions d'investissement	21 778 371	33 734 037
cessions d'immobilisations	450 061	483
Autres opérations		
<b>DECAISEMENTS</b>	<b>52 087 730</b>	<b>87 958 145</b>
Acquisition d'immobilisations	44 522 004	88 704 568
Avances sur immobilisations	1 365 728	- 746 423
Autres opérations	6 199 998	
<b>TOTAL (II) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 29 859 298</b>	<b>- 54 223 625</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>	<b>5 927</b>	<b>40 018 426</b>
Dotations en capitaux propres (incidence des minoritaires)		
Emission d'emprunts	5 116	40 018 426
Autres opérations (caution 16)	811	
<b>DECAISEMENTS</b>	<b>7 456 796</b>	<b>6 202 913</b>
Remboursements d'emprunts	3 576 892	2 009 031
Remboursements dette cédée Dailly	3 879 904	4 193 882
<b>TOTAL (III) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>- 7 450 869</b>	<b>33 815 513</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (IV=I+II+III)</b>	<b>7 367 220</b>	<b>15 013 439</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>217 514 539</b>	<b>202 501 100</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>224 881 759</b>	<b>217 514 539</b>

# ANNEXE 2021

AIX MARSEILLE UNIVERSITE



## TABLE DES MATIERES

1/ Les faits caractéristiques de l'exercice 2021 ..... p 10

### 2/Comparabilité des comptes et changements de méthodes

2.1) *Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation, et d'estimation* p 11

2.2) *Régularisations* ..... p 11

### 3/ Principes, règles et méthodes comptables

3.1) *Immobilisations incorporelles*..... p 12

3.2) *Immobilisations corporelles*..... p 13

3.3) *Immobilisations financières*..... p 14

3.4) *Créances, dettes et comptes de régularisation* ..... p 14

3.5) *Trésorerie* ..... p 15

3.6) *Provisions pour risques et charges* ..... p 15

3.7) *Contrats de recherche*..... p 16

3.8) *Frais de recherche et développement*..... p 16

3.9) *Droits d'inscription universitaire* ..... p 16

3.10) *Subventions reçues et opérations pluriannuelles* ..... p 17

3.11) *TVA et impôts* ..... p 18

3.12) *Capitaux propres* ..... p 18

#### 4/ Notes sur les principaux postes du bilan

4.1) Tableau de variation des immobilisations.....	p 19
4.2) Tableau de variation des amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé.....	p 22
4.3) Financements Etat et Autres .....	p 23
4.4) Trésorerie.....	p 24
4.5) Tableau de variation des capitaux propres .....	p 26
4.6) Tableau de variation des provisions pour risques et charges.....	p 27
4.7) Tableau de variation des emprunts et autres dettes financières .....	p 28
4.8) Etat des échéances des créances.....	p 28
4.9) Etat des échéances des dettes.....	p 30
4.10) Etat des produits constatés d'avance.....	p 30
4.11) Détail compte de résultat : Charges .....	p 31
4.12) Détail compte de résultat : Produits.....	p 40
4.13) Engagements hors bilan .....	p 48
4.14) Filiales et participations/participations liées.....	p 60
4.15) Effectifs.....	p 61
4.16) Evènements postérieures à la clôture.....	p 61

#### Rappel :

L'annexe des comptes annuels est un état financier obligatoire qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. Elle apporte les explications nécessaires pour une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète, en tant que de besoin, ou présente sous une autre forme, les informations qu'ils contiennent.

*L'exercice de référence s'établit sur une durée de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.*

*Ces comptes annuels ont été arrêtés par l'Agent comptable et le Président.*

## **1/LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **COVID- 19**

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a encore eu un impact sur l'activité et les comptes d'AMU.

Naturellement, AMU a généralisé le travail à distance et facilité son déploiement (acquisitions d'ordinateurs portables, écrans, ...).

### **Création BAIM / Dévolution du patrimoine**

L'article L. 719-14 du code de l'éducation permet aux universités de bénéficier d'un transfert gratuit et en pleine propriété des biens appartenant à l'Etat qui leur étaient précédemment affectés ou mis à disposition.

Aix Marseille Université a conclu avec l'Etat une convention de dévolution du patrimoine appartenant à l'Etat. Cette convention signée le 18 avril 2019 fait référence à la constitution d'un budget annexe pour le suivi du patrimoine immobilier de l'établissement.

Afin de pouvoir répondre aux obligations réglementaires AMU a donc procédé à la création d'un service à comptabilité distincte nommé « BAIM » au 01.01.2020 par voie de délibération du Conseil d'Administration en date du 26 novembre 2019.

Le BAIM reprend l'ensemble du patrimoine immobilier dont l'université Aix Marseille assure le contrôle, qui détient « les devoirs et obligations du propriétaire ». Ce budget annexe comprend également en son sein les éléments relatifs au Plan Campus.

L'objet de ce budget annexe immobilier est de retracer l'ensemble des flux immobiliers de l'établissement permettant ainsi un suivi rigoureux des opérations immobilières et notamment le suivi de la trésorerie et l'utilisation des financements publics (Plan campus, CPER, notamment).

Compte tenu des enjeux immobiliers de plus en plus stratégiques, le BAIM permettra à l'établissement de disposer d'un outil de pilotage et de suivi de son patrimoine.

A ce jour, un terrain dévolu a fait l'objet, en 2021, de transfert de propriété par acte notarié.

### **Mise en service d'opérations immobilières importantes**

Parmi les travaux réalisés et les principales mises en service en 2021, on peut citer (en M€) :

NOM PROJET	CODE ABYLA	NOM BATIMENT - SITE	Montant des travaux (en M€)
Refection SSI Site Saint Charles	M207_05	Bâtiment 5	0,31
Mise en conformité SSI	M204_01	Espace la Canebière	0,32
Rénovation équipement ventilation Pharo	M213_02	Bâtiment B Pharo	0,32
Restructuration Campus Santé Neurosciences	M210_08	Bâtiment Pharmacie	0,47
Accompagnement PPP	A208_03	Bâtiment Portalis	0,50
Rénovation équipement ventilation Pharo	M213_01	Bâtiment A Pharo	0,55
Rénovation équipement ventilation Château Gombert	M103_03	Joliot Curie	0,94
Rénovation locaux Canebière	M203_01	INSPE la Canebière	0,97
Rénovation des amphithéâtres	A208_02	Bâtiment POUILLON	1,28
Réhabilitation IAE Puyricard	A101_01	IAE Bâtiment Principal	4,04
Restructuration Campus Santé Neurosciences	M210_01	Bâtiment Principal Médecine	11,40

Pour mémoire, les principales mises en services 2020 représentaient 43,18 M€ contre **21,10 M€** cette année.

### **ProtisValor**

Dans son PV d'AGE du 20 décembre 2021, ProtisValor décide d'augmenter son capital de 6 199 998 €, Aix Marseille Université a donc procédé au versement de cette recapitalisation, étant le seul actionnaire concerné.

### **Plan pluriannuel d'investissement**

Un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 d'un montant de 53 M€ a été voté en Conseil d'Administration. Ce PPI recense notamment toutes les opérations de GER et d'adaptation de locaux prévues sur 5 ans et financées sur la mobilisation du fonds de roulement (30.4 M€).

## **2/COMPARABILITE DES COMPTES**

### **2.1) Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation**

Néant

### **2.2) Régularisations**

#### **2.2.1) Régularisation sans impact report à nouveau**

Néant

## **3/ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes de l'université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), ont été établis selon les principes comptables repris par l'instruction commune M9 et le Recueil des Normes Comptables pour les Etablissements Publics (RNCEP).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point décrit ci-avant,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **3.1) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles de l'Université concernent des acquisitions de logiciels et autres concessions, droits et brevets. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
2012XXXX	Frais de premier établissement	3
203XXXXX	Frais de recherche et développement	3
20531XXX	Logiciels acquis sous traité	3
20532XXX	Logiciels créés	3
2058XXXX	Autres concessions et droits	3
208XXXXX	Autres immobilisations incorporelles	5

### **3.2) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des actifs acquis à titre gratuit, par legs ou remis en dotation par l'Etat ou les collectivités. Ils sont comptabilisés à leur valeur vénale estimée ou à dire d'expert le cas échéant, conformément à la directive d'octobre 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les biens mis à disposition de l'Université par une entité du secteur public sont comptabilisés selon les modalités prévues dans l'instruction BOFIP – GCP 14-0002 du 7 février 2014, relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public.

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe (conformément à la délibération du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2012).

S'agissant du matériel informatique et audio-visuel, et dans le but d'assurer un suivi comptable et physique de ces biens, ceux-ci sont répertoriés à l'inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 600€ Hors taxe. La délibération n°2018/11/27-03 du conseil d'administration en sa séance du 27 novembre 2018 a réajusté ce seuil pour le porter à 400 € Hors Taxe, à compter de cette délibération.

**Modalités d'amortissement** : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Subdivision	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
212XXXXX		Agencements, aménagements de terrains	20
214XXXXX		Constructions sur sol d'autrui	20
215XXXXX		Installations techniques, matériel et outillage	NA
	2151XXXX	<i>Installations complexes spécialisées</i>	10
	2153XXXX	<i>Installation à caractère scientifique</i>	5 à 10
	2154XXXX	<i>Matériel</i>	5
	2155XXXX	<i>Outils</i>	10
	2156XXXX	<i>Matériel enseignement</i>	5
	2157XXXX	<i>Agencements et aménagements du matériel et outillage</i>	10
216XXXXX		Collections	5
217XXXXX		Biens historiques et culturels	NA
218XXXXX		Autres immobilisations corporelles	NA
	2181XXXX	<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	20
	2182XXXX	<i>Matériel de transport</i>	5
	2183XXXX	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	5
	2184XXXX	<i>Mobilier</i>	10
	2188XXXX	<i>Matériel divers</i>	5

### Approche par composants

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, Aix Marseille Université applique la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants.

Composants	Ratio	Durée d'amortissement (en années)
Structure	52,30%	50
Menuiseries extérieures / serrureries	8,70%	20
Etanchéité couverture	3,10%	20
Cloisons, peinture, revêtements de sols, façade	12,20%	20
Electricité	9,50%	15
Plomberie	2,10%	15
Chauffage / Ventilation	11,60%	15
Ascenseurs	0,50%	15

Ces ratios sont utilisés pour la décomposition forfaitaire en composants des biens acquis ou transférés pour une valeur globale, sans distinction des composants.

### **3.3) Immobilisations financières**

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

Les éventuelles quotes-parts de situations nettes négatives constatées à la clôture de l'exercice dans les participations détenues par l'Université, ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision complémentaire lorsqu'il existe un engagement de refinancement de l'Etat.

Les immobilisations financières incluent le placement à long terme des dotations non consommables de l'Etat, soit 500 m€ pour AMU et 750 m€ pour Amidex.

### **3.4) Créances, dettes et comptes de régularisation**

**Charges à payer** : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

**Charges à payer de personnel** : il s'agit des charges comptabilisées au titre des rémunérations brutes des agents ainsi que les cotisations sociales afférentes de l'exercice N et pour lesquelles le visa et la liquidation est faite au cours de l'exercice suivant.

**Charges constatées d'avance** : il s'agit de charges engagées par l'établissement au cours d'un exercice et qui seront imputées à l'exercice suivant auquel elles se rapportent.

**Produits à recevoir** : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'une facture de vente.

**Produits constatés d'avance** : Il s'agit de produits qui concernent l'exercice N+1 mais comptabilisés sur l'année N.

**Créances** : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

### **3.5) Trésorerie**

Les disponibilités sont inscrites au bilan pour leur valeur en compte dans les établissements bancaires à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût historique. Une dépréciation est éventuellement constatée en cas de perte de valeur à la clôture de l'exercice.



### **3.6) Provisions pour risques et charges**

L'Université d'Aix Marseille enregistre des provisions pour risques et charges lorsque les critères suivants sont remplis :

- Existence d'une obligation implicite ou explicite envers un tiers à la date de clôture ;
- Sortie de ressources certaines ou probables à la date d'arrêté des comptes et sans contrepartie équivalente
- Possibilité d'estimer cette sortie avec une fiabilité suffisante.

Les provisions pour risques et charges incluent notamment une partie du passif social :

- Congés payés titulaires : Les congés non pris au 31.12.N sont valorisés à l'aide des deux variables suivantes :
  - o Salaires moyens chargés par catégorie (A, B ou C)
  - o Solde des congés non pris des titulaires à la clôture de l'exercice N. Selon une analyse réalisée, le nombre de jours à retenir pour la période de septembre à décembre est de 11.
- Heures complémentaires : AMU retient 4/12<sup>ème</sup> au lieu de 4/10<sup>ème</sup> prévu dans l'instruction ;
- Compte épargne temps inférieur ou égal à 15 jours. Le calcul tient compte du coût moyen journalier de chaque catégorie homogène d'agents en termes de rémunérations chargées (cat A, B ou C).
- Capital Décès : Evalué en prenant compte du nombre de décès de l'année n au montant forfaitaire de 13 000 € par décès ;
- Accident du travail : Evalué forfaitairement.

### **3.7) Contrats de recherche**

Les contrats de recherche sont comptabilisés en convention simple ou à l'avancement :

#### ***Conventions simples :***

Pour les contrats ne répondant pas aux critères de la pluri annualité, les recettes sont rattachées à hauteur des dépenses. En effet un ajustement entre les dépenses et les recettes réalisées cumulées en fin d'exercice est réalisé lors de la clôture afin de comptabiliser le cas échéant des produits constatés d'avance.

#### ***Méthode à l'avancement :***

L'instruction du 20 novembre 2013 est appliquée pour la comptabilisation des subventions.

Lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée, le droit de l'organisme public bénéficiaire est constitué au moment où les conditions d'octroi sont satisfaites.

Application de la méthode « dite à l'avancement aux coûts encourus » :

- À la date de l'acte attributif si les conditions sont satisfaites à cette date.
- Au moment de la réalisation des conditions prévues par l'acte attributif par l'organisme public bénéficiaire.

Les fonds éventuellement versés par le financeur à l'organisme public avant l'acquisition du droit octroyant la subvention sont constitutifs d'avances et sont comptabilisés au crédit du compte 4419 « avances sur subventions ».

Cette méthodologie a été mise en œuvre au sein d'Aix Marseille pour les nouvelles conventions de recherche à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

### **3.8) Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été encourus dans la mesure où il n'est pas possible de s'assurer des critères de capitalisation de ces frais.

### **3.9) Droits d'inscription universitaire**

Le droit d'inscription est assimilable à un droit d'entrée :

- il donne droit au service de formation assuré par l'établissement ;
- il n'est pas remboursable en cas d'arrêt de la formation ;
- il n'est pas calculé à termes échus au fur et à mesure du déroulé de la formation

En conséquence, les droits d'inscription perçus à compter de l'année 2019 doivent être entièrement comptabilisés sur l'exercice en cours sans enregistrer de produit constaté d'avance, plus de comptabilisation au prorata temporis.

#### ***Droits d'inscription différenciés***

L'arrêté du 19 Avril 2019 majore les droits d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui s'inscrivent pour la première ou seconde fois en Licence ou Master pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Le montant des droits différenciés est de :

- 2 770€ contre 170€ pour les étudiants européens en Licence
- 3 770 € contre 243 € pour les étudiants européens en Master

L'AMU a délibéré lors du CA du 26 novembre 2019 que les étudiants étrangers seront partiellement exonérés afin de s'aligner sur les droits d'inscription des étudiants européens ( sur la fondement juridique du Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – article 4, qui autorise à exonérer 10% des étudiants inscrits).

Les exonérations des 3 années universitaires concernées sont les suivantes :

Droits différenciés		
Année universitaire	Clôture	En m€
2019/2020	2019	4,7
2020/2021	2020	8,7
2021/2022	2021	10,9
<b>Var 2020/2021</b>		<b>2,2</b>

### **3.10) Subventions reçues et opérations pluriannuelles**

L'Université applique les instructions du 20 novembre 2013 relatives aux subventions reçues et aux opérations pluriannuelles, instructions transposées dans le Recueil des normes comptables applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions d'exploitation – Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement sauf opération d'investissement spécifique ciblée. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'université de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Le principe fixé par l'instruction du 20 novembre 2013 est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,
- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe [assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme].

L'université procède à :

- La comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes
- Un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice

### **3.11) TVA et impôts**

Aix Marseille Université est un assujetti partiel. Il existe trois secteurs de TVA :

Activités taxables à 100% pour la recherche valorisable,

Activités non taxables relatives au secteur de la formation,

Activités mixtes relatives aux deux secteurs, recherche et formation, sur lesquels a été appliqué en 2021 un coefficient d'assujettissement de 8.95 %.

Il existe dans chaque Unité Budgétaire un centre financier dénommé « AC – activités commerciales » destiné à recueillir les activités lucratives.

L'Université d'Aix Marseille n'exerce pas d'activités soumises à l'impôt sur les bénéfices.

### **3.12) Capitaux propres**

Les capitaux propres sont constitués :

- Des financements de l'Etat et autres organismes publics;
- Des dotations initiales des fondations universitaires (consomptibles et non consomptibles);
- Des réserves ;
- Du report à nouveau ;
- Du résultat.

Les dons et legs sont comptabilisés pour leur coût historique.

Les biens remis en dotation sont comptabilisés au compte 1041 dans « Financements Etat » selon le régime de la neutralisation et conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 relative aux financements externes des actifs.

Les dotations aux amortissements sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit d'exploitation. Ces dotations n'impactent pas le résultat mais les capitaux propres (financements reçus).

#### 4/ NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

##### 4.1) Tableau de variation des immobilisations (valeurs brutes)

###### Mises au rebut et cession

Les biens détruits ou obsolètes ont été identifiés par les composantes et les laboratoires ont fait l'objet d'une sortie pour une valeur brute **10,04 M€** contre 4,97 M€ en 2020 pour une valeur nette comptable de **0,10 M€** contre 0,17 M€ 2020.

###### Sorties de composants

Le traitement des biens immobiliers par composants nécessite l'enregistrement de la sortie du composant remplacé chaque fois que des travaux sont effectués sur un bien immobilier.

En 2021, la valeur brute des sorties nécessaires sur les biens immobiliers, compte tenu des travaux effectués au cours de l'exercice, s'élève à **3,78 M€** (contre 1,69 M€ en 2020). La valeur nette comptable des composants sortis représente **1,73 M€**.

Les acquisitions de l'exercice 2021 représentent un montant de **53,64 M€** (83,95 M€ en N-1)

Les principales acquisitions concernent essentiellement :

- Installations, agencements, construction : **20,51 M€** (contre 46,75 M€ en 2020)
- Installations, matériels et outillages : **14,14 M€** (contre 6,3 M€ en 2020)
- Le matériel informatique, mobilier, matériel de bureau... : **7,93 M€** (contre 9,26 M€ en 2020)
- Les immobilisations en cours : **15,89 M€** (contre 16,76 M€ en 2020)

Les travaux en cours au 31 décembre 2021 s'élèvent à **15,79 M€** dont :

NOM PROJET	CODE ABYLA	NOM BATIMENT	Montant des travaux (en M€)
Restructuration des bâtiment du campus Marseille Centre - Timone - Pôle Neurosciences	M210_01	Bâtiment Principal Médecine	3,32
Etanchéité Timone - PPI	M210	Site Timone	1,22
Phase 1 AMU ADAP	AMU	AMU	3,15
Restructuration des espaces de recherche Marseille Nord-St Jérôme	M101_05	Ensemble TPR St Jérôme	1,12
Opération Technoforme	M301_35	Technoforme	1,14
Requalification de bâtiments sur campus St Charles Marseille Centre	M207	Site SaintCharles	0,46
Rénovation Façades Pharmacie	M210_08	Bâtiment Pharmacie	0,43
Rénovation Façades Bâtiment 5 St Charles	M207_05	Bâtiment 5	0,38
Création bâtiment modulaire IUT St Jérôme	M101	Bâtiment modulaire	0,33
PI étanchéité AMU	AMU	AMU	0,31
Etanchéité Endoume - PPI	M212	Site Endoume	0,28
Eco-Campus Pauliane	A305	Site Pauliane	0,28

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	MES comptes techniques N-1	Diminutions			Augmentations		Comptes techniques au 31/12/21	31.12.2021
			Mise au rebut (IP)	Mise au rebut (Hors IP)	Sortie part composants immobiliers	Acquisitions 2021 Etablissement	Opérations de transfert		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 485 884</b>	<b>- 16 301</b>	<b>- 169 178</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 068 229</b>	<b>-</b>	<b>33 289</b>	<b>4 401 923</b>
Frais Recherche & Dévelopmt	5 666	-	-	-	-	-	-	-	5 666
Logiciels acquis / créés	3 101 832	- 15 000	- 157 328	-	-	1 012 812	-	21 696	3 964 012
Autres concesssions, brevets	73 053	-	-	-	-	-	-	-	73 053
Autres immobilisations incorporelles	305 333	- 1 301	- 11 850	-	-	55 417	-	11 593	359 191
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 252 256 017</b>	<b>- 1 065 696</b>	<b>- 9 868 777</b>	<b>- 1 933 267</b>	<b>- 3 779 773</b>	<b>45 006 551</b>	<b>6 563 717</b>	<b>1 482 386</b>	<b>1 288 661 157</b>
Terrains	289 098 130	-	-	- 1 857 230	-	1 558 526	-	2 408	288 801 833
Constructions, bâtiments dotation	354 184 682	-	-	- 27 178	- 3 779 773	-	- 38	-	350 377 693
Constructions, bâtiments acquis	6 045 311	-	-	-	-	-	-	-	6 045 311
Inst Agencements constructions dotation	401 378 600	- 571 796	-	-	-	20 506 413	6 563 755	1 070 965	428 947 937
Inst Agencements constructions acquises	244 817	-	-	-	-	-	-	-	244 817
Autres Inst Agencements constructions	16 733 866	-	-	-	-	751 602	-	1 917	17 487 384
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	1 862 923	-	- 130 336	-	-	122 358	-	23 777	1 878 722
Installations, matériels, outillages	120 239 181	- 414 546	- 7 701 548	- 1 129	-	14 139 083	-	212 984	126 474 026
Collections littéraires scientifiques, artistiques	485 564	-	-	-	-	-	-	-	485 564
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	61 982 944	- 79 354	- 2 036 893	- 47 730	-	7 928 569	-	170 333	67 917 869
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>643 756</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 199 998</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 843 754</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 251 345 509</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 958</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 251 347 467</b>
<b>Total immobilisations corp / incorp / financières</b>	<b>2 507 731 166</b>	<b>- 1 081 997</b>	<b>- 10 037 956</b>	<b>- 1 933 267</b>	<b>- 3 779 773</b>	<b>52 276 736</b>	<b>6 563 717</b>	<b>1 515 674</b>	<b>2 551 254 301</b>
<b>En cours d'immobilisation (23130000)</b>	<b>23 082 418</b>	<b>- 15 418 154</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 563 717</b>	<b>14 691 390</b>	<b>15 791 938</b>
<b>Avance (23810000)</b>	<b>1 342 633</b>	<b>- 891 937</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 365 728</b>	<b>-</b>	<b>891 937</b>	<b>2 708 361</b>
<b>En cours d'immobilisation (23xxxxxx)</b>	<b>1 359 684</b>	<b>- 1 342 884</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>81 236</b>	<b>98 036</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 533 515 902</b>	<b>- 18 734 972</b>	<b>- 10 037 956</b>	<b>- 1 933 267</b>	<b>- 3 779 773</b>	<b>53 642 464</b>	<b>-</b>	<b>17 180 237</b>	<b>2 569 852 636</b>

Les titres de participation se décomposent comme suit :

Comptes	Société	Prix d'acquisition des titres			Détenion au 31/12/2021			Quote part situation nette au 31/12/2021		Provisions		
		31.12.2020	+/-	31.12.2021	Nb titres détenus	Nb de titres total	%	Situation nette au 31/12/2021	Quote part situation nette détenue	Provision dépréciation titres 31/12/2020	+/-	Provision dépréciation titres 31/12/2021
26110000	PROTISVALOR	329 985	6 199 998	6 529 983	1 088 333	1 091 333	99,73%	3 913 589	3 902 831	-	-	-
26110000	PACAVALO	39 990	-	39 990	3 999	9 000	44,43%	- 540 089	- 239 980	39 990	-	39 990
26110000	SATT	236 000	-	236 000	2 360	10 000	23,60%	1 000 001	236 000	236 000	-	236 000
26110000	Divers	7 781	-	7 781	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	7 781	-	7 781
	<b>Total</b>	<b>613 756</b>	<b>-</b>	<b>6 813 754</b>				<b>4 373 501</b>		<b>283 771</b>	<b>-</b>	<b>283 771</b>

Protisvalor a décidé d'une augmentation de capital de 1 033 333 actions ordinaires, émises au seul actionnaire d'AMU. Modifiant ainsi la détention du capital de 94,83% à 99,73% en 2021.

Les titres de participation dans les sociétés PACAVALO sont intégralement provisionnés.

Les capitaux propres de PACAVALO sont négatifs depuis plusieurs années et n'ont pas fait l'objet d'une recapitalisation. Il est envisagé de mettre fin aux activités de PACAVALO dans un avenir proche.

#### 4.2) Tableau de variation des amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé

Amortissements/Dépréciations	31.12.2020	Mise au rebut (IP)	Mise au rebut (Hors IP)	Sortie de composants sur biens immobiliers	Amortissements Dépréciations	31.12.2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 561 410</b>	- <b>165 323</b>	-	-	<b>586 374</b>	<b>2 982 461</b>
Frais développement	5 666	-	-	-	-	5 666
Logiciels, brevets et licences	2 368 839	- 154 212	-	-	521 264	2 735 892
Autres concessions, brevets	58 253	-	-	-	7 400	65 653
Autres immobilisations incorporelles	128 652	- 11 111	-	-	57 709	175 250
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>369 444 271</b>	- <b>9 788 709</b>	- <b>55 920</b>	- <b>2 052 558</b>	<b>49 077 663</b>	<b>406 624 748</b>
Terrains et aménagements	7 494 212	-	-	-	1 774 073	9 268 285
Constructions	74 550 726	-	- 1	-	18 155 432	92 706 157
Constructions sur sol d'autrui	77 409	-	-	-	11 086	88 495
Installations techniques, matériels et outillages	104 783 564	- 7 782 049	- 903	-	7 450 474	104 451 085
Collections	64 177	-	-	-	24 069	88 246
Autres immobilisations corporelles	48 169 992	- 2 006 660	- 45 673	-	8 711 633	54 829 292
Bâtiment remis en dotation	134 304 192	-	- 9 343	- 2 052 558	12 950 896	145 193 187
<b>Immobilisations financières</b>	<b>283 771</b>	-	-	-	-	<b>283 771</b>
<b>TOTAL des amortissements</b>	<b>372 289 452</b>	- <b>9 954 032</b>	- <b>55 920</b>	- <b>2 052 558</b>	<b>49 664 037</b>	<b>409 890 979</b>



### 4.3) Financements Etat et autres

Financements externes - AGREGE	Bilan ouverture	Sortie des subventions liée à la mise au rebut	Sortie des subventions hors IP	Sortie des subventions liée à la sortie de composants	PAR 2021	Extourne PAR 2020	Subventions 2021	31.12.2021	31.12.2021 dont non fléchées *
<b>ETAT</b>	<b>606 808 311</b>	- <b>5 008</b>	- <b>1 891 356</b>	- <b>1 727 215</b>	<b>19 575 918</b>	- <b>11 862 310</b>	- <b>19 700 735</b>	<b>591 197 606</b>	<b>71 738 087</b>
Financement des actifs mis à disposition	714 873 314	-	- 1 875 065	- 1 727 215	-	-	- 2 061 901	<b>709 209 133</b>	-
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition	- 243 986 127	-	-	-	-	-	- 10 884 207	- <b>254 870 334</b>	-
<b>ETAT : BIENS MIS A DISPOSITION</b>	<b>470 887 187</b>	-	- 1 875 065	- 1 727 215	-	-	- 12 946 108	<b>454 338 799</b>	-
Ministère Education Nationale	202 902 093	- 6 530 348	- 18 513	-	19 575 918	- 11 862 310	8 936 012	<b>213 002 851</b>	71 738 087
Reprises cumulées Etat	- 66 980 968	6 525 341	2 223	-	-	-	- 15 690 639	- <b>76 144 044</b>	-
<b>ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS</b>	<b>135 921 124</b>	- <b>5 008</b>	- 16 290	-	<b>19 575 918</b>	- <b>11 862 310</b>	- <b>6 754 627</b>	<b>136 858 807</b>	<b>71 738 087</b>
<b>HORS ETAT</b>	<b>102 298 809</b>	- <b>1 464</b>	- <b>12 960</b>	-	<b>12 435 606</b>	- <b>15 297 420</b>	<b>1 791 351</b>	<b>101 213 921</b>	<b>7 366 677</b>
Région	54 357 784	- 98 019	- 16 300	-	3 639 303	- 3 068 451	2 192 789	<b>57 007 105</b>	1 479 360
Reprises cumulées Région	- 22 709 747	97 307	3 689	-	-	-	- 2 765 370	- <b>25 374 121</b>	-
Département	23 552 816	- 113 443	-	-	2 432 599	- 4 098 392	2 221 380	<b>23 994 961</b>	658 343
Reprises cumulées Département	- 8 790 111	113 443	-	-	-	-	- 1 113 614	- <b>9 790 282</b>	-
Commune	33 408 042	- 43 502	-	-	2 779 213	- 5 222 335	1 856 293	<b>32 777 711</b>	- 1 598 487
Reprises cumulées Commune	- 6 961 078	43 502	-	-	-	-	- 1 569 671	- <b>8 487 247</b>	-
Subv. Équipt autres coll. Publiques	35 771 922	- 146 054	- 15	-	2 670 333	- 2 696 828	2 954 396	<b>38 553 753</b>	4 932 450
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 17 891 712	145 302	2	-	-	734	- 1 648 395	- <b>19 395 537</b>	-
Union Européenne	18 919 562	- 520 888	-	-	-	-	-	<b>18 398 674</b>	359 727
Reprises cumulées Union Européenne	- 15 232 138	520 888	-	-	-	-	- 251 131	- <b>14 962 381</b>	-
Autres organismes	2 166 023	- 4 403	-	-	3 232	- 47 720	65 939	<b>2 183 071</b>	233
Reprises cumulées Autres organismes	- 1 407 924	4 403	-	-	-	-	- 56 388	- <b>1 459 908</b>	-
Autres subventions d'équipement	11 658 191	- 28 242	- 370	-	910 926	- 162 960	395 151	<b>12 772 696</b>	387 108
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	- 4 542 820	28 242	34	-	-	-	- 490 030	- <b>5 004 573</b>	1 147 944
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES</b>	<b>709 107 120</b>	- <b>6 471</b>	- <b>1 904 316</b>	- <b>1 727 215</b>	<b>32 011 523</b>	- <b>27 159 730</b>	- <b>17 909 384</b>	<b>692 411 527</b>	<b>79 104 764</b>

\*Les subventions non fléchées représentent un montant total de **79,10 M€** (contre 97,20 M€ en 2020). A noter **77,22 M€** concernant le BAIM (Plan campus, PPP, CPER).

#### 4.4) Trésorerie

##### **Dotations non consommables**

Les dotations non consommables concernent le Plan campus et Amidex, pour un montant respectif de 500 M€ et 750 M€, et sont comptabilisées, en contrepartie des financements de l'Etat, en immobilisations financières.

Les dotations non consommables, placées à long terme auprès d'institutions financières publiques, génèrent les produits financiers suivants utilisés pour le financement des activités Plan Campus et Amidex:

Plan campus : 500 M€ (intérêts reçus 2021 = 20 106 661,94 €)

Amidex : 750 M€ (intérêts reçus 2021 = 25 527 369,88 €)

##### **Valeurs mobilières de placement**

LEG CREMIEUX	190 197
CAT TONIC PLUS	6 955 640
<b>Total</b>	<b>7 145 838</b>

Aix Marseille Université a souscrit des comptes à terme\* « Tonic plus » pour un montant de 12 M€ :

- 6 955 640 M€ placés sur un CAT échéance 36 mois (terme en 2022)
- 5 000 000 M€ placés sur un CAT échéance 12 mois (terme en 2021)

Le CAT arrivé à échéance en 2021 a généré 10K€ d'intérêts.

*\*compte d'épargne rémunéré à taux fixe attractif à condition que les sommes déposées restent indisponibles pour une certaine durée.*

##### **Trésorerie**

La trésorerie représente au 31.12.2021 un total de **224,88 M€**.

Les fonds placés sur le Livret institutionnel triplex (ex livret U) à hauteur de **10M€** au Crédit Mutuel ont permis de valoriser des intérêts à hauteur de **6 K€**.

**Niveaux respectifs de la trésorerie disponible en début et en fin de période pour l'exercice 2021 :**

	31/12/2020	31/12/2021
<b>CLASSE 5</b>		
<b>VMP</b>		
Comptes à terme	11 955 640	6 955 640
Legs Crémieux	190 197	190 197
<b>BANQUE</b>		
Compte courant Crédit Mutuel	15 068	5 025 068
Livret institutionnel triplex	10 017 023	10 023 450
Compte Trésor Public	195 476 867	202 758 303
Caisse	2 706	2 686
Encaissements/décaissements en cours	- 142 963	- 73 586
<b>TOTAL</b>	<b>217 514 539</b>	<b>224 881 759</b>

Les encaissements et décaissements en cours incluent au 31 décembre 2021 :

- Des encaissements en cours pour un montant de 232 828 €
- Des décaissements en cours pour un montant de 325 785 € (trésorerie passive)

#### 4.5) tableau de variation des capitaux propres

BILAN (€)	Biens mis à disposition (10411000-10491&10492)	Subventions d'investissements (101/10413 & 10493-13)	Dotations initiales fondations (10312130) et reprises sur dotations consommables (10317900)	Réserves (10682000/10688000)	Report à nouveau (11000000-11900000)	Résultat (6/7)	Total des capitaux propres
<b>31.12.2020</b>	<b>470 887 186</b>	<b>238 219 933</b>	<b>1 030 230</b>	<b>157 102 419</b>	<b>- 262 204</b>	<b>12 122 211</b>	<b>879 099 775</b>
Nouvelles subventions d'investissement fonds propres	-	18 621 961					<b>18 621 961</b>
PAR		32 011 523					<b>32 011 523</b>
Neutralisations sorties		7 484 376					<b>7 484 376</b>
QP des subventions d'investissement	- 12 946 108	- 23 585 237					<b>- 36 531 345</b>
Sortie part composants	- 1 727 215	-					<b>- 1 727 215</b>
Autres sorties	- 1 875 065	- 7 520 098					<b>- 9 395 163</b>
Régularisations diverses	-						<b>-</b>
Dotations consommées - fondations			- 142 409				<b>- 142 409</b>
EXT PAR		- 27 159 730					<b>- 27 159 730</b>
Régularisations classe 1							<b>-</b>
Régularisations classe 2							<b>-</b>
Affectation RT 2020				11 807 972	314 239	12 122 211	<b>-</b>
Résultat 2021						8 238 818	<b>8 238 818</b>
<b>31.12.2021</b>	<b>454 338 798</b>	<b>238 072 728</b>	<b>887 822</b>	<b>168 910 391</b>	<b>52 035</b>	<b>8 238 819</b>	<b>870 500 592</b>

#### 4.6) Tableau de variation des provisions pour risques et charges

Comptes	Situations et mouvements				Provisions au 31/12/2021
	Provisions au 31/12/2020	Dotations de l'exercice 2021	Reprises de l'exercice 2021		
			Utilisées	Non utilisées	
15110000 - Provisions pour litiges	786 774	153 642	419 661	367 113	520 755
15180000 - Provisions pour risques et charges	9 228 985	8 649 648	844 236	8 197 327	8 837 070
<b>TOTAL</b>	<b>10 015 759</b>	<b>8 803 290</b>	<b>1 263 897</b>	<b>8 564 440</b>	<b>9 357 825</b>

#### Détail mouvements figurant au bilan au 31.12.2021

Détail du compte 15110000 – provisions pour litiges

Libellé	31/12/2020	Reprise	Provision	31/12/2021
Divers litiges	786 774	786 774	520 755	520 755
Ressources affectées	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>786 774</b>	<b>786 774</b>	<b>520 755</b>	<b>520 755</b>

Détail du compte 15180000 – provisions pour risques et charges

Libellé	31/12/2020	Reprise	Provision	31/12/2021
Heures complémentaires (4/12ème)	2 665 152	2 665 152	2 861 150	2 861 150
CET	2 560 544	2 560 544	2 959 835	2 959 835
CP titulaires	2 876 334	2 876 334	2 176 342	2 176 342
PROVISION AMU CAPITAL DECES	104 000	104 000	91 000	91 000
PROVISION AMU ACCIDENT TRAVAIL	200 000	200 000	200 000	200 000
Contrats PVM	635 533	635 533	361 321	361 321
CONTRATS RECHERCHE	61 922			61 922
Convention formation	125 500			125 500
<b>TOTAL</b>	<b>9 228 985</b>	<b>9 041 563</b>	<b>8 649 648</b>	<b>8 837 070</b>

#### 4.7/ Tableau de variation des emprunts et autres dettes financières

	2020	2021	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
<b>Dettes financières et autres emprunts</b>	<b>1 388 629 079</b>	<b>1 381 172 283</b>	<b>- 7 456 796</b>			
<i>Dettes financières et autres emprunts</i>	<b>1 388 476 275</b>	<b>1 381 019 479</b>	<b>- 7 456 796</b>			
Dotation non consommable	1 250 000 000	1 250 000 000	-			1 250 000
Emprunts / Cessions Dailly	47 627 240	43 744 336	- 3 882 904	2 458 255	8 766 654	32 519 427
Emprunts auprès des établissements de crédits	90 849 035	87 275 143	- 3 573 892	3 607 960	14 641 269	69 025 913
<b>Dépôts et cautionnement reçus</b>	<b>152 804</b>	<b>152 804</b>	<b>-</b>		152 804	
<b>Total général</b>	<b>1 388 629 079</b>	<b>1 381 172 283</b>	<b>- 7 456 796</b>	<b>6 066 215</b>	<b>23 560 727</b>	<b>102 795 340</b>

#### 4.8/ Etat des échéances des créances

	2020	2021	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
<b>Créances</b>	<b>165 247 105</b>	<b>175 847 285</b>	<b>10 600 180</b>	<b>175 847 285</b>		
Avances et acomptes versés sur commandes	82 755	74 633	- 8 122	74 633		
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>11 475 537</b>	<b>11 853 447</b>	<b>377 910</b>	<b>11 853 447</b>		
Clients douteux	2 836 004	1 006 187	- 1 829 817	1 006 187		
Clients: Factures à établir	4 011 185	4 777 207	766 022	4 777 207		
Créances clients	7 464 352	7 076 240	- 388 112	7 076 240		
Dépréciation	- 2 836 004	- 1 006 187	1 829 817	- 1 006 187		
<b>Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne</b>	<b>153 382 489</b>	<b>163 188 963</b>	<b>9 806 474</b>	<b>163 188 963</b>		
Créance: TVA	3 088 347	4 791 095	1 702 749	4 791 095		
Créances: Subventions d'exploitation	89 245 537	92 657 813	3 412 277	92 657 813		
Créances: Subventions d'investissement	61 048 605	65 740 054	4 691 448	65 740 054		
<b>Créances sur les autres débiteurs</b>	<b>306 324</b>	<b>730 243</b>	<b>423 918</b>	<b>730 243</b>		
<b>Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)</b>	<b>894 420</b>	<b>1 058 837</b>	<b>164 418</b>	<b>1 058 837</b>		
<b>Total général</b>	<b>166 141 525</b>	<b>176 906 122</b>	<b>10 764 598</b>	<b>176 906 122</b>		

#### Commentaire :

L'augmentation significative des créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne provient notamment de la variation des produits à recevoir détaillés ci-après.

Détail des produits à recevoir et clients - Factures à établir (en €) :

Nature		2020	2021	Variation 2020 / 2021 en €
INVESTISSEMENT	AMIDEX	678 285	1 037 956	359 671
	DDPI - CPER	17 828 813	15 345 662	-2 483 151
	DDPI - PLAN LANGUE	533 854	961 336	427 483
	DDPI - PLAN RELANCE	0	664 686	664 686
	DDPI - PLAN TIGRE	0	477 207	477 207
	HORS RECHERCHE	4 545	69 720	65 175
	PLAN CAMPUS (PPP inlus)	22 704 993	27 932 087	5 227 094
	RECHERCHE	16 759 114	18 795 951	2 036 837
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>58 509 603</b>	<b>65 284 606</b>	<b>6 775 002</b>
FONCTIONNEMENT	AMIDEX	15 789 457	22 937 138	7 147 680
	AOT (location/redevance)	203 742	18 217	-185 525
	AUTRES	209 165	309 681	100 516
	BREVETS	1 875 970	906 215	-969 755
	DDPI - CPER	48 820	154 965	106 145
	DDPI - PLAN LANGUE		25 927	25 927
	DDPI - PLAN RELANCE		6 900	6 900
	FORCO /VAE	1 330 625	1 233 131	-97 494
	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	239 382	361 107	121 724
	PLAN CAMPUS	146 421	120 263	-26 158
	PPP	1 267 589	357 899	-909 690
	RECHERCHE	52 562 849	47 458 461	-5 104 388
	HORS RECHERCHE	12 442 430	16 374 921	3 932 490
TROP PERCUS	561 338	377 733	-183 605	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>86 677 790</b>	<b>90 642 557</b>	<b>3 964 767</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR ET FACTURES A ETABLIR</b>		<b>145 187 393</b>	<b>155 927 163</b>	<b>10 739 769</b>
	TVA sur factures à établir	-309 261	181 480	490 742
<b>TOTAL</b>		<b>144 878 132</b>	<b>156 108 643</b>	<b>11 230 511</b>

#### 4.9) Etat des échéances des dettes d'exploitation

	2020	2021	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>9 409 511</b>	<b>10 686 091</b>	<b>1 276 580</b>	<b>10 686 091</b>		
Dettes fournisseurs	968 253	1 910 368	942 115	1 910 368		
Fournisseurs: Factures non parvenues	8 441 259	8 775 723	334 464	8 775 723		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>14 182 242</b>	<b>15 785 793</b>	<b>1 603 551</b>	<b>15 785 793</b>		
CAP Personnel	13 872 743	15 604 312	1 731 569	15 604 312		
Dettes: TVA	309 499	181 480	- 128 018	181 480		
<b>Avances et acomptes recus</b>	<b>236 036 191</b>	<b>266 310 327</b>	<b>30 274 136</b>	<b>266 310 327</b>		
<b>Autres dettes non financières</b>	<b>4 094 598</b>	<b>3 715 907</b>	<b>- 378 691</b>	<b>3 715 907</b>		
Autres dettes non financières	3 017 698	2 331 807	- 685 891	2 331 807		
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	1 076 900	1 384 100	307 200	1 384 100		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>4 194 885</b>	<b>4 861 211</b>	<b>666 326</b>	<b>4 861 211</b>		
<b>Total général</b>	<b>267 917 427</b>	<b>301 359 329</b>	<b>33 441 902</b>	<b>301 359 329</b>		

#### 4.10) Etat des produits constatés d'avance (en €)

Imputation	Libellé	31.12.2020	31.12.2021	Variation
48700000	PCA - Recherche	1 715 376	2 543 372	827 996
48700000	PCA - Subvention hors recherche	460 491	395 051	- 65 440
48700000	PCA - Formation Continue + PRF	1 399 745	1 446 306	46 561
48700000	PCA - Patrimoine	124 014	99 305	- 24 709
48700000	PCA - Autres	495 258	377 177	- 118 081
<b>TOTAL Produits constatés d'avance</b>		<b>4 194 884</b>	<b>4 861 211</b>	<b>666 329</b>



#### 4.11) Détail compte de résultat : Charges

	2020	2021	Variation
<b>Achats</b>	<b>34 472</b>	<b>35 026</b>	<b>554</b>
Autres achats	1 147	82	- 1 065
Frais sur achats	33 325	34 944	1 619
<b>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organism</b>	<b>65 621 341</b>	<b>73 657 611</b>	<b>8 036 270</b>
Achats de sous-traitance et services extérieurs	22 227 869	21 009 144	- 1 218 725
Achats et variations de stock	20 203 327	23 994 751	3 791 424
Autres services extérieurs	23 190 145	28 653 716	5 463 571
<b>Charges de personnel</b>	<b>517 901 988</b>	<b>532 091 627</b>	<b>14 189 639</b>
Salaires, traitements et rémunérations divers	309 865 844	320 562 785	10 696 942
Charges sociales	206 507 869	210 001 612	3 493 743
Autres charges de personnel	1 528 275	1 527 229	- 1 046
<b>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</b>	<b>36 370 504</b>	<b>44 783 828</b>	<b>8 413 324</b>
Autres charges diverses	11 669 278	13 901 164	2 231 886
Autres charges spécifiques	13 476 029	19 476 051	6 000 021
Autres droits	31 308	34 399	3 091
Autres impôts et taxes	219 875	352 101	132 227
Contribution FIPHFP	1 238 686	960 240	- 278 446
Droits d'auteur	182 131	194 290	12 158
Impôt et taxes - Personnel	6 747 626	6 906 191	158 565
Pertes sur créances irrécouvrables	151 023	212 481	61 458
Redevances pour concessions	2 613 013	2 705 294	92 281
Taxes Foncières	41 535	41 618	83
<b>Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</b>	<b>60 760 074</b>	<b>63 528 507</b>	<b>2 768 432</b>
<b>Charges financières</b>	<b>1 846 216</b>	<b>2 147 023</b>	<b>300 807</b>
Charges d'intérêt	1 844 406	2 138 967	294 562
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-
Pertes de change	1 810	8 055	6 245
<b>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</b>			-
<b>Total général</b>	<b>682 534 595</b>	<b>716 243 620</b>	<b>33 709 026</b>

#### Commentaires :

Le montant total des charges s'élève à 716 M€.

Ce chiffre est en hausse de 33,7M€, par rapport à celui de 2020.

#### **4.11.1) Consommation marchandises et approvisionnement**

Les consommations de marchandises et approvisionnement s'élevèrent à 73 658 K€ en 2021.

Cette catégorie de charge augmente de 8 036 K€ c'est elle qui participe le plus au résultat de l'exercice

	2021	2020	Variation
<b>Achats</b>	<b>35 026</b>	<b>34 472</b>	<b>554</b>
Autres achats	82	1 147	-1 065
Frais sur achats	34 944	33 325	1 619
<b>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</b>	<b>44 783 828</b>	<b>36 370 504</b>	<b>8 413 324</b>
Autres charges diverses	13 901 164	11 669 278	2 231 886
Autres charges spécifiques	19 476 051	13 476 029	6 000 021
Autres droits	34 399	31 308	3 091
Autres impôts et taxes	352 101	219 875	132 227
Contribution FIPHP	960 240	1 238 686	-278 446
Droits d'auteur	194 290	182 131	12 158
Impôt et taxes - Personnel	6 906 191	6 747 626	158 565
Pertes sur créances irrécouvrables	212 481	151 023	61 458
Redevances pour concessions	2 705 294	2 613 013	92 281
Taxes Foncières	41 618	41 535	83
<b>Charges de personnel</b>	<b>532 091 627</b>	<b>517 901 988</b>	<b>14 189 639</b>
Autres charges de personnel	1 527 229	1 528 275	-1 046
Charges sociales	210 001 612	206 507 869	3 493 743
Salaires, traitements et rémunérations divers	320 562 785	309 865 844	10 696 942
<b>Charges financières</b>	<b>2 147 023</b>	<b>1 846 216</b>	<b>300 807</b>
Charges d'intérêt	2 138 967	1 844 406	294 562
Pertes de change	8 055	1 810	6 245
<b>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</b>	<b>73 657 611</b>	<b>65 621 341</b>	<b>8 036 270</b>
Achats de sous-traitance et services extérieurs	21 009 144	22 227 869	-1 218 725
Achats et variations de stock	23 994 751	20 203 327	3 791 424
Autres services extérieurs	28 653 716	23 190 145	5 463 571
<b>Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</b>	<b>63 528 507</b>	<b>60 760 074</b>	<b>2 768 432</b>
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	63 528 507	60 760 074	2 768 432
<b>Total général</b>	<b>716 243 620</b>	<b>682 534 595</b>	<b>33 709 026</b>

La hausse s'explique notamment par les variations significatives des postes suivants :

- Les charges relatives aux fluides pour 1,9 M€
- Les fournitures d'entretien pour 1,7 M€
- Le personnel mis à disposition pour 1 M€
- Les charges relatives aux missions et aux réceptions pour 1 M€
- Les autres frais divers pour 1 M€

#### **4.11.2) Charges de personnel et impôt et taxes - Personnel**

	2021	2020	Variation
<b>Achats</b>	<b>35 026</b>	<b>34 472</b>	<b>554</b>
Autres achats	82	1 147	-1 065
Frais sur achats	34 944	33 325	1 619
<b>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</b>	<b>44 783 828</b>	<b>36 370 504</b>	<b>8 413 324</b>
Autres charges diverses	13 901 164	11 669 278	2 231 886
Autres charges spécifiques	19 476 051	13 476 029	6 000 021
Autres droits	34 399	31 308	3 091
Autres impôts et taxes	352 101	219 875	132 227
Contribution FIPHP	960 240	1 238 686	-278 446
Droits d'auteur	194 290	182 131	12 158
Impôt et taxes - Personnel	6 906 191	6 747 626	158 565
Pertes sur créances irrécouvrables	212 481	151 023	61 458
Redevances pour concessions	2 705 294	2 613 013	92 281
Taxes Foncières	41 618	41 535	83
<b>Charges de personnel</b>	<b>532 091 627</b>	<b>517 901 988</b>	<b>14 189 639</b>
Autres charges de personnel	1 527 229	1 528 275	-1 046
Charges sociales	210 001 612	206 507 869	3 493 743
Salaires, traitements et rémunérations divers	320 562 785	309 865 844	10 696 942
<b>Charges financières</b>	<b>2 147 023</b>	<b>1 846 216</b>	<b>300 807</b>
Charges d'intérêt	2 138 967	1 844 406	294 562
Pertes de change	8 055	1 810	6 245
<b>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</b>	<b>73 657 611</b>	<b>65 621 341</b>	<b>8 036 270</b>
Achats de sous-traitance et services extérieurs	21 009 144	22 227 869	-1 218 725
Achats et variations de stock	23 994 751	20 203 327	3 791 424
Autres services extérieurs	28 653 716	23 190 145	5 463 571
<b>Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</b>	<b>63 528 507</b>	<b>60 760 074</b>	<b>2 768 432</b>
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	63 528 507	60 760 074	2 768 432
<b>Total général</b>	<b>716 243 620</b>	<b>682 534 595</b>	<b>33 709 026</b>

Globalement, les charges de personnel et les impôts et taxes y afférents augmentent de 14 348 K€ entre 2020 et 2021.

Cette variation tient compte de la variation positive (charges en plus) de charges à payer sur le passif social pour un montant de 1,6 M€.

#### 4.11.3) Autres charges diverses et spécifiques

	2021	2020	Variation
<b>Achats</b>	<b>35 026</b>	<b>34 472</b>	<b>554</b>
Autres achats	82	1 147	-1 065
Frais sur achats	34 944	33 325	1 619
<b>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</b>	<b>44 783 828</b>	<b>36 370 504</b>	<b>8 413 324</b>
Autres charges diverses	13 901 164	11 669 278	2 231 886
Autres charges spécifiques	19 476 051	13 476 029	6 000 021
Autres droits	34 399	31 308	3 091
Autres impôts et taxes	352 101	219 875	132 227
Contribution FIPHP	960 240	1 238 686	-278 446
Droits d'auteur	194 290	182 131	12 158
Impôt et taxes - Personnel	6 906 191	6 747 626	158 565
Pertes sur créances irrécouvrables	212 481	151 023	61 458
Redevances pour concessions	2 705 294	2 613 013	92 281
Taxes Foncières	41 618	41 535	83
<b>Charges de personnel</b>	<b>532 091 627</b>	<b>517 901 988</b>	<b>14 189 639</b>
Autres charges de personnel	1 527 229	1 528 275	-1 046
Charges sociales	210 001 612	206 507 869	3 493 743
Salaires, traitements et rémunérations divers	320 562 785	309 865 844	10 696 942
<b>Charges financières</b>	<b>2 147 023</b>	<b>1 846 216</b>	<b>300 807</b>
Charges d'intérêt	2 138 967	1 844 406	294 562
Pertes de change	8 055	1 810	6 245
<b>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</b>	<b>73 657 611</b>	<b>65 621 341</b>	<b>8 036 270</b>
Achats de sous-traitance et services extérieurs	21 009 144	22 227 869	-1 218 725
Achats et variations de stock	23 994 751	20 203 327	3 791 424
Autres services extérieurs	28 653 716	23 190 145	5 463 571
<b>Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</b>	<b>63 528 507</b>	<b>60 760 074</b>	<b>2 768 432</b>
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	63 528 507	60 760 074	2 768 432
<b>Total général</b>	<b>716 243 620</b>	<b>682 534 595</b>	<b>33 709 026</b>

✓ Les autres charges diverses augmentent de 2 232 K€ par rapport à 2020.

Cette variation s'explique notamment par l'exonération des droits différenciés des étudiants extra-communautaires. La décision d'exonérer les droits différenciés a été votée en 2019 par le conseil d'administration.

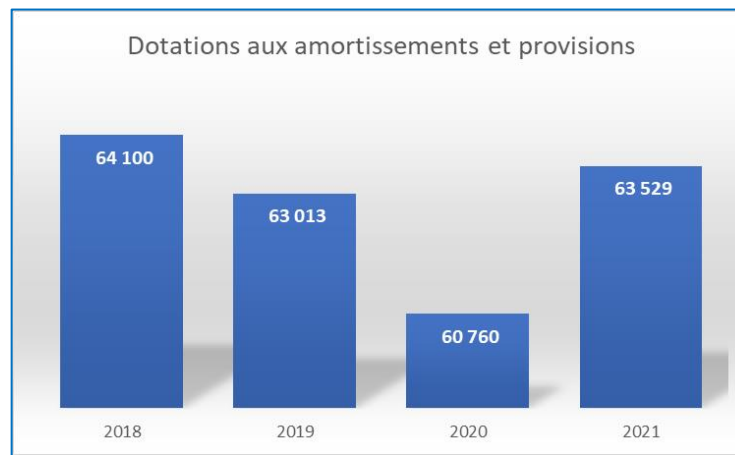
Les exonérations ont concerné les étudiants de première année uniquement en 2019. En 2020, les étudiants de deuxième année et de première année ont été exonérés.

En 2020, les droits différenciés ont été exonérés à hauteur de 8 697 K€. En 2021 l'exonération a été portée à 10 926 K€, soit une augmentation de 2 229 K€.

- ✓ Les autres charges spécifiques augmentent de 6 M€.

Cette variation s'explique notamment, pour un montant de 8 200 K€, par le dénouement d'une convention entre AMU et le CNRS ayant pour objet la rénovation des façades du bâtiment TPR2 pour la partie occupée par le CNRS (PPP Luminy 2017)

#### **4.11.4) Dotations aux amortissements et aux provisions**



Les dotations aux amortissements et aux provisions enregistrent une hausse sur 2021. Elles s'élèvent à un total de **63 529 €**, qui comprend les amortissements et les provisions.

- ✓ Les dotations aux amortissements :

Les amortissements représentent 53 353 K€ en 2021, contre 47 970 K€ en 2020, soit une hausse de 5 383 K€.

Plusieurs raisons expliquent la variation :

- Hausse : Mise en qualité du patrimoine immobilier ayant eu pour conséquence l'amortissement complémentaire avant sortie d'immobilisations pour + 1 877 K€ ;
- Hausse : A la suite de nombreuses mises en service liées aux travaux, les sorties de composants ont un impact plus important qu'en 2020 : + 668 K€ ;
- Hausse : Nombreuses mises en service, Gros entretien, renouvellement, CPER et PPP. Impact de + 2 369K€ ;

✓ Les dotations aux provisions :

Les provisions représentent un volume global de **10 363 K€** et enregistrent une diminution de 2 488 K€ par rapport à 2020.

La provision pour clients douteux a diminué de 1 830 K€.

Libellé	31/12/2020	Reprise	Provision	31/12/2021
Provision pour clients douteux	2 835 397	2 835 397	1 005 580	1 005 580
<b>TOTAL</b>	<b>2 835 397</b>	<b>2 835 397</b>	<b>1 005 580</b>	<b>1 005 580</b>

Libellé	31/12/2020	Reprise	Provision	31/12/2021
Divers litiges	786 774	786 774	520 755	520 755
<b>TOTAL</b>	<b>786 774</b>	<b>786 774</b>	<b>520 755</b>	<b>520 755</b>

Libellé	31/12/2020	Reprise	Provision	31/12/2021
Heures complémentaires (4/12ème)	2 665 152	2 665 152	2 861 150	2 861 150
CET	2 560 544	2 560 544	2 959 835	2 959 835
CP titulaires	2 876 334	2 876 334	2 176 342	2 176 342
PROVISION AMU CAPITAL DECES	104 000	104 000	91 000	91 000
PROVISION AMU ACCIDENT TRAVAIL	200 000	200 000	200 000	200 000
Contrats PVM	635 533	635 533	361 321	361 321
CONTRATS RECHERCHE	61 922			61 922
Convention formation	125 500			125 500
<b>TOTAL</b>	<b>9 228 985</b>	<b>9 041 563</b>	<b>8 649 648</b>	<b>8 837 070</b>

	31/12/2020	Reprise	Provision	31/12/2021
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 851 156</b>	<b>12 663 734</b>	<b>10 175 983</b>	<b>10 363 405</b>

#### 4.12) Détail compte de résultat : Produits

	2020	2021	Variation
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>	<b>590 364 966</b>	<b>606 779 926</b>	<b>16 414 960</b>
Subventions pour charges de service public	514 738 187	523 400 636	8 662 449
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et de sautres entités publiques	68 820 506	76 657 915	7 837 409
Dons et legs	188 370	74 714	- 113 656
Produits de la fiscalité affectée	6 617 903	6 646 661	28 758
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>	<b>55 298 571</b>	<b>64 392 345</b>	<b>9 093 775</b>
Ventes de biens ou prestations de services	50 983 559	58 060 826	7 077 268
Produits de cessions d'éléments d'actif	483	450 061	449 577
Autres produits de gestion	4 314 529	5 881 459	1 566 930
<b>Autres produits</b>	<b>48 944 866</b>	<b>52 976 223</b>	<b>4 031 358</b>
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	12 983 746	12 663 734	- 320 012
Reprise du financement rattaché à un actif	35 961 120	40 312 489	4 351 370
<b>Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie</b>	<b>11 477</b>	<b>272 678</b>	<b>261 201</b>
<b>Gains de change</b>	<b>4 850</b>	<b>387</b>	<b>- 4 463</b>
<b>Autres produits financiers</b>	<b>32 076</b>	<b>60 879</b>	<b>28 803</b>
<b>Total général</b>	<b>694 656 806</b>	<b>724 482 439</b>	<b>29 825 633</b>

Le montant global des **recettes** s'élève donc à 724 482 K€.

Ce chiffre augmente de **4.29 %** par rapport à celui de 2020 (*baisse de 0.72 % en 2020 par rapport à 2019*).

L'augmentation représente 29 826 K€ :

29 540 K€ pour les produits de fonctionnement dont la variation s'explique notamment par :

- Une augmentation de la subvention pour charges de service public pour 8 662 K€ ;
- Une augmentation des subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques pour 7 837 K€ ;
- Une augmentation des ventes de biens ou prestations de services pour 7 077 K€ ;
- Une augmentation des reprises du financement rattaché à des actifs pour 4 351 K€ ;

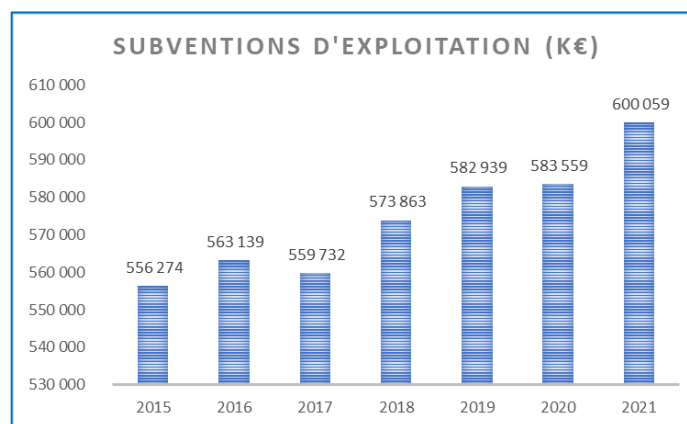
285 K€ pour les produits financiers de en raison de la liquidation de la société Primavera détenue par PACAVALO dont AMU détient 44.43% du capital.

#### 4.12.1) Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement représentent la subvention pour charge de service public

(523 400 K€) et les subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques (76 657 K€), soit un total de 600 059 K€.

	2021	2020	Variation
<b>Autres produits</b>	<b>52 976 223</b>	<b>48 944 866</b>	<b>4 031 358</b>
Reprise du financement rattaché à un actif	40 312 489	35 961 120	4 351 370
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	12 663 734	12 983 746	- 320 012
<b>Autres produits financiers</b>	<b>60 879</b>	<b>32 076</b>	<b>28 803</b>
<b>Gains de change</b>	<b>387</b>	<b>4 850</b>	<b>- 4 463</b>
Gains de change	387	4 850	- 4 463
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>	<b>64 392 345</b>	<b>55 298 571</b>	<b>9 093 775</b>
Autres produits de gestion	5 881 459	4 314 529	1 566 930
Produits de cessions d'éléments d'actif	450 061	483	449 577
Ventes de biens ou prestations de services	58 060 826	50 983 559	7 077 268
<b>Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie</b>	<b>272 678</b>	<b>11 477</b>	<b>261 201</b>
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	272 678	11 477	261 201
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>	<b>606 779 926</b>	<b>590 364 966</b>	<b>16 414 960</b>
Dons et legs	74 714	188 370	- 113 656
Produits de la fiscalité affectée	6 646 661	6 617 903	28 758
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et de sautres entités publiques	76 657 915	68 820 506	7 837 409
Subventions pour charges de service public	523 400 636	514 738 187	8 662 449
<b>Total général</b>	<b>724 482 439</b>	<b>694 656 806</b>	<b>29 825 633</b>

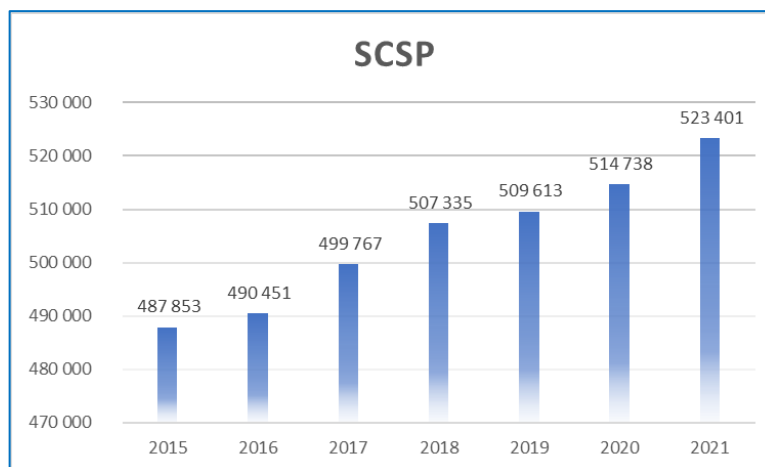


Il s'agit d'un poste essentiel puisqu'il représente **82.83 %** du total des recettes de fonctionnement en 2021 (*84.01 % en 2020*). Le poste augmente fortement en valeur absolue en 2021 pour un montant de 16 500 K€.



#### **4.12.2) Evolution de la subvention pour charges de service public**

L'augmentation de la subvention pour charge de service public représente **+ 8 662 K€** comme expliqué plus haut.



#### **4.12.3) Evolution des autres subventions de fonctionnement**

	2019	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Ministère tutelle	509 613 340	515 294 761	523 851 630	8 556 869
Autres ministères	1 662 997	1 153 995	1 889 303	735 308
ANR	45 217 227	40 714 190	49 764 781	9 050 591
Subventions Région	7 079 325	5 814 314	4 973 584	- 840 729
Subventions Département	719 574	535 725	535 088	- 636
Subventions Commune	720 302	846 048	932 241	86 193
Subventions Union Européenne	1 514 015	4 332 163	4 975 983	643 820
Subventions organismes internationaux	3 058 812	1 648 654	669 079	- 979 575
Subventions autres organismes publics	10 063 453	8 236 150	8 753 765	517 615
Autres subventions	3 290 039	4 982 694	3 713 096	-1 269 598
<b>TOTAL</b>	<b>582 939 083</b>	<b>583 558 693</b>	<b>600 058 551</b>	<b>16 499 858</b>

- Augmentation sensible des subventions de l'ANR de 9, 051 M€
- Baisse des autres subventions de 1,270 M€

#### **4.12.4) Ressources propres d'AMU**

Les ressources propres d'Aix Marseille Université se composent des catégories suivantes du compte de résultat :

- Les dons et legs
- Les produits de la fiscalité affectée (Taxe d'apprentissage et CVEC)
- Les produits avec contrepartie directe :
  - Ventes de biens et prestations de services
  - Produits de cessions d'éléments d'actif
  - Autres produits de gestion
- Les produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie
- Les gains de change
- Les autres produits financiers

En 2021, les ressources propres d'AMU s'élèvent à 71 448 K€ contre 62 153 K€ en 2020, soit une augmentation globale de 9 294 K€.

	2021	2020	Variation
<b>Autres produits</b>	<b>52 976 223</b>	<b>48 944 866</b>	<b>4 031 358</b>
Reprise du financement rattaché à un actif	40 312 489	35 961 120	4 351 370
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	12 663 734	12 983 746	- 320 012
<b>Autres produits financiers</b>	<b>60 879</b>	<b>32 076</b>	<b>28 803</b>
<b>Gains de change</b>	<b>387</b>	<b>4 850</b>	<b>- 4 463</b>
Gains de change	387	4 850	- 4 463
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>	<b>64 392 345</b>	<b>55 298 571</b>	<b>9 093 775</b>
Autres produits de gestion	5 881 459	4 314 529	1 566 930
Produits de cessions d'éléments d'actif	450 061	483	449 577
Ventes de biens ou prestations de services	58 060 826	50 983 559	7 077 268
<b>Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie</b>	<b>272 678</b>	<b>11 477</b>	<b>261 201</b>
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	272 678	11 477	261 201
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>	<b>606 779 926</b>	<b>590 364 966</b>	<b>16 414 960</b>
Dons et legs	74 714	188 370	- 113 656
Produits de la fiscalité affectée	6 646 661	6 617 903	28 758
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et de sautres entités publiques	76 657 915	68 820 506	7 837 409
Subventions pour charges de service public	523 400 636	514 738 187	8 662 449
<b>Total général</b>	<b>724 482 439</b>	<b>694 656 806</b>	<b>29 825 633</b>

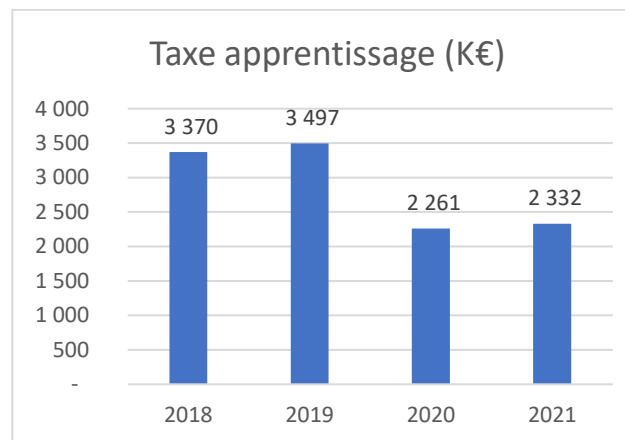
#### 4.12.5) Dons et legs

Dons et legs	2018	2019	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Dons et legs	96 876	192 661	188 370	74 714	- 113 656

On observe une baisse significative de 114 K€ par rapport à 2020. AMU a reçu 150 K€ du crédit agricole en 2020 dans le cadre d'une convention de mécénat en faveur de l'IAE.

#### 4.12.6) Produits de la fiscalité affectée

FISCALITE AFFECTEE	2018	2019	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Taxe apprentissage	3 369 673	3 496 688	2 260 918	2 331 991	71 072
CVEC	763 188	4 497 329	4 356 984	4 314 670	- 42 314
<b>TOTAL</b>	<b>4 132 861</b>	<b>7 994 017</b>	<b>6 617 903</b>	<b>6 646 661</b>	<b>28 758</b>



Elle s'élève à **2 332 K€**.

#### **4.12.7) Ventes de biens ou prestation de services**

	2019	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Etudes	799 971	615 075	420 824	- 194 251
Droits d'inscriptions diplômes nationaux	13 405 742	17 973 343	19 805 853	1 832 510
Droits d'inscriptions diplômes propres AMU	9 363 484	5 637 819	7 212 902	1 575 083
Redevances	1 940 396	1 708 231	2 041 766	333 535
Formation professionnelle continue	10 729 617	8 394 942	8 056 040	- 338 902
VAE	408 085	388 247	402 823	14 577
Apprentissage	3 476 920	8 592 756	10 636 562	2 043 806
Colloques	488 781	32 931	157 857	124 926
Prestations de recherche	773 338	559 593	1 074 783	515 190
Ventes de publications	237 415	269 171	176 973	- 92 198
Hébergement (CROUS)	4 787	3 568	4 933	1 365
Prestations et travaux informatiques	6 000	13 632	6 100	- 7 532
Autres prestations de services	5 613 428	2 484 264	2 711 031	226 767
Locations diverses	3 141 676	2 395 245	3 211 259	816 014
Mise à disposition de personnels	1 049 778	1 374 954	1 830 524	455 570
Ports et frais accessoires	9 187	10 290	11 283	993
Autres produits annexes	560 229	529 501	299 315	- 230 186
<b>TOTAL</b>	<b>52 008 833</b>	<b>50 983 559</b>	<b>58 060 826</b>	<b>7 077 268</b>

Si certains postes montrent des variations importantes, elles proviennent de l'affinement des imputations comptables en 2021 par rapport aux années précédentes.

Après retraitement on constate :

- Une augmentation importante des droits d’inscription (+1,8 M€ pour les DI et +1,6 M€ pour les DU..), mais dont une partie est artificielle et correspond aux droits des étudiants hors UE (+2,2 M€) comptabilisés pour ordre.
- Une baisse de la formation continue (-0,3 M€)
- Une augmentation sensible de l’apprentissage (+2M€) conformément à la volonté de l’établissement de développer ce secteur..
- Une augmentation des locations diverses pour (+0.8 M€) qui retrouvent le niveau de 2019.

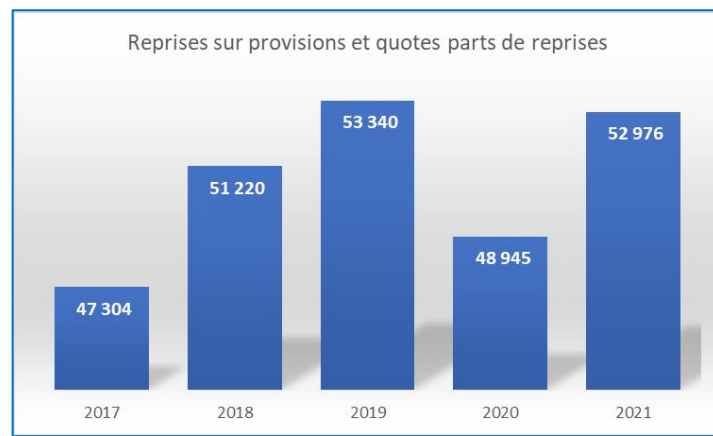
Globalement, la hausse est de 7 M€.

#### **4.12.8) Autres produits de gestion**

Autres produits de gestion	2019	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Redevances pour concessions et autres redevances	1 378 658	1 940 685	1 312 338	- 628 346
Autres produits	1 738 297	2 373 844	4 569 120	2 195 276
<b>TOTAL</b>	<b>3 116 954</b>	<b>4 314 529</b>	<b>5 881 459</b>	<b>1 566 930</b>

La variation importante de plus de 2 M€ sur les autres produits s’explique en grande partie par des problèmes opérationnels sur les travaux de Chauffage Ventilation et Climatisation dans le cadre d’un marché de travaux plan campus. Ils ont entraîné une réception partielle du marché en juillet 2019 (3 plateaux sur 4 ont été réceptionnés avec une mise en service des 4 plateaux mais partielle sur un des plateaux). Parallèlement à ces retards et dysfonctionnements, l’établissement a appliqué 1,2 M€ de pénalités. Elles nous permettront de pouvoir financer une partie des travaux CVC qui seront effectués par une autre entreprise sur le plateau en question.

#### **4.12.9) Les reprises sur provisions pour dépréciation et les Quotes parts de reprises virées au compte de résultat**



- ✓ Les quotes parts de reprises de subventions d'investissement virées au compte de résultat :  
Les quotes parts de reprises de subventions d'investissement virées au compte de résultat représentent 40 M€.
- ✓ Les reprises sur provisions :  
Les reprises représentent 12,7 M€ (13 M€ en 2020), soit une variation à la baisse de 0,3M€.

#### **4.13) Engagements hors bilan**

##### **4.13.1) Partenariats Publics Privés (PPP)**

Au 31 décembre 2021, Amu est engagé dans trois partenariats publics privés : Oéanomed 2, Aix Quartier des Facultés et Luminy 2017.

Les tableaux suivants présentent les données financières, selon les caractéristiques suivantes :

- Dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Evaluation des dépenses futures en euros constants ;
- Les PPP pouvant faire l'objet d'une TVA déductible partiellement sont évalués, pour les échéances futures, en prenant en compte le coefficient de taxation (Prorata de TVA) 2021, soit 8,95 %.

Dans l'élaboration du modèle financier, plusieurs hypothèses ont été formulées pour tenir compte de l'évolution des prix (données financières en euros courants). L'hypothèse de risque le plus élevé retenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit une indexation de 3% par an pour les loyers R2, 2,8% pour les loyers R3 et 2,7 % pour les loyers R4.

Afin de conserver une lecture comparable sur la durée du projet, les dépenses futures sont évaluées en euros constants et ne tiennent pas compte d'une quelconque hypothèse d'évolution des prix. En conséquence, et pour les mêmes raisons, les dépenses futures ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour mémoire, ci-après les formules de calculs prévues dans les PPP relatives à l'évolution des prix (chaque contrat prévoit une formule pour les loyers R2, R3 et R4) :

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
R2	$R2'_k = R2^0_k \times \left( 0,15 + 0,10 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,22 \times \frac{EBIQ00_k}{EBIQ00_0} + 0,17 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_0} + 0,36 \times \frac{BT50_k}{BT50_0} \right)$	$R2 = R2_0 \times \left[ 15\% + 45\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 40\% \times \frac{BT50}{BT50_0} \right]$	$R2_n = R2_0 * \left[ 20\% + 80\% * \frac{BT50_n}{BT50_0} \right]$
	<p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>R2'_k</math> désigne la redevance trimestrielle R2 révisée du trimestre k ;</li> <li>- <math>R2^0_k</math> désigne la redevance trimestrielle R2 du trimestre k en date de valeur connue en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ;</li> <li>- <math>BT01_0</math> publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ;</li> <li>- <math>BT01_k</math> désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> <li>- <math>EBIQ00_0</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue en mai 2012, soit 127,2 ;</li> <li>- <math>EBIQ00_k</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> <li>- <math>ICHTrev - TS_0</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice <math>ICHTrev - TS</math> connue en mai 2012, soit 109,9 ;</li> <li>- <math>ICHTrev - TS_k</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice <math>ICHTrev - TS</math> connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> <li>- <math>BT50_0</math> publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue en mai 2012, soit 180,8 ;</li> <li>- <math>BT50_k</math> publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> </ul>	<p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R2 est le loyer de la période considérée en euros courants</li> <li>▪ <math>R2_0</math> est le loyer R2 en euros valeur 30/09/2013</li> <li>▪ <math>ICHT-IME_0</math> est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques valeur connue au 30/09/2013, soit 111.5</li> <li>▪ <math>BT50_0</math> est l'indice entretien – rénovation tous corps d'état, valeur connue au 30/09/2013, soit 183.7</li> <li>▪ <math>ICHT-IME</math> est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix</li> <li>▪ <math>BT50</math> est l'indice entretien – rénovation tous corps d'état, dernière valeur connue au moment de la révision du prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <math>R2_0</math> = valeur du Loyer R2 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ;</li> <li>✓ <math>R2_n</math> = valeur de Loyer R2 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ;</li> <li>✓ <math>BT50_0</math> = valeur référence du dernier indice connu rénovation entretien tout corps d'état à la date de remise de l'Offre Finale, soit 106,2 ;</li> <li>✓ <math>BT50_n</math> = valeur du dernier indice BT50 connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.</li> </ul>

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
<b>R3</b>	$R3'_k = R3^0_k \times \left[ 0,15 + 0,12 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,73 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>R3'_k</math> désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ;</li> <li>- <math>R3^0</math> désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ;</li> <li>- <math>BT01_0</math> publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ;</li> <li>- <math>BT01_k</math> publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> <li>- <math>ICHTrev-TS_0</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice <math>ICHTrev-TS</math> connue en mai 2012, soit 109,9 ;</li> <li>- <math>ICHTrev-TS_k</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice <math>ICHTrev-TS</math> connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> </ul>	$R3 = R3_0 \times \left[ 15\% + 50\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 25\% \times \frac{BT01}{BT01_0} + 10\% \times \frac{FSD - 2}{FSD - 2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R3 est le loyer de la période considérée en euros courants</li> <li>▪ <math>R3_0</math> est le loyer R3 en euros valeur 30/09/2013</li> <li>▪ <math>ICHT-IME_0</math> est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, valeur connue au 30/09/2013, soit 111.5</li> <li>▪ <math>BT01_0</math> correspond à valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) valeur connue au 30/09/2013, soit 880.5</li> <li>▪ <math>FSD2_0</math> est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, valeur connue au 30/09/2013</li> <li>▪ <math>ICHT-IME</math> est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix</li> <li>▪ BT01 correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) dernier indice connu au moment de la révision du prix.</li> <li>▪ <math>FSD2</math> est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, dernier valeur connue au moment de la révision du prix.</li> </ul>	$R3_n = R3_0 * \left[ 20\% + 64\% * \frac{ICHT - IME_n}{ICHT - IME_0} + 16\% * \frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <math>R3_0</math> = valeur du Loyer R3 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ;</li> <li>✓ <math>R3_n</math> = valeur de Loyer R3 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ;</li> <li>✓ <math>ICHT-IME_0</math> = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail tous salariés, industrie mécaniques et électriques à la date de remise de l'Offre Finale, soit 115,5 ;</li> <li>✓ <math>ICHT-IME_n</math> = valeur du dernier indice <math>ICHT-IME</math> connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.</li> <li>✓ <math>FSD2_0</math> = valeur référence de l'indice frais et services divers à la date de remise de l'Offre Finale, soit 123,6 ;</li> <li>✓ <math>FSD2_n</math> = valeur du dernier indice <math>FSD2</math> connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.</li> </ul>

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
<b>R4</b>	$R4'_k = R4^0_k \times \left[ 0,15 + 0,42 \times \frac{ICC_k}{ICC_0} + 0,43 \times \frac{4018E_k}{4018E_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>R4'_k</math> désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ;</li> <li>- <math>R4^0_k</math> désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ;</li> <li>- <math>ICC_0</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICC connue en mai 2012 soit 1638 ;</li> <li>- <math>ICC_k</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> <li>- <math>4018E_0</math> publié par le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice <i>des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages</i> en mai 2012, soit 124.8 ;</li> <li>- <math>4018E_k</math> publié par le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice <i>des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages</i> à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> </ul>	$R4 = R4_0 \times \left[ 15\% + 25\% \times \frac{RI}{RI_0} + 10\% \times \frac{SYN}{SYN_0} + 50\% \times \frac{IPC}{IPC_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R4 est le loyer de la période considérée en euros courants</li> <li>▪ <math>R4_0</math> est le loyer R4 en euros valeur 30/09/2013</li> <li>▪ <math>RI_0</math> est l'indice Risque industriels, valeur connue au 30/09/2013, soit 5753</li> <li>▪ <math>SYNTEC_0</math> est l'indice SYNTEC, valeur connue au 30/09/2013, soit 245.8</li> <li>▪ <math>IPC_0</math> est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, valeur connue au 30/09/2013, soit 125.6</li> <li>▪ RI est l'indice Risque industriels, dernière valeur connue au moment de la révision du prix</li> <li>▪ SYNTEC est l'indice SYNTEC, dernière valeur connue au moment de la révision du prix</li> <li>▪ IPC est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, dernière valeur connue au moment de la révision du prix</li> </ul>	$R4_n = R4_0 * \left[ 20\% + 80\% * \frac{ICHT - N_n}{ICHT - N_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <math>R4_0</math> = valeur du Loyer R4 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ;</li> <li>✓ <math>R4_n</math> = valeur de Loyer R4 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches ;</li> <li>✓ <math>ICHT-N_0</math> = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail des services administratifs à la date de remise de l'Offre Finale soit 114,7 ;</li> <li>✓ <math>ICHT-N_n</math> = valeur du dernier indice <math>ICHT-N</math> connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches.</li> </ul>



- **Océanomed 2 (prorata de TVA) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 14 novembre 2012 sur une durée de 25 ans et prévoit les conditions financières suivantes :

Récapitulatif des conditions financières pour le Partenariat Public Privé - OCEANOMED 2									
Informations financières au 31.12.2021									
Contrat PPP OCEANOMED 2		Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources		Sommes dues au 31/12/2021
		Classe 2	Classe 6				Classe 1	classe 7	
		Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotation campus	Dotation campus	
<b>Dépenses (PRORATA TVA) (en milliers d'euros - K€)</b>									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)		4 869	4 869				4 869		
Loyer financier, dont :									
	<i>Intérêts (en euros constants avant cristallisation)</i>	3 319				3 319		3 319	1 795
	<i>Capital (investissement)</i>	6 563	6 563				6 563		4 725
Loyer Gros Entretien - Renouvellement		2 424		2 424				2 424	2 107
Loyer Maintenance technique et petit entretien		3 184			3 184			3 184	2 471
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes		1 150				1 150		1 150	890
<b>Total</b>		<b>21 510</b>	<b>11 432</b>	<b>2 424</b>	<b>3 184</b>	<b>1 150</b>	<b>3 319</b>	<b>11 432</b>	<b>10 078</b>
Total des Emplois et des ressources						21 510		21 510	

Calendrier financier indicatif en euros constants (Océanomed 2) :

Calendrier Financier (au prorata de TVA et en milliers d'euros - K€)							
Année	Préfinancement	Dépenses en Capital	Intérêts	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Frais de Gestion - Assurances - Taxes	Total
2012 à 2015	4 869						4 869
2014		67	81	12	26	10	195
2015		237	274	41	90	34	675
2016		242	265	42	95	35	678
2017		248	256	43	96	35	678
2018		253	246	44	98	36	677
2019		258	232	43	97	36	666
2020		263	223	45	104	36	671
2021		270	179	48	107	39	643
2022		275	170	49	110	40	644
2023		281	160	51	113	41	646
2024		287	150	52	116	42	647
2025		293	139	54	119	43	649
2026		300	128	56	123	44	651
2027		284	117	81	126	46	654
2028		266	107	107	130	47	657
2029		294	97	85	133	48	658
2030		323	86	63	137	49	658
2031		248	74	152	141	51	666
2032		124	68	292	145	52	681
2033		75	64	347	149	54	689
2034		198	60	214	153	55	681
2035		270	50	141	158	57	675
2036		261	41	158	162	58	680
2037		330	30	90	166	60	676
2038		356	18	70	171	61	676
2039		260	5	45	118	42	470
<b>Total</b>	<b>4 869</b>	<b>6 563</b>	<b>3 319</b>	<b>2 424</b>	<b>3 184</b>	<b>1 150</b>	<b>21 510</b>
<b>Immobilisation</b>		<b>11 431 821</b>					

- **Aix Quartier des Facultés (TTC) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 6 mai 2014 sur une durée de 28 ans et 6 mois.

Le tableau suivant récapitule les conditions financières du Partenariat Public-Privé.

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Aix Quartier des Facultés											
Données disponibles au 31.12.2021											
Contrat PPP 06.05.2014 - Annexe F5		Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2021
		Classe 2	Classe 6				Classe 1		Classe 7	Impact résultat	
		Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotation campus		Dotation campus	ressources propres	
							Financements long terme	Autres financements			
<b>Dépenses TTC (en milliers d'euros - K€)</b>	<b>TOTAL</b>										
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	15 650	15 650					15 650				
Paiement à l'avance de la Tranche spécifique	17 089	17 089					17 089				-
Compte de réserve pour le service de la dette	1 089	1 089					1 089				
Reprise du compte de réserve pour le service de la dette	- 1 089	- 1 089					- 1 089				- 1 089
Fiche modificative	3 585	3 585					3 585				-
Loyer financier, dont :	112 724										
Intérêts	21 547				21 547			21 547			14 569
Capital	91 177	91 177				91 177					65 541
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	37 571		37 571					37 571			32 028
Loyer Maintenance technique et petit entretien	33 525			33 525				33 525			28 036
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	10 335				10 335			10 335			9 208
<b>Total</b>	<b>230 479</b>	<b>127 501</b>	<b>37 571</b>	<b>33 525</b>	<b>10 335</b>	<b>21 547</b>	<b>91 177</b>	<b>36 324</b>	<b>102 977</b>	<b>-</b>	<b>148 292</b>
<b>Total des Emplois et des ressources</b>		<b>127 501</b>				<b>102 977</b>		<b>127 501</b>	<b>102 977</b>		

Calendrier financier indicatif en euros constants (Aix Quartier des Facultés):

Calendrier Financier Indicatif, Selon Echancier d'Origine du Contrat de Partenariat (en TTC et en milliers d'euros - K€)											
Année	Préfinancement	Tranche Spécifique	Fiche modificative	Dépenses en Capital (net reprise CSRD)	Part d'imposition (IS)	Intérêts	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Frais de Gestion et assurance	Taxes	Total
2015				-		-	77	128	28	-	233
2016	9 532			-		-	322	466	86	1	10 406
2017	6 119	4 201	301	855	2	321	524	660	157	17	13 158
2018	-	12 888	774	4 901	14	1 693	806	773	250	10	22 109
2019	-	-	1 839	4 921	12	1 896	895	827	246	9	10 645
2020	-	-	6	5 006	26	1 525	1 000	891	264	11	8 729
2021	-	-	664	5 032	26	1 451	1 118	1 006	309	10	9 617
2022	-	-	-	3 646	26	1 425	1 156	1 035	318	9	7 614
2023	-	-	-	3 339	26	1 227	1 191	1 064	326	9	7 182
2024	-	-	-	3 352	26	1 163	1 227	1 094	335	9	7 206
2025	-	-	-	3 366	27	1 097	1 263	1 124	344	9	7 230
2026	-	-	-	3 378	27	1 031	1 301	1 156	354	9	7 256
2027	-	-	-	3 389	27	966	1 340	1 188	363	9	7 282
2028	-	-	-	3 397	27	902	1 381	1 222	373	9	7 310
2029	-	-	-	3 406	28	836	1 422	1 256	383	9	7 339
2030	-	-	-	3 412	28	771	1 465	1 291	394	9	7 370
2031	-	-	-	3 417	28	706	1 509	1 328	404	9	7 401
2032	-	-	-	3 419	29	642	1 554	1 365	415	9	7 434
2033	-	-	-	3 422	29	578	1 601	1 403	427	9	7 468
2034	-	-	-	3 421	29	514	1 649	1 443	438	9	7 503
2035	-	-	-	3 419	30	451	1 698	1 483	450	9	7 540
2036	-	-	-	3 415	30	388	1 749	1 525	463	9	7 579
2037	-	-	-	3 409	30	326	1 802	1 568	475	9	7 619
2038	-	-	-	3 401	31	264	1 856	1 612	488	9	7 660
2039	-	-	-	3 391	31	203	1 911	1 657	501	9	7 704
2040	-	-	-	3 378	32	143	1 969	1 704	515	9	7 749
2041	-	-	-	3 362	32	84	2 028	1 751	529	9	7 795
2042	-	-	-	2 324	30	262	1 758	1 505	455	7	6 341
<b>Total</b>	<b>15 650</b>	<b>17 089</b>	<b>3 585</b>	<b>91 177</b>	<b>682</b>	<b>20 865</b>	<b>37 571</b>	<b>33 525</b>	<b>10 092</b>	<b>243</b>	<b>230 479</b>
<b>Immobilisation</b>				<b>127 501</b>							

- **Luminy 2017 (prorata de TVA) :**

Il s'agit du contrat de partenariat Public Privé signé le 29 avril 2016 pour un montant global de 135M€ (85M€ d'investissement et 50M€ de fonctionnement). Contrairement aux précédents PPP, les loyers de maintenance ne sont pas éligibles à une prise en charge par les intérêts de la dotation campus. Le tableau récapitulatif des conditions financières met en évidence cette particularité en faisant état d'un impact résultat sur les ressources propres d'Aix Marseille Université.

Le tableau suivant reprend les conditions financières prévues (Luminy 2017) :

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Luminy											
Sur la base des données disponibles au 31.12.2021 et d'un taux d'intérêt estimé											
Contrat PPP 29.04.2016 - Annexe F5		Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2021
		Classe 2	Classe 6				Classe 1		Classe 7	impact résultat	
		Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotation campus		Dotation campus	ressources propres	
Financements long terme	Autres financements										
Dépenses prévues du 29.04.2016 au 31.12.2045 (en milliers d'euros - K€)	TOTAL										
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	26 810	26 810					26 810			-	
Versement anticipé de la Tranche spécifique	-	-					-			-	
Loyer financier, dont :											
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)	19 835				19 835			19 835		18 114	
Capital (investissement)	58 303	58 303				58 303				55 035	
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	13 807		13 807					13 807		13 188	
Loyer Maintenance technique et petit entretien	9 859			9 859					9 859	8 796	
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	7 244				7 244			7 244		6 843	
<b>Total</b>	<b>135 858</b>	<b>85 114</b>	<b>13 807</b>	<b>9 859</b>	<b>7 244</b>	<b>19 835</b>	<b>58 303</b>	<b>26 810</b>	<b>40 886</b>	<b>9 859</b>	
<b>Total des Emplois et des ressources au 31/12/2021</b>		<b>85 114</b>				<b>50 745</b>		<b>85 114</b>	<b>40 883</b>	<b>9 859</b>	

Calendrier financier indicatif en euros constants (Luminy 2017) :

Calendrier Financier indicatif, Selon Echancier d'origine du Contrat de Partenariat (au prorata de TVA et en milliers d'euros - K€)								
Année	Préfinancement	Dépenses en Capital	Intérêts	Part d'imposition (IS)	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Loyer de gestion, taxes et assurances	Total
2016	-	-	-	-	-	-	-	-
2017	8 033	-	-	-	-	-	-	8 033
2018	7 364	-	-	-	40	73	-	7 477
2019	7 175	-	-	-	141	259	-	7 575
2020	4 238	691	494	5	154	298	104	5 983
2021	-	2 207	1 448	14	189	374	303	4 535
2022	-	2 219	1 384	13	243	374	292	4 524
2023	-	2 324	1 306	12	214	374	289	4 519
2024	-	2 312	1 250	11	269	374	289	4 505
2025	-	2 361	1 190	11	271	374	289	4 496
2026	-	2 386	1 134	11	289	374	289	4 484
2027	-	2 409	1 079	11	309	374	289	4 471
2028	-	2 404	1 028	11	349	374	289	4 454
2029	-	2 380	971	11	409	374	289	4 433
2030	-	2 388	916	11	438	374	289	4 415
2031	-	2 502	860	11	379	374	289	4 414
2032	-	2 423	803	10	481	374	289	4 380
2033	-	2 267	745	10	643	374	289	4 328
2034	-	2 139	689	10	776	374	289	4 277
2035	-	1 723	638	10	1 130	374	289	4 163
2036	-	1 730	595	9	1 139	374	289	4 136
2037	-	1 943	542	9	996	374	289	4 153
2038	-	1 796	486	8	1 132	374	289	4 086
2039	-	1 979	437	8	1 012	374	289	4 099
2040	-	2 155	390	8	898	374	289	4 114
2041	-	2 770	331	8	475	374	289	4 247
2042	-	2 852	262	7	454	374	289	4 238
2043	-	3 095	191	7	320	374	289	4 277
2044	-	3 124	108	7	348	374	289	4 250
2045	-	1 726	312	4	308	249	193	2 792
<b>TOTAL</b>	<b>26 810</b>	<b>58 303</b>	<b>19 589</b>	<b>246</b>	<b>13 807</b>	<b>9 859</b>	<b>7 244</b>	<b>135 858</b>
<b>Immobilisation</b>		<b>85 114</b>						

#### **4.13.2) Contrat de Plan Etat Région (CPER)**

- Le précédent CPER voit ses derniers projets aboutir.

Au 31/12/2021, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **1,2 M€** sur les **110,7 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **0, 01 M€**.

- CPER 2015-2020, concernant l'Université d'Aix Marseille, pour un montant voté de **53,6 M€**.

Au 31/12/2021, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **10,7 M€** sur les **53,6 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **9,6 M€**.

#### **4.13.3) Plan de Relance**

Le projet a été voté pour un montant total de **56,7 M€**.

Au 31/12/2021, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **32 M€** sur les **56,7 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **24 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER :

Opération de Travaux (CPER)	Nature	Montant CPER voté	2021		2020	
			Contrats engagés au 31/12/2021 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021	Contrats engagés au 31/12/2020 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2020
Bâtiment pédagogique IUT (Financement CPER 1 644 694 € + financement AMU)	Personnel Fonctionnement Investissement	5 618 364				
<b>Total Bâtiment pédagogique IUT</b>		<b>5 618 364</b>	<b>5 618 364</b>	<b>5 602 256</b>	<b>5 618 364</b>	<b>5 602 256</b>
Bâtiment pédagogique Timone	Personnel Fonctionnement Investissement	9 000 000				
<b>Total Bâtiment pédagogique Timone</b>		<b>9 000 000</b>	<b>8 161 777</b>	<b>8 161 377</b>	<b>8 161 777</b>	<b>8 161 377</b>
Cafeteria Montperrin	Personnel Fonctionnement Investissement	235 000				
<b>Total Cafeteria Montperrin</b>		<b>235 000</b>	<b>229 777</b>	<b>229 777</b>	<b>229 777</b>	<b>229 777</b>
CERIMED	Personnel Fonctionnement Investissement	11 600 000				
<b>Total CERIMED</b>		<b>11 600 000</b>	<b>11 685 965</b>	<b>11 685 965</b>	<b>11 685 965</b>	<b>11 685 965</b>
Extension Schuman	Personnel Fonctionnement Investissement	17 201 429				
<b>Total Extension Schuman</b>		<b>17 201 429</b>	<b>16 728 473</b>	<b>16 727 260</b>	<b>16 728 473</b>	<b>16 727 260</b>
MEGA	Personnel Fonctionnement Investissement	8 600 000				
<b>Total MEGA</b>		<b>8 600 000</b>	<b>8 190 626</b>	<b>8 190 363</b>	<b>8 110 399</b>	<b>7 948 796</b>
OCEANOMED (Feder équipement inclus)	Personnel Fonctionnement Investissement	15 006 498				
<b>Total Océanomed/ Endoume</b>		<b>15 006 498</b>	<b>14 729 510</b>	<b>14 749 547</b>	<b>14 727 266</b>	<b>14 699 343</b>
Plaine Sportive (financement AMU 200 k€)	Personnel Fonctionnement Investissement	3 800 000				
<b>Total Plaine Sportive</b>		<b>3 800 000</b>	<b>3 959 325</b>	<b>3 957 383</b>	<b>3 959 325</b>	<b>3 957 383</b>
Pôle Arts	Personnel Fonctionnement Investissement	6 700 000				
<b>Total Pôle Arts</b>		<b>6 700 000</b>	<b>6 914 620</b>	<b>6 891 176</b>	<b>6 742 796</b>	<b>6 581 291</b>
Rénovation toiture Saporta + Villa Beauviche (Financement AMU)	Personnel Fonctionnement Investissement	1 200 000				
<b>Total Rénovation toiture Saporta</b>		<b>1 200 000</b>	<b>1 515 860</b>	<b>1 437 394</b>	<b>1 480 552</b>	<b>1 352 557</b>
Sport Saint-Jérôme	Personnel Fonctionnement Investissement	1 450 000				
<b>Total Sport Saint-Jérôme</b>		<b>1 450 000</b>	<b>1 457 659</b>	<b>1 456 829</b>	<b>1 457 659</b>	<b>1 456 829</b>



Opération de Travaux (CPER)	Nature	Montant CPER voté	2021		2020	
			Contrats engagés au 31/12/2021(TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021	Contrats engagés au 31/12/2020 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2020
Restructuration des espaces de la recherche Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	7 350 000				
<b>Total Espaces Recherche Marseille Nord (fédération de chimie incluse)</b>		<b>7 350 000</b>	<b>5 430 047</b>	<b>1 947 728</b>	<b>1 371 048</b>	<b>1 081 841</b>
Réhabilitation des espaces d'Enseignement marseille St Jérôme (+financement AMU)	Personnel Fonctionnement Investissement	9 535 000				
<b>Total Espaces d'Enseignement St Jérôme</b>		<b>9 535 000</b>	<b>9 668 787</b>	<b>9 594 611</b>	<b>9 629 970</b>	<b>9 550 313</b>
Restructuration bâtiments campus Timone pour le pôle Neurosciences + Financement AMU et Vecthorus	Personnel Fonctionnement Investissement	14 150 000				
<b>Total pôle Neurosciences</b>		<b>14 150 000</b>	<b>16 112 484</b>	<b>15 373 143</b>	<b>15 260 701</b>	<b>13 838 954</b>
Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	2 000 000				
<b>Total Mise en sécurité Marseille Nord</b>		<b>2 000 000</b>	<b>1 129 581</b>	<b>1 058 648</b>	<b>1 100 276</b>	<b>1 029 663</b>
Requalification de bâtiment sur Campus St Charles Marseille Centre	Personnel Fonctionnement Investissement	7 700 000				
<b>Total Requalification bâtiment Campus St Charles</b>		<b>7 700 000</b>	<b>5 429 713</b>	<b>621 151</b>	<b>964 385</b>	<b>415 034</b>
Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard + Financement AMU et Crédit Agricole	Personnel Fonctionnement Investissement	4 100 000				
<b>Total Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard</b>		<b>4 100 000</b>	<b>4 659 752</b>	<b>4 377 662</b>	<b>4 369 898</b>	<b>2 467 344</b>
Enseignement Science Montperrin (Financement de l'Etat : 2 000 000 €) et opération du Pôle Judiciaire Poncet (Financement CPER : 5 500 000 €)	Personnel Fonctionnement Investissement	7 500 000				
<b>Total Enseig Sciences &amp; Pôle Judiciaire</b>		<b>7 500 000</b>	<b>84 443</b>	<b>73 509</b>	<b>972</b>	<b>972</b>
Mise à Niveau des Espaces du CMI	Personnel Fonctionnement Investissement	1 000 000				
<b>Total Mise à Niveau Espaces CMI</b>		<b>1 000 000</b>	<b>93 905</b>	<b>4 474</b>		
Aménagement entrées de campus et déploiement de la signalétique	Personnel Fonctionnement Investissement	200 000				
<b>Total Signalétique</b>		<b>200 000</b>	<b>203 865</b>	<b>156 135</b>	<b>186 064</b>	<b>131 048</b>

Opérations PLAN DE RELANCE	Nature	Montant PLAN DE RELANCE	2021		2020	
			Contrats engagés au 31/12/2021(TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021	Contrats engagés au 31/12/2020 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2020
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles dont 500k€ suivi sur un eotp MP08N02F DEPIL	Personnel Fonctionnement Investissement	10 600 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles dont 500k€ suivi sur un eotp MP08N02F DEPIL		10 600 000	8 152 800	48 076		
Réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Marseille Timone (financement AMU prévu)	Personnel Fonctionnement Investissement	27 740 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Marseille Timone (financement AMU prévu)		27 740 000	891 319	440 329		
Création du centre de simulation de Marseille campus Santé Nord (financement AMU prévu)	Personnel Fonctionnement Investissement	18 350 000				
Création du centre de simulation de Marseille campus Santé Nord (financement AMU prévu)		18 350 000	15 657 874	181 426		

<b>TOTAL ANCIEN CPER</b>	<b>110 746 058</b>	<b>109 526 722</b>	<b>109 385 927</b>	<b>109 237 119</b>	<b>108 699 435</b>
<b>TOTAL NOUVEAU CPER</b>	<b>53 535 000</b>	<b>42 812 578</b>	<b>33 207 060</b>	<b>32 883 314</b>	<b>28 515 168</b>
<b>TOTAL PLAN DE RELANCE</b>	<b>56 690 000</b>	<b>24 701 993</b>	<b>669 831</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 4.14) Filiales et participations/participations liées

Tableau des filiales et participations							
Valeur comptable des titres détenus	Quote part du capital détenu en %		Résultat 2021	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (110-119/106)	Chiffre d'affaires 2021	
	BRUT	NET					
PROTISVALOR	6 529 983	6 529 983	99,73	- 2 009 204	6 547 998	- 625 204	13 485 210
PACAVALO	39 990	-	44,43	- 11 598	90 000	- 618 491	-
SATT	236 000	236 000	23,60	410 811	1 000 000	- 410 810	2 955 027
DIVERS	7 781	-					
<b>TOTAL</b>	<b>6 813 754</b>	<b>6 765 983</b>		<b>- 1 609 991</b>	<b>7 637 998</b>	<b>- 1 654 505</b>	<b>16 440 237</b>

#### 4.15) Effectifs

Ci-après l'évolution des effectifs (en ETPT) et de la masse salariale associée.

A / B / C	2020		2021		EVOLUTION 2021-2020			
	ETPT	MS	ETPT	MS	ETPT		MS	
<b>BIATSS</b>	3 171	160 312 905	3 245	164 101 701	21	2%	3 788 796	2%
A	419	19 307 923	501	22 660 743	81	19%	3 352 820	17%
B	212	6 832 648	237	7 559 676	24	11%	727 028	11%
C	381	11 323 241	414	12 067 832	33	9%	744 591	7%
<i>Sous-total</i>	<i>1 013</i>	<i>37 463 812</i>	<i>1 151</i>	<i>42 288 251</i>	<i>166</i>	<i>14%</i>	<i>4 824 439</i>	<i>13%</i>
A	643	49 571 465	644	50 243 875	1	0%	672 410	1%
B	554	29 808 302	549	29 825 014	-5	-1%	16 712	0%
C	962	43 469 326	901	41 744 561	-60	-6%	-1 724 765	-4%
<i>Sous-total</i>	<i>2 159</i>	<i>122 849 093</i>	<i>2 094</i>	<i>121 813 450</i>	<i>-71</i>	<i>-3%</i>	<i>-1 035 642</i>	<i>-1%</i>
<b>ENSEIGNANT</b>	4 370	352 000 690	4 420	358 520 943	164	1%	6 520 253	2%
Contractuel Enseignant et recherche	86	4 922 246	98	5 719 474	12	14%	797 228	16%
ATER/LECT	244	10 023 435	257	10 610 876	13	5%	587 441	6%
HU	230	6 040 388	213	5 212 147	-17	-8%	-828 241	-14%
MCF Associé	41	2 477 565	43	2 531 962	1	3%	54 397	2%
DOCT / POST DOCT	932	33 142 095	967	34 339 547	35	4%	1 197 451	4%
PR Associé	22	1 586 918	21	1 638 512	0	-2%	51 593	3%
<i>Sous-total</i>	<i>1 555</i>	<i>58 192 648</i>	<i>1 599</i>	<i>60 052 517</i>	<i>168</i>	<i>3%</i>	<i>1 859 869</i>	<i>3%</i>
2nd degré et 1er degré + IA-PR	390	36 986 444	369	34 619 158	-21	-5%	-2 367 286	-6%
MCF	1 515	139 195 913	1 533	143 475 988	17	1%	4 280 075	3%
PR	909	117 625 686	920	120 373 281	11	1%	2 747 595	2%
<i>Sous-total</i>	<i>2 814</i>	<i>293 808 042</i>	<i>2 822</i>	<i>298 468 426</i>	<i>-3</i>	<i>0%</i>	<i>4 660 384</i>	<i>2%</i>
<b>AUTRES CATEGORIES</b>		11 846 035		13 709 228			1 863 193	16%
		11 846 035		13 709 228			1 863 193	16%
<i>Sous-total</i>		<i>11 846 035</i>		<i>13 709 228</i>			<i>1 863 193</i>	<i>16%</i>
<b>AUTRES DEPENSES DE MASSE SALARIALE (source SIFAC)</b>		916 933		1 002 086			85 152	9%
<b>Variation de charges à payer</b>		-309 398		1 711 965			2 021 363	-653%
<b>TOTAL</b>	<b>7 541</b>	<b>524 767 166</b>	<b>7 665</b>	<b>539 045 923</b>	<b>124</b>	<b>2%</b>	<b>14 278 757</b>	<b>3%</b>

Données issues des fichiers KX et extraction SIFAC

#### 4.16) Evènements postérieurs à la clôture

Néant

# FONDATION A\*MIDEX

Rapport des Commissaires des comptes  
Annexes comptes annuels 2021

**mazars**

300, avenue du Prado  
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette  
13567 Marseille Cedex 2

## **Fondation Universitaire A\*MIDEX (Aix-Marseille Idex)**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

#### **MAZARS**

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
directoire et conseil de surveillance  
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE  
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

#### **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat  
aux comptes  
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE  
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

Fondation Universitaire « A\*MIDEX (Aix-Marseille Idex) »

Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire « A\*MIDEX (Aix-Marseille Idex) » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif, et en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle et aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance des données budgétaires avec les comptes annuels.

## Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que la fondation cesse son activité.

Les comptes annuels ont été établis par l'agence comptable de l'Université Aix-Marseille et arrêtés par le conseil de gestion de la fondation.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises



individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 16 mars 2022

### Les Commissaires aux comptes

Mazars

PricewaterhouseCoopers Audit



Stéphane Marfisi  
Associé

Vincent Thyssen  
Associé

# ETATS FINANCIERS 2021

**BILAN**  
**COMPTE DE RESULTAT**  
**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**  
**ANNEXE**

## BILAN: ACTIF

ACTIF	Note	Exercice 2021			Exercice 2020
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3.5</b>				
Immobilisations incorporelles		497 217	351 336	145 881	138 000
Immobilisations corporelles		22 444 043	15 128 144	7 315 899	4 527 714
Terrain		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillage		18 216 375	12 051 587	6 164 788	3 301 974
Collections		-	-	-	-
Biens historiques et culturels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		4 202 489	3 076 557	1 125 932	1 146 179
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes		25 178	-	25 178	79 561
Immobilisations financières		750 185 394	-	750 185 394	750 185 394
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>773 126 654</b>	<b>15 479 480</b>	<b>757 647 174</b>	<b>754 851 109</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks		708	-	708	686
Créances		24 591 808	-	24 591 808	16 692 296
Créances sur des entités publiques		24 375 716	-	24 375 716	16 505 076
Créances clients et comptes rattachés		101 941	-	101 941	161 480
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)		-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs		114 150	-	114 150	25 741
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)		-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>		<b>24 592 516</b>	<b>-</b>	<b>24 592 516</b>	<b>16 692 982</b>
<b>TRESORERIE</b>					
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		49 596 645	-	49 596 645	40 940 069
Autres		-	-	-	-
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		<b>49 596 645</b>	<b>-</b>	<b>49 596 645</b>	<b>40 940 069</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>847 315 815</b>	<b>15 479 480</b>	<b>831 836 335</b>	<b>812 484 159</b>

## BILAN: PASSIF

PASSIF	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>3.1 / 3.2</b>		
Financements reçus		8 292 129	5 622 858
Financement de l'actif par l'Etat	3.2	7 251 685	4 571 323
Financement de l'actif par des tiers		157 622	26 305
Fonds propres des fondations	3.1	882 822	1 025 230
Réserves		1 343 927	1 234 439
Report à nouveau		- 38	- 38
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>374 516</b>	<b>109 488</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>10 010 534</b>	<b>6 966 747</b>
<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>3.3</b>		
Provisions pour risques		-	-
Dettes financières et autres emprunts		750 152 804	750 152 804
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		-	-
Dettes financières et autres emprunts		750 152 804	750 152 804
<b>TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES</b>		<b>750 152 804</b>	<b>750 152 804</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>3.4</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		353 262	978 138
Dettes fiscales et sociales		-	-
Avances et acomptes recus		70 977 619	53 675 535
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)		-	-
Autres dettes non financières		199 505	345 419
Produits constatés d'avance		142 612	365 516
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>		<b>71 672 997</b>	<b>55 364 608</b>
<b>TRESORERIE</b>			
Autres éléments de trésorerie passive		-	-
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>831 836 335</b>	<b>812 484 159</b>

## COMPTE DE RESULTAT: CHARGES

CHARGES	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4.1</b>		
Achats		11 303	9 598
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		5 624 484	4 925 530
Charges de personnel		14 600 507	13 044 138
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		10 558 142	9 451 745
<i>Charges sociales</i>		4 012 965	3 566 915
<i>Intéressement et participation</i>		-	-
<i>Autres charges de personnel</i>		29 399	25 478
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		2 214 806	4 950 789
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		2 395 467	2 595 494
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>24 846 565</b>	<b>25 525 550</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			
Dispositif d'intervention pour compte propre		-	-
<i>Transfert aux ménages</i>		-	-
<i>Transferts aux entreprises</i>		-	-
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>		-	-
<i>Transferts aux autres collectivités</i>		-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		-	-
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>		<b>24 846 565</b>	<b>25 525 550</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Charges d'intérêts		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Pertes de change		-	-
Autres charges financières		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>		<b>374 516</b>	<b>109 488</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4.1</b>	<b>25 221 081</b>	<b>25 635 037</b>

## COMPTE DE RESULTAT: PRODUITS

PRODUITS	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4.2</b>		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		22 359 385	22 615 107
<i>Subventions pour charges de service public</i>		-	100 000
<i>Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques</i>		22 344 251	22 507 937
<i>Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques</i>		-	-
<i>Dons et legs</i>		15 134	7 170
<i>Produits de la fiscalité affectée</i>		-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		284 114	331 383
<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>		55 809	178 842
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>		-	-
<i>Autres produits de gestion</i>		228 305	152 541
<i>Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public</i>		-	-
Autres produits		2 525 864	2 677 053
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>		-	1 866
<i>Reprise du financement rattaché à un actif</i>		2 525 864	2 675 187
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		-	-
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 169 363</b>	<b>25 623 543</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>4.2</b>		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		-	-
Gains de change		-	-
Autres produits financiers		51 718	11 495
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		-	-
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>51 718</b>	<b>11 495</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>			
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4.2</b>	<b>25 221 081</b>	<b>25 635 037</b>

# ANNEXE 2021



## TABLE DES MATIERES

### **1/ Les faits caractéristiques de l'exercice 2021**

- 1.1) *Introduction*
- 1.2) *Les faits caractéristiques de l'exercice 2021*
- 1.3) *Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation*

### **2/ Règles et méthodes comptables**

- 2.1) *Règles générales*
- 2.2) *Référentiel comptable*
- 2.3) *Méthodes comptables*
  - 2.3.1) *Les immobilisations*
  - 2.3.2) *Créances et dettes*
  - 2.3.3) *Les dotations consommables*

### **3/ Les notes sur le bilan**

- 3.1) *Apport en capital*
- 3.2) *Subvention d'équipement*
- 3.3) *Etat des dettes financières et autres emprunts*
- 3.4) *Etat des dettes circulantes*
- 3.5) *Immobilisations*
  - 3.5.1) *- Valeurs acquisitions*
  - 3.5.2) *- Amortissement*
- 3.6) *Etat des créances*
- 3.7) *Placement*

### **4/ Les notes sur le compte de résultat**

- 4.1) *Détail compte de résultat : Charges*
- 4.2) *Détail compte de résultat : Produits*

## I- Les faits caractéristiques

### 1.1. Introduction

La Fondation Universitaire A\*MIDEX (Aix-Marseille Idex) a été créée le 29 mai 2012 (par délibération du conseil d'administration d'Aix Marseille Université) par AMU et ses 7 partenaires CNRS, Inserm, CEA, IRD, Sciences Po Aix, Centrale Marseille et AP-HM, pour mettre en œuvre le projet d'Initiative d'Excellence A\*MIDEX labellisé en février 2012 et pérennisé en avril 2016 suite à la réussite de son évaluation à l'issue d'une période probatoire de 4 ans. Incluant 10 projets de Laboratoires d'Excellence (Labex), la Fondation A\*MIDEX dispose d'un financement annuel de près de 26 M€, soit le produit des intérêts d'une dotation de 750 M€ placée à un taux annuel de 3,413%. Avec la signature de la convention de dévolution en décembre 2016, les intérêts de cette dotation sont désormais définitivement acquis à AMU afin de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie avec ses partenaires du site.

Selon la délibération n°2016/12/13-05, le conseil d'administration a approuvé le principe de la fusion absorption des Fondations Amidex et AMU, ainsi que la modification des statuts s'y rapportant. La fusion absorption a eu lieu le 1er janvier 2017.

Les comptes de la Fondation ont été arrêtés par le Conseil de gestion du **14 Mars 2022**.

### 1.2. Les faits caractéristiques de l'exercice 2021

- La dotation non consommable dont bénéficie la fondation A\*Midex a produit 22,6M€ sur l'exercice 2021 (hors frais de gestion de 2,9M€). La fondation continue à être un levier de développement académique pour notre territoire.

### 1.3. Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation

Néant

## II- Règles et méthodes comptables

### 2.1. Règles générales

La fondation est abritée par l'Université. Elle n'a pas la personnalité morale mais dispose d'une autonomie financière.

Le conseil de gestion est l'organe délibérant de la fondation et le Président en est l'ordonnateur.

L'EPRD (Budget) et le compte financier de la fondation doivent être adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## **2.2. Référentiel comptable**

Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations (notamment le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable).

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel de la fondation. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes de la fondation, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux fondations.

## **2.3. Méthode comptable**

### **2.3.1. Les immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par la fondation.

### **2.3.2. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'un titre de recettes.

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

### **2.3.3. Les dotations consommables**

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue par les statuts, conformément aux engagements pris par les fondateurs.

L'article 18 des statuts de la Fondation Universitaire stipule (i) que la fraction consommable de la dotation ne peut excéder chaque année 20 % de son montant total (ii) que les personnes publiques ne peuvent apporter plus de 50% de la dotation initiale (iii) que la fraction consommable de la dotation apportée par des personnes publiques ne peut excéder 50%.

### III- Les notes sur le bilan

#### 3.1. Apport en capital

Fondateur	Dotation statutaire			Part non consommée (4)	Situation nette passif (5) = (1)+(4)
	Part non consommable (1)	Part consommable (2)	Total (3)		
Université d'Aix-Marseille (AMU)	170 000	170 000	340 000	-	170 000
BPPC	-	150 000	150 000	110 000	110 000
CDC	97 500	97 500	195 000	29 160	126 660
CEPAC	-	382 760	382 760	40 115	40 115
STS	-	750 000	750 000	381 047	381 047
Innate Pharma	-	30 000	30 000	30 000	30 000
Université d'Aix-Marseille (AMU)	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
CNRS	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
INSERM	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
Institut d'Etudes Politiques	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
Ecole Centrale de Marseille	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>280 000</b>	<b>1 592 760</b>	<b>1 872 760</b>	<b>602 822</b>	<b>882 822</b>

L'ensemble des dotations ont été libérées par l'ensemble des fondateurs.  
Les dotations listées sont issues des dotations initiales des fondations Amidex et AMU.

#### 3.2. Subvention d'équipement

Comme évoqué ci-avant, des produits à recevoir sont comptabilisés à hauteur des dépenses. Les acomptes ANR et les dons sont rattachés par Labex ou projets. Les subventions sont ainsi rattachées aux dépenses d'investissement selon la méthode à l'avancement aux coûts encourus.

La contrepartie des immobilisations vient abonder la subvention d'équipement.

Les Reprises de subventions d'équipement se font au rythme des amortissements constatés sur les immobilisations.

Financements externes - 1020 -	Bilan ouverture	Sortie des subventions liée à la mise au rebut	Sortie des subventions hors IP	PAR 2021	Extourne PAR 2020	Subventions 2021	31.12.2021	31.12.2021 dont non fléchées *
<b>ETAT</b>	-	1 233	8 235	522 775	- 262 060	2 429 115	7 251 685	-
Financement des actifs mis à disposition	-						-	
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition	-						-	-
<b>ETAT : BIENS MIS A DISPOSITION</b>	4 571 323	-	-	-	-	-	-	64 485
Ministère Education Nationale	17 508 318	- 147 653	- 9 391	522 775	- 262 060	4 788 423	22 400 413	64 485
Reprises cumulées Etat	- 12 936 995	146 420	1 156			- 2 359 308	- 15 148 728	
<b>ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS</b>	4 571 323	- 1 233	- 8 235	522 775	- 262 060	2 429 115	7 251 685	64 485
<b>HORS ETAT</b>	26 305	-	-	98 956	-	32 362	157 622	-
Région	33 700			33 620			67 320	
Reprises cumulées Région	- 8 243					- 9 494	- 17 737	
Département	-			11 207			11 207	
Reprises cumulées Département	-					- 239	- 239	
Commune	-			15 689			15 689	
Reprises cumulées Commune	-					- 700	- 700	
Subv. Équipt autres coll. Publiques	243 491	- 850		38 439			281 080	
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 242 643	850				- 1 513	- 243 306	
Autres organismes	1 272						1 272	
Reprises cumulées Autres organismes	- 1 272						- 1 272	
Autres subventions d'équipement	-					47 040	47 040	
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	-					- 2 732	- 2 732	
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES</b>	4 597 627	- 1 233	- 8 235	621 731	- 262 060	2 461 476	7 409 306	64 485

### 3.3. Etat des dettes financières et autres emprunts

	2020	2021	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
<b>Dettes financières et autres emprunts</b>	<b>750 152 804</b>	<b>750 152 804</b>	-			
Dotation non consommable	750 000 000	750 000 000	-			750 000 000
Dépôts et cautionnement reçus	152 804	152 804	-		152 804	
<b>Total général</b>	<b>750 152 804</b>	<b>750 152 804</b>	-	-	152 804	750 000 000

### 3.4. Etat des dettes circulantes

	2020	2021	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>978 138</b>	<b>353 262</b>	- <b>624 876</b>	<b>353 262</b>		
Dettes fournisseurs	- 31 385	- 35 631	- 4 246	35 631		
Fournisseurs: Factures non parvenues	1 009 523	388 893	- 620 630	388 893		
<b>Avances et acomptes reçus</b>	<b>53 675 535</b>	<b>70 977 619</b>	<b>17 302 084</b>	<b>70 977 619</b>		
<b>Autres dettes non financières</b>	<b>345 419</b>	<b>199 505</b>	- <b>145 915</b>	<b>199 505</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>365 516</b>	<b>142 612</b>	- <b>222 904</b>	<b>142 612</b>		
<b>Total général</b>	<b>55 364 608</b>	<b>71 672 997</b>	<b>16 308 390</b>	<b>71 672 997</b>		

### 3.5. Immobilisations

#### 3.5.1 - Valeurs acquisitions

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	MES comptes techniques N-1	Diminutions		Augmentations	Comptes techniques au 31/12/21	31.12.2021
			Mise au rebut (IP)	Mise au rebut (Hors IP)	Acquisitions 2021 Etablissement		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>472 768</b>	-	- 38 969	-	41 723	21 696	<b>497 217</b>
Frais Recherche & Dévelopmt	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis / créés	349 159	-	27 119	-	31 318	21 696	375 054
Autres concessions, brevets	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	123 609	-	11 850	-	10 405	-	122 164
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17 349 982</b>	- 78 485	- 112 449	- 1 129	5 245 288	15 658	<b>22 418 865</b>
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions, bâtiments dotation	-	-	-	-	-	-	-
Constructions, bâtiments acquis	-	-	-	-	-	-	-
Inst Agencement constructions dotation	-	-	-	-	-	-	-
Inst Agencement constructions acquises	-	-	-	-	-	-	-
Autres Inst Agencement constructions	4 039	-	-	-	-	-	4 039
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	94 446	-	-	-	1 043	-	95 489
Installations, matériels, outillages	13 369 897	- 78 485	-	1 129	4 818 316	12 287	18 120 886
Collections littéraires scientifiques, artistiques	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	3 881 600	-	112 449	-	425 928	3 372	4 198 451
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>750 185 394</b>	-	-	-	-	-	<b>750 185 394</b>
<b>Total immobilisations corp / incorp / financières</b>	<b>768 008 145</b>	- 78 485	- 151 419	- 1 129	5 287 010	37 354	<b>773 101 476</b>
<b>Avance (23810000)</b>	<b>79 561</b>	-	-	-	- 54 382	-	<b>25 178</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>768 087 705</b>	- 78 485	- 151 419	- 1 129	5 232 628	37 354	<b>773 126 655</b>



### 3.5.2 – Amortissements

Amortissements/Dépréciations	31.12.2020	Mise au rebut (IP)	Mise au rebut (Hors IP)	Amortissements Dépréciations	31.12.2021		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>334 768</b>	-	<b>38 231</b>	-	<b>54 799</b>	<b>351 336</b>	
Frais développement	-	-	-	-	-	-	
Logiciels, brevets et licences	284 611	-	27 119	-	33 592	291 083	
Autres concessions, brevets	-	-	-	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	50 157	-	11 111	-	21 207	60 253	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 901 829</b>	-	<b>111 955</b>	-	<b>903</b>	<b>2 339 173</b>	<b>15 128 144</b>
Terrains et aménagements	-	-	-	-	-	-	
Constructions	-	-	-	-	-	-	
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	
Installations techniques, matériels et outillages	10 162 206	-	-	903	1 890 284	12 051 587	
Collections	-	-	-	-	-	-	
Autres immobilisations corporelles	2 739 623	-	111 955	-	448 889	3 076 557	
Bâtiment remis en dotation	-	-	-	-	-	-	
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL des amortissements</b>	<b>13 236 597</b>	-	<b>150 186</b>	-	<b>903</b>	<b>2 393 972</b>	<b>15 479 480</b>

### 3.6. Etat des créances

	2020	2021	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
<b>Créances</b>	<b>16 692 296</b>	<b>24 591 808</b>	<b>7 899 512</b>	<b>24 591 808</b>		
Avances et acomptes versés sur commandes			-	-		
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>161 480</b>	<b>101 941</b>	<b>- 59 539</b>	<b>101 941</b>		
Clients douteux	-	36	36	36		
Clients: Factures à établir	-	-	-	-		
Créances clients	161 480	101 941	- 59 539	101 941		
Dépréciation	-	36	36	36		
<b>Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne</b>	<b>16 505 076</b>	<b>24 375 716</b>	<b>7 870 641</b>	<b>24 375 716</b>		
Créance: TVA	-	143 500	143 500	143 500		
Créances: Subventions d'exploitation	15 826 791	23 194 260	7 367 469	23 194 260		
Créances: Subventions d'investissement	678 285	1 037 956	359 671	1 037 956		
<b>Créances sur les autres débiteurs</b>	<b>25 741</b>	<b>114 150</b>	<b>88 410</b>	<b>114 150</b>		
<b>Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b>Total général</b>	<b>16 692 296</b>	<b>24 591 808</b>	<b>7 899 512</b>	<b>24 591 808</b>		

### 3.7. Placement

	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Créances à plus de 5 ans
Livret Institutionnel Triplex	10 023 450		
CAT TONIC PLUS	6 955 640		
<b>Total</b>	<b>6 955 640</b>		

La Fondation universitaire AMIDEX a été autorisée par la DGFIP de placer les fonds en provenance de l'ANR conformément à l'article 41 du décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui prévoit dans son deuxième alinéa que « des fonds peuvent néanmoins être déposés dans les établissements bancaires ou à la Caisse des dépôts et consignations pour un usage strictement lié à un transit technique ou au placements des libéralités reçus par établissement et des fonds des fondations universitaires ».

**Les intérêts courus de l'exercice 2021 représentent 61 718 €.**

#### IV- Les notes sur le compte de résultat

L'année 2021 présente un excédent de : **374 516 €**

##### 4.1. Détail compte de résultat : Charges

	2020	2021	Variation
<b>Achats</b>	<b>9 598</b>	<b>11 303</b>	<b>1 704</b>
Frais sur achats	9 598	11 303	1 704
<b>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</b>	<b>4 925 530</b>	<b>5 624 484</b>	<b>698 954</b>
Achats de sous-traitance et services extérieurs	2 194 876	1 826 986	- 367 890
Achats et variations de stock	1 207 388	1 409 247	201 859
Autres services extérieurs	1 523 266	2 388 250	864 984
<b>Charges de personnel</b>	<b>13 044 138</b>	<b>14 600 507</b>	<b>1 556 369</b>
Salaires, traitements et rémunérations divers	9 451 745	10 558 142	1 106 397
Charges sociales	3 566 915	4 012 965	446 050
Autres charges de personnel	25 478	29 399	3 921
<b>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</b>	<b>4 950 789</b>	<b>2 214 806</b>	<b>- 2 735 983</b>
Autres charges diverses	47 397	274 023	226 626
Autres charges spécifiques	4 626 815	1 607 346	- 3 019 469
Autres impôts et taxes	2 415	502	- 1 913
Droits d'auteur	700	400	- 300
Impôt et taxes - Personnel	231 099	255 776	24 677
Pertes sur créances irrécouvrables	1 032	990	- 43
Redevances pour concessions	41 330	75 769	34 438
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Pertes de change	-	-	
<b>Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</b>	<b>2 595 494</b>	<b>2 395 467</b>	<b>- 200 027</b>
<b>Total général</b>	<b>25 525 550</b>	<b>24 846 565</b>	<b>- 678 984</b>

##### 4.2. Détail compte de résultat : Produits

	2020	2021	Variation
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>	<b>22 615 107</b>	<b>22 359 385</b>	- <b>255 722</b>
Subventions pour charges de service public	134 286	390 000	255 714
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et de sautres entités publiques	22 473 651	21 954 251	- 519 401
Dons et legs	7 170	15 134	7 964
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>	<b>331 383</b>	<b>284 114</b>	- <b>47 269</b>
Ventes de biens ou prestations de services	178 842	55 809	- 123 033
Autres produits de gestion	152 541	228 305	75 764
<b>Autres produits</b>	<b>2 677 053</b>	<b>2 525 864</b>	- <b>151 189</b>
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1 866	-	- 1 866
Reprise du financement rattaché à un actif	2 675 187	2 525 864	- 149 323
<b>Autres produits financiers</b>	<b>11 495</b>	<b>51 718</b>	<b>40 224</b>
<b>Total général</b>	<b>25 635 037</b>	<b>25 221 081</b>	- <b>413 956</b>

# FONDATION IMÉRA

Rapport des Commissaires des comptes  
Annexes comptes annuels 2021

**mazars**

300, avenue du Prado  
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette  
13567 Marseille Cedex 2

## **Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées »**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

#### **MAZARS**

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
directoire et conseil de surveillance  
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE  
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

#### **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat  
aux comptes  
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE  
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

**Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées »**

Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif, et en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle et aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient



pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance des données budgétaires avec les comptes annuels.

## Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que la fondation cesse son activité.

Les comptes annuels ont été établis par l'agence comptable de l'Université Aix-Marseille et arrêtés par le conseil de gestion de la fondation.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 16 mars 2022

#### Les Commissaires aux comptes

Mazars

PricewaterhouseCoopers Audit



Stéphane Marfisi  
Associé

Vincent Thyssen  
Associé

# ETATS FINANCIERS 2021

**BILAN  
COMPTE DE RESULTAT  
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE  
ANNEXE**

**FONDATION « INSTITUT MEDITERRANEEN DE RECHERCHES AVANCEES »**

## BILAN: ACTIF

ACTIF	Note	Exercice 2021			Exercice 2020
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3.5</b>				
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		102 309	83 086	19 223	28 222
Terrain		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillage		-	-	-	-
Collections		-	-	-	-
Biens historiques et culturels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		102 309	83 086	19 223	28 222
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes		-	-	-	-
Immobilisations financières		-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>102 309</b>	<b>83 086</b>	<b>19 223</b>	<b>28 222</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3.6</b>				
Stocks		-	-	-	-
Créances		290 411	-	290 411	358 609
Créances sur des entités publiques		290 411	-	290 411	357 550
Créances clients et comptes rattachés		-	-	-	200
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)		-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs		-	-	-	859
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)		-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>		<b>290 411</b>	<b>-</b>	<b>290 411</b>	<b>358 609</b>
<b>TRESORERIE</b>					
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		606 499	-	606 499	588 298
Autres		-	-	-	-
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		<b>606 499</b>	<b>-</b>	<b>606 499</b>	<b>588 298</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>999 219</b>	<b>83 086</b>	<b>916 132</b>	<b>975 129</b>

## BILAN: PASSIF

PASSIF	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	3.1 / 3.3		
Financements reçus		5 000	5 158
Financement de l'actif par l'Etat		-	-
Financement de l'actif par des tiers	3.3	-	158
Fonds propres des fondations	3.1	5 000	5 000
Réserves		618 877	443 839
Report à nouveau		-	-
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-</b>	<b>62 910</b>	<b>175 038</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>560 967</b>	<b>449 977</b>
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES			
Provisions pour risques		-	-
Dettes financières et autres emprunts		-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		-	-
Dettes financières et autres emprunts		-	-
<b>TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
DETTES NON FINANCIERES	3.4		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 897	16 651
Dettes fiscales et sociales		-	-
Avances et acomptes recus		349 851	328 985
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)		-	-
Autres dettes non financières		457	-
Produits constatés d'avance		2 959	5 459
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>		<b>355 165</b>	<b>351 094</b>
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive		-	-
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>916 132</b>	<b>975 129</b>

## COMPTE DE RESULTAT: CHARGES

CHARGES	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4.1</b>		
Achats		265	120
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		52 553	59 667
Charges de personnel		98 886	184 158
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>71 754</i>	<i>133 454</i>
<i>Charges sociales</i>		<i>27 133</i>	<i>50 373</i>
<i>Intéressement et participation</i>		-	-
<i>Autres charges de personnel</i>		-	<i>331</i>
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		178 143	212 106
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		11 730	14 142
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>341 577</b>	<b>470 193</b>
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>		<b>341 577</b>	<b>470 193</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Charges d'intérêts		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Pertes de change		-	-
Autres charges financières		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>			<b>175 038</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4.1</b>	<b>341 577</b>	<b>645 231</b>

## COMPTE DE RESULTAT: PRODUITS

PRODUITS	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4.2</b>		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		271 323	630 246
<i>Subventions pour charges de service public</i>		64 150	54 963
<i>Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques</i>		207 173	573 283
<i>Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques</i>		-	-
<i>Dons et legs</i>		-	2 000
<i>Produits de la fiscalité affectée</i>		-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		7 187	14 004
<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>		2 210	3 100
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>		-	-
<i>Autres produits de gestion</i>		4 977	10 904
<i>Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public</i>		-	-
Autres produits		158	981
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>		-	-
<i>Reprise du financement rattaché à un actif</i>		158	981
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		-	-
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>278 667</b>	<b>645 231</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		-	-
Gains de change		-	-
Autres produits financiers		-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		-	-
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>		<b>62 910</b>	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4.2</b>	<b>341 577</b>	<b>645 231</b>



# ANNEXE 2021

## TABLE DES MATIERES

### **1/ Les faits caractéristiques de l'exercice 2021**

1.1) Introduction .....	P 8
1.2) Les faits caractéristiques de l'exercice 2021 .....	P 9

### **2/ Règles et méthodes comptables**

2.1) Règles générales .....	P 9
2.2) Référentiel comptable .....	P 9
2.3) Méthodes comptables .....	P 10
2.3.1) Les immobilisations .....	P 10
2.3.2) Créances et dettes .....	P 10
2.3.3) Les dotations consommables .....	P 10

### **3/ Les notes sur le bilan**

3.1) Apport en capital .....	P 11
3.2) Réserves et Report à nouveau .....	P 11
3.3) Subvention d'équipement .....	P 12
3.4) Etat des dettes .....	P 13
3.5) Immobilisations .....	P 14
3.5.1) Valeurs acquisitions .....	P 14
3.5.2) Amortissement .....	P 15
3.6) Etat des créances .....	P 16

### **4/ Les notes sur le compte de résultat**

4.1) Détail compte de résultat : Charges .....	P 16
4.2) Détail compte de résultat : Produits .....	P 17

## I- Les faits caractéristiques

### 1.1. Introduction

La fondation Universitaire Institut Méditerranéen de Recherche Avancées (IMéRA) a été créée par délibération du conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille du 23/10/2012.

L'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées (ci-dessous, IMéRA) a été sélectionné comme l'un des quatre Instituts d'Etudes Avancées (IEA) du Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées (RFIEA). Le RFIEA a été sélectionné par le Gouvernement comme l'un des treize projets de RTRA (Réseaux Thématiques de Recherches Avancées) et créé sous forme de fondation de coopération scientifique.

Le réseau des quatre IEA en SHS, le RFIEA a obtenu en 2012 un Labex (RFIEA+).

L'IMéRA accueille des chercheurs en résidence. Sa spécificité par rapport aux autres IEA de ce réseau est double :

- il s'intéresse à des chercheurs qui peuvent relier SHS et Sciences (ainsi que Arts et Sciences),
- il incite ses résidents à développer des interactions avec les équipes et laboratoires de l'Université d'Aix-Marseille.

Son but est que ces contacts et interactions interdisciplinaires soient pour ses résidents des générateurs de nouvelles voies de recherches, et que ses résidents puissent faire bénéficier la communauté des chercheurs des stratégies d'innovation qu'ils ont pu développer à l'interface de différentes disciplines.

L'IMéRA met en œuvre une politique scientifique et de fonctionnement en accord avec la Charte des Instituts d'Etudes Avancées du RFIEA, approuvée par le Conseil d'Administration « réseau français des instituts d'études avancées » du 5 mars 2012.

Cette Fondation, qui prend le nom de « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées » (IMéRA), a pour objet de contribuer à l'émergence et au développement de démarches pluri-, inter- et transdisciplinaires de recherche de rang mondial, et de préparation des jeunes chercheurs à ces démarches, sur le territoire de l'Université d'Aix-Marseille.

La mission de la Fondation est de gérer les fonds alloués au titre du programme scientifique de l'IMéRA afin :

- de financer des résidences de scientifiques de toutes disciplines et d'artistes et accompagner ces résidences avec une programmation génératrice de création de projets de recherche émergents, interdisciplinaires et innovants de très haut niveau international dans un périmètre d'excellence évolutif, tel que défini dans le projet susvisé ;
- d'attirer des chercheurs de haut niveau et de contribuer à l'émergence d'équipes de rang mondial à l'Université d'Aix-Marseille ;
- de participer en accord avec les formations à des incitations des étudiants et doctorants de haut niveau à prendre connaissance de ces ouvertures interdisciplinaires ;
- d'accroître les partenariats des chercheurs avec le monde social, économique et culturel ;
- de développer l'attractivité de l'Université d'Aix-Marseille à l'international ainsi que son identité euro-méditerranéenne ;
- d'expérimenter les interactions interdisciplinaires pour identifier les processus transdisciplinaires les plus féconds.

Les comptes de la Fondation ont été arrêtés par le Conseil de gestion du **09 Mars 2022**.

## 1.2. Les faits caractéristiques de l'exercice 2021

Néant

### II- Règles et méthodes comptables

#### 2.1. Règles générales

La fondation est abritée par l'université. Elle n'a pas la personnalité morale mais dispose d'une autonomie financière.

Le conseil de gestion est l'organe délibérant de la fondation et le Président en est l'ordonnateur secondaire.

L'EPRD (Budget) et le compte financier de la fondation doivent être adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### 2.2. Référentiel comptable

Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations (notamment le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable), à l'exception du résultat exceptionnel.

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel de la fondation. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes de la fondation, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux fondations.

## **2.3. Méthodes comptables**

### **2.3.1 Les immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par la fondation.

### **2.3.2 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'un titre de recettes.

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

### **2.3.3 Les dotations consommables**

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue par les statuts, conformément aux engagements pris par les fondateurs.

L'article 18 des statuts de la Fondation Universitaire stipule (i) que la fraction consommable de la dotation ne peut excéder chaque année 20 % de son montant total (ii) que les personnes publiques ne peuvent apporter plus de 50% de la dotation initiale (iii) que la fraction consommable de la dotation apportée par des personnes publiques ne peut excéder 50%.

### III- Les notes sur le bilan

#### 3.1. Apport en capital

Fondateur	Dotation statutaire			Part non consommée
	Part non consommable	Part consommable	Total	
Université d'Aix-Marseille (AMU)	250	250	500	
CNRS	250	250	500	
EHESS	250	250	500	
INSERM	250	250	500	
NCC Partners	0	3 000	3 000	
<b>TOTAL</b>	<b>1 000</b>	<b>4 000</b>	<b>5 000</b>	<b>-</b>

Les apports ont été libérés en totalité.

#### 3.2. Réserves et Report à nouveau

	2020	Décision du CA (affectation du résultat et RAN)	Résultat 2021	2021	Variation
Réserves	443 838	175 038		618 876	175 038
Report à nouveau	-			-	-
Résultat	175 038	175 038	62 910	62 910	237 948
<b>Total</b>	<b>618 876</b>	<b>-</b>	<b>62 910</b>	<b>555 966</b>	<b>62 910</b>

### 3.3. Subvention d'équipement

Financements externes - 1040 -	Bilan ouverture	PAR 2021	Extourne PAR 2020	Subventions 2021	31.12.2021
<i>ETAT</i>	-	-	-	-	-
<i>HORS ETAT</i>	158	-	-	158	0
Région					-
Reprises cumulées Région					-
Département					-
Reprises cumulées Département					-
Commune					-
Reprises cumulées Commune					-
Subv. Équipt autres coll. Publiques	13 749				13 749
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 13 591			- 158	13 749
Union Européenne					-
Reprises cumulées Union Européenne					-
Autres organismes					-
Reprises cumulées Autres organismes					-
Autres subventions d'équipement					-
Reprises cumulées autres subventions d'équipement					-
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES</b>	158	-	-	158	0

### 3.4. Etat des dettes

	2020	2021	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>16 651</b>	<b>1 897</b>	<b>- 14 753</b>	<b>1 897</b>		
Dettes fournisseurs	- 808	- 808	-	808		
Fournisseurs: Factures non parvenues	17 458	2 705	- 14 753	2 705		
<b>Avances et acomptes recus</b>	<b>328 985</b>	<b>349 851</b>	<b>20 867</b>	<b>349 851</b>		
<b>Autres dettes non financières</b>	<b>-</b>	<b>457</b>	<b>457</b>	<b>457</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>5 459</b>	<b>2 959</b>	<b>- 2 500</b>	<b>2 959</b>		
<b>Total général</b>	<b>351 094</b>	<b>355 165</b>	<b>4 071</b>	<b>355 165</b>		



### 3.5. Immobilisations

#### 3.5.1 – Valeurs acquisitions

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	Augmentations	31.12.2021
		Acquisitions 2021 Etablissement	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-
Frais Recherche & Dévelopmt	-	-	-
Logiciels acquis / créés	-	-	-
Autres concessions, brevets	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>99 578</b>	<b>2 731</b>	<b>102 309</b>
Terrains	-	-	-
Constructions, bâtiments dotation	-	-	-
Constructions, bâtiments acquis	-	-	-
Inst Agencements constructions dotation	-	-	-
Inst Agencements constructions acquises	-	-	-
Autres Inst Agencements constructions	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	-	-	-
Installations, matériels, outillages	-	-	-
Collections littéraires scientifiques, artistiques	-	-	-
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	99 578	2 731	102 309
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-
<b>Total immobilisations corp / incorp / financières</b>	<b>99 578</b>	<b>2 731</b>	<b>102 309</b>
<b>En cours d'immobilisation (23130000)</b>	-	-	-
<b>Avance (23810000)</b>	-	-	-
<b>En cours d'immobilisation (23xxxxxx)</b>	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>99 578</b>	<b>2 731</b>	<b>102 309</b>

### 3.5.2 – Amortissements

Amortissements/Dépréciations	31.12.2020	Amortissements Dépréciations	31.12.2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-
Frais développement	-	-	-
Logiciels, brevets et licences	-	-	-
Autres concessions, brevets	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>71 356</b>	<b>11 730</b>	<b>83 086</b>
Terrains et aménagements	-	-	-
Constructions	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages	-	-	-
Collections	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	71 356	11 730	83 086
Bâtiment remis en dotation	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-
<b>TOTAL des amortissements</b>	<b>71 356</b>	<b>11 730</b>	<b>83 086</b>

### 3.6. Etat des créances

	2020	2021	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
<b>Créances</b>	<b>358 609</b>	<b>290 411</b>	- <b>68 198</b>	<b>290 411</b>		
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	<b>200</b>	-	- <b>200</b>	-		
Créances clients	200	-	- 200	-		
<b>Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne</b>	<b>357 550</b>	<b>290 411</b>	- <b>67 139</b>	<b>290 411</b>		
Créance: TVA	-	20	20	20		
Créances: Subventions d'exploitation	357 550	290 390	- 67 160	290 390		
Créances: Subventions d'investissement	-	-	-	-		
<b>Créances sur les autres débiteurs</b>	<b>859</b>	-	- <b>859</b>	-		
<b>Total général</b>	<b>358 609</b>	<b>290 411</b>	- <b>68 198</b>	<b>290 411</b>		

#### IV- Les notes sur le compte de résultat

Le résultat de la fondation est déficitaire en 2021 de **62 910 €**.

##### - 4.1 : Détail du compte de résultat : Charges

	2020	2021	Variation
<b>Achats</b>	<b>120</b>	<b>265</b>	<b>144</b>
Frais sur achats	120	265	144
<b>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</b>	<b>59 667</b>	<b>52 553</b>	- <b>7 114</b>
Achats de sous-traitance et services extérieurs	12 586	1 759	- 10 826
Achats et variations de stock	8 202	13 467	5 265
Autres services extérieurs	38 879	37 326	- 1 553
<b>Charges de personnel</b>	<b>184 158</b>	<b>98 887</b>	- <b>85 271</b>
Salaires, traitements et rémunérations divers	133 454	71 755	- 61 699
Charges sociales	50 373	27 133	- 23 240
Autres charges de personnel	331	-	- 331
<b>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</b>	<b>212 106</b>	<b>178 143</b>	- <b>33 963</b>
Autres charges diverses	205 850	175 419	- 30 431
Autres charges spécifiques			-
Autres impôts et taxes			-
Droits d'auteur	950		- 950
Impôt et taxes - Personnel	3 333	1 794	- 1 539
Redevances pour concessions	1 973	930	- 1 042
<b>Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</b>	<b>14 142</b>	<b>11 730</b>	- <b>2 412</b>
<b>Total général</b>	<b>470 193</b>	<b>341 578</b>	- <b>128 615</b>

- **4.2 : Détail du compte de résultat : Produits**

	2020	2021	Variation
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>	<b>630 246</b>	<b>271 323</b>	- <b>358 924</b>
Subventions pour charges de service public	54 963	64 150	- 9 187
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et de sautres entités publiques	573 283	207 173	- 366 111
Dons et legs	2 000	-	- 2 000
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>	<b>14 004</b>	<b>7 187</b>	- <b>6 817</b>
Ventes de biens ou prestations de services	3 100	2 210	- 890
Autres produits de gestion	10 904	4 977	- 5 927
<b>Autres produits</b>	<b>981</b>	<b>158</b>	- <b>823</b>
Reprise du financement rattaché à un actif	981	158	- 823
<b>Total général</b>	<b>645 231</b>	<b>278 667</b>	- <b>366 564</b>

Dont Subventions de Fonctionnement	Montant 2021	Part
Subventions RFIEA	117 635	43%
Subvention pour charge de service public	64 150	24%
Etablissements publics	41 204	15%
Collectivités	32 187	12%
Organismes Internationaux	8 200	3%
Autres Subventions	7 947	3%
<b>Total général</b>	<b>271 323</b>	<b>100%</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ  
PROTISVALOR MÉDITERRANÉE

**mazars**

**Mazars**  
300 avenue du Prado  
13008 Marseille



**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Les Docks - Atrium 10.1, 10 Place de la  
Joliette, BP 81525, 13567 Marseille Cedex 2

**Aix-Marseille Université**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

**MAZARS**

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
directoire et conseil de surveillance  
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE  
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat  
aux comptes  
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE  
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil d'administration de Aix-Marseille Université,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Aix-Marseille Université relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 4 de l'annexe expose les règles retenues concernant les provisions pour dépréciation des titres de participation et leur comptabilisation, selon les modalités de financement qui leurs sont applicables. Nous nous sommes assurés que l'annexe donne une information appropriée sur les titres de participation détenus et les modalités de comptabilisation des dépréciations éventuelles ;
- La note 5.4.1 de l'annexe, relative aux engagements donnés, précise s'agissant des partenariats public-privé, les modalités d'évaluation des dépenses futures, en euro constant, abstraction faite d'une évolution des prix, ainsi que les formules de révision des loyers en fonction de l'évolution des indices des prix, propres à chaque contrat de partenariat. Nous nous sommes assurés que l'annexe donne une information appropriée sur la présentation des engagements donnés.

### **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux autorités de tutelle et aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance des données budgétaires avec les comptes consolidés..



### **Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes consolidés**

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place les dispositifs de contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Marseille, le 16 mars 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars



Stéphane Marfisi

PricewaterhouseCoopers Audit



Vincent Thyssen



**COMPTES CONSOLIDÉS  
AU 31 DECEMBRE 2021**

## SOMMAIRE

I. BILAN CONSOLIDE.....	3
II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	5
III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE.....	6
IV. ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES .....	7
NOTE 1 -INFORMATIONS GENERALES.....	7
NOTE 2 -FAITS MARQUANTS.....	7
NOTE 3 -METHODES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES.....	9
3.1 Référentiel comptable.....	9
3.2 Modalités de consolidation.....	9
3.3 Méthodes et règles d'évaluation .....	10
NOTE 4 -INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	19
NOTE 5 -EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT .....	22
5.1 Postes d'actifs immobilisés .....	22
5.2 Autres postes du bilan.....	26
5.3 Postes du compte de résultat .....	33
5.4 Engagements hors bilan .....	37
NOTE 6 -AUTRES INFORMATIONS.....	50
6.1 Événements postérieurs à la clôture .....	50
6.2 Dirigeants .....	50

## I. BILAN CONSOLIDE

<b>ACTIF</b>	<b>Référence annexe</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
(en milliers d'euros)			
<b>Actif immobilisé</b>		<b>2 158 282</b>	<b>2 165 690</b>
Écarts d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	Note 5.1.1	1 455	960
Immobilisations corporelles	Note 5.1.2	900 669	908 647
Immobilisations financières	Note 5.1.3	1 256 157	1 256 082
Titres mis en équivalence			
<b>Actif circulant</b>		<b>439 722</b>	<b>420 037</b>
Stocks et en cours	Note 5.2.1	640	780
Clients et comptes rattachés	Note 5.2.2	11 589	15 266
Autres créances et comptes de régularisation	Note 5.2.3	166 788	155 717
Valeurs mobilières de placement	Note 5.2.4	11 466	16 956
Disponibilités	Note 5.2.4	249 238	231 319
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 598 005</b>	<b>2 585 727</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Référence annexe</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
(en milliers d'euros)			
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>	Note 5.2.5 a	<b>867 863</b>	<b>878 385</b>
Financement de l'actif-Etat		591 198	606 808
Financement de l'actif autre que l'Etat		100 998	102 213
Fonds propres		888	1 030
Dons et legs en capital			
Primes			
Réserves consolidés	Note 5.2.5 b	168 287	156 950
Report à nouveau (débitéur) ou créditeur		45	(263)
Résultat consolidé (part du groupe)		6 448	11 647
<b>Intérêts minoritaires</b>	(*)	<b>22</b>	<b>114</b>
<b>Provisions</b>	Note 5.2.6	<b>9 358</b>	<b>10 019</b>
<b>Fonds dédiés</b>			
<b>Dettes</b>		<b>1 720 762</b>	<b>1 697 209</b>
Emprunts et dettes financières	Note 5.2.8	1 381 172	1 388 629
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 5.2.9	11 213	9 934
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 5.2.10	328 376	298 646
<b>Total du passif</b>		<b>2 598 005</b>	<b>2 585 727</b>

\*dont part des minoritaires dans le résultat de l'exercice 2021: 22 milliers d'euros

## II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Référence annexe	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires	Note 5.3.1	68 059	63 787
Autres produits d'exploitation	Note 5.3.1	675 318	651 961
Achats consommés		(28 354)	(24 647)
Charges de personnel	Note 5.3.2	(541 652)	(528 812)
Autres charges d'exploitation	Note 5.3.4	(93 304)	(79 098)
Impôts et taxes		(8 547)	(8 694)
Dotations aux amortissements et provisions	Note 5.3.5	(63 555)	(61 020)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>7 965</b>	<b>13 478</b>
Charges et produits financiers	Note 5.3.6	(1 512)	(1 727)
<b>Résultat courant des entités intégrées</b>		<b>(1 512)</b>	<b>(1 727)</b>
Charges et produits exceptionnels			
Impôt sur les résultats			
<b>Résultat net des entités intégrées</b>		<b>6 454</b>	<b>11 751</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>6 454</b>	<b>11 751</b>
Intérêts minoritaires		6	104
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>		<b>6 448</b>	<b>11 647</b>

### III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
<b>RESULTAT NET</b>	11 647	6 448
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	57 976	62 555
Plus-values ou moins values de cession	(0)	(450)
Reprises sur provisions	(13 027)	(12 917)
Quotes-parts de reprise virées au compte de résultat	(35 961)	(40 312)
Autres (5)		
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	20 633	15 323
<b>VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE</b>	16 967	28 060
Variation des stocks	6	(139)
Variation des créances d'exploitation	20 804	(1 291)
Variation des dettes d'exploitation	(4 631)	29 490
Autres comptes	789	
<b>TOTAL (I) FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	37 600	43 383
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>	33 974	22 470
Subventions d'investissement	33 734	21 778
cessions d'immobilisations	240	692
Autres opérations		
<b>DECAISEMENTS</b>	(90 393)	(45 973)
Acquisition d'immobilisations	(89 647)	(44 607)
Avances sur immobilisations	(746)	(1 366)
<b>TOTAL (II) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	(56 419)	(23 503)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>	40 130	6
Dotations en capitaux propres (incidence des minoritaires)		
Emission d'emprunts	40 018	5
Autres opérations (caution 16)	112	1
<b>DECAISEMENTS</b>	6 203	(7 457)
Remboursements d'emprunts	2 009	(3 577)
Autres opérations (Caution 27)	4 194	(3 880)
<b>TOTAL (III) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	46 333	(7 451)
<b>VARIATION DE TRESORERIE (IV=I+II+III)</b>	27 515	12 429
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	220 760	248 275
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	248 275	260 704



## **IV. ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES**

### **NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES**

Les comptes consolidés du Groupe Université d'Aix-Marseille sont établis en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques modifié par l'article 136-I de la loi n°2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière (LSF). Ce texte prévoit notamment que « les établissements publics sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe, dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable dans les conditions prévues aux articles L/233-16 et suivants du Code de commerce. »

L'exercice de référence s'établit sur une durée de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2020. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par l'Agent comptable et le Président.

### **NOTE 2 - FAITS MARQUANTS**

#### ***COVID- 19***

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a encore eu un impact sur l'activité d'AMU et les comptes d'AMU.

Naturellement, AMU a généralisé le travail à distance et facilité son déploiement (acquisitions d'ordinateurs portables, écrans, ...).

#### ***Création BAIM/Dévolution du patrimoine***

L'article L. 719-14 du code de l'éducation permet aux universités de bénéficier d'un transfert gratuit et en pleine propriété des biens appartenant à l'Etat qui leur étaient précédemment affectés ou mis à disposition.

Aix Marseille Université a conclu avec l'Etat une convention de dévolution du patrimoine appartenant à l'Etat. Cette convention signée le 18 avril 2019 fait référence à la constitution d'un budget annexe pour le suivi du patrimoine immobilier de l'établissement.

Afin de pouvoir répondre aux obligations réglementaires AMU a donc procédé à la création d'un service à comptabilité distincte nommé « BAIM » au 01.01.2020 par voie de délibération du Conseil d'Administration en date du 26 novembre 2019.

Le BAIM reprend l'ensemble du patrimoine immobilier dont l'université Aix Marseille assure le contrôle, qui détient « les devoirs et obligations du propriétaire ». Ce budget annexe comprend également en son sein les éléments relatifs au Plan Campus.

L'objet de ce budget annexe immobilier est de retracer l'ensemble des flux immobiliers de l'établissement permettant ainsi un suivi rigoureux des opérations immobilières et notamment le suivi de la trésorerie et l'utilisation des financements publics (Plan campus, CPER, notamment).

Compte tenu des enjeux immobiliers de plus en plus stratégiques, le BAIM permettra à l'établissement de disposer d'un outil de pilotage et de suivi de son patrimoine.

A ce jour, un terrain dévolu a fait l'objet, en 2021, de transfert de propriété par acte notarié.

### ***Mise en service d'opérations immobilières importantes***

Parmi les travaux réalisés et les principales mises en service en 2021, on peut citer (en K€) :

NOM PROJET	CODE ABYLA	NOM BATIMENT - SITE	Montant des travaux (en M€)
Refection SSI Site Saint Charles	M207_05	Bâtiment 5	0,31
Mise en conformité SSI	M204_01	Espace la Canebière	0,32
Rénovation équipement ventilation Pharo	M213_02	Bâtiment B Pharo	0,32
Restructuration Campus Santé Neurosciences	M210_08	Bâtiment Pharmacie	0,47
Accompagnement PPP	A208_03	Bâtiment Portalis	0,50
Rénovation équipement ventilation Pharo	M213_01	Bâtiment A Pharo	0,55
Rénovation équipement ventilation Château Gombert	M103_03	Joliot Curie	0,94
Rénovation locaux Canebière	M203_01	INSPE la Canebière	0,97
Rénovation des amphithéâtres	A208_02	Bâtiment POUILLON	1,28
Réhabilitation IAE Puyricard	A101_01	IAE Bâtiment Principal	4,04
Restructuration Campus Santé Neurosciences	M210_01	Bâtiment Principal Médecine	11,40

Pour mémoire, les principales mises en services en 2020 représentaient 43,18 M€ contre **21,10 M€** cette année.

### ***Protisvalor***

Dans son PV d'AGE du 20 décembre 2021, Protisvalor décide d'augmenter son capital de 6 199 998 €, Aix Marseille Université a donc procédé au versement de cette recapitalisation, étant le seul actionnaire concerné.

### **Plan pluriannuel d'investissement**

Un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 d'un montant de 53 M€ a été voté en Conseil d'Administration. Ce PPI recense notamment toutes les opérations de GER et d'adaptation de locaux prévues sur 5 ans et financées sur la mobilisation du fonds de roulement (30.4 M€).

## **2-Comparabilité des comptes**

### **2.1 Changement de méthode comptable**

Néant

### **2.2 Régularisations**

Néant

## **NOTE 3 - METHODES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES**

### **3.1 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés du groupe Université d'Aix-Marseille sont établis conformément aux dispositions de l'instruction n° 08-017-M9 du 3 avril 2008 et du règlement 99-02 du Comité de la Règlementation Comptable et en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relatives aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, à l'exception du résultat exceptionnel.

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes consolidés, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux comptes consolidés.

### **3.2 Modalités de consolidation**

Les entités d'importance significative contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% du capital.

Les entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus directement ou indirectement.

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou associés sont intégrées proportionnellement.

Tous les comptes et transactions réciproques entre les sociétés intégrées sont éliminés, de même que les résultats internes à l'ensemble consolidé (dividendes, plus-values de cessions, provisions sur titres et créances, etc...)

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice le 31 décembre.

En application de ces principes, seule la société Protisvalor Méditerranée entre dans le périmètre de consolidation du groupe « Aix-Marseille Université ».

### 3.3 Méthodes et règles d'évaluation

#### 3.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'Université concernent des acquisitions de logiciels et autres concessions, droits et brevets. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ hors taxe.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien et prorata temporis.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Libellés	Durées d'amortissement
20120000	Frais de premier établissement	3
20300000	Frais de recherche et développement	3
20531000	Logiciels acquis sous-traité	3
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres concessions et droits	3
20800000	Autres immobilisations incorporelles	5

#### 3.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des actifs acquis à titre gratuit, par legs ou remis en dotation par l'Etat ou les collectivités. Ils sont comptabilisés à leur valeur vénale estimée ou à dire d'expert le cas échéant, conformément à la directive d'octobre 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les biens mis à disposition de l'Université par une entité du secteur public sont comptabilisés selon les modalités prévues dans l'Instruction BOFIP - GCP 14-0002 du 7 février 2014, relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public.

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ hors taxe.

S'agissant du matériel informatique et audio-visuel, et dans le but d'assurer un suivi comptable et physique de ces biens, ceux-ci sont répertoriés à l'inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 600€ hors taxe.

La délibération n°2018/11/27-03 du conseil d'administration en sa séance du 27 novembre 2018 a réajusté ce seuil pour le porter à 400 € hors taxe, à compter de cette délibération.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien et prorata temporis. Les durées d'amortissement appliquées ont été votées par délibération du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2012. Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Libellés	Durées d'amortissement
21210000	Agencements, aménagements de terrains	20
21220000	Agencements, aménagements de terrains	20
21250000	Agencements, aménagements de terrains	20
21410000	Bâtiments sur sols d'autrui	20
21450000	Installations générales, agencements aménagements des constructions sur sol	20
21510000	Installations techniques complexes	10
21530000	Matériel scientifique	5 à 10
21550000	Outillage industriel	10
21560000	Matériel enseignement	5
21570000	Agencement et aménagement du matériel	10
21610000	Collections de documentation	5
21810000	Installations agencements aménagements divers	20
21820000	Matériel de transport	5
21830000	Matériel de bureau	5
21840000	Mobilier	10
21870000	Matériel informatique	5
21880000	Matériel divers	5

### Approche par composants

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 « Passifs, actifs, amortissement et dépréciation des actifs », Aix Marseille Université applique la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants.

Composants	Ratios	Durées
Structure	52,30%	50
Menuiseries extérieures serrurerie	8,70%	20
Étanchéité couverture	3,10%	20
Cloisons peinture revêtements de sols	12,20%	20
Electricité et courants forts et faibles	9,50%	15
Plomberie	2,10%	15
Chauffage ventilation	11,60%	15
Ascenseurs	0,50%	15

Ces ratios sont utilisés pour la décomposition forfaitaire en composants des biens acquis ou transférés pour une valeur globale, sans distinction préalable de la valeur des composants.

NB : Les amortissements des biens remis en dotation sont neutralisés par le 1041 dans « Financements Etat ».

### 3.3.3 Immobilisations financières

Les titres de participations des entités hors périmètre de consolidation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est enregistrée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur actuelle des titres de participations est inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur actuelle est généralement déterminée par référence au montant des capitaux propres de la société détenue, éventuellement corrigé par l'appréciation des perspectives de rentabilité et des plus-values latentes.

### **3.3.4 Créances, dettes et comptes de régularisation**

**Charges à payer** : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

**Charges à payer de personnel** : il s'agit des charges comptabilisées au titre des rémunérations brutes des agents ainsi que les cotisations sociales afférentes de l'exercice N et pour lesquelles le visa et la liquidation est faite au cours de l'exercice suivant.

**Charges constatées d'avance** : il s'agit de charges engagées par l'établissement au cours d'un exercice et qui seront imputées à l'exercice suivant auquel elles se rapportent.

**Produits à recevoir** : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'une facture de vente.

**Produits constatés d'avance** : Il s'agit de produits qui concernent l'exercice N+1 mais comptabilisés sur l'année N.

**Créances** : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

### **3.3.5 Trésorerie**

Les disponibilités sont inscrites au bilan pour leur valeur en compte dans les établissements bancaires à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût historique. Une dépréciation est éventuellement constatée en cas de perte de valeur à la clôture de l'exercice.

### **3.3.6 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice lorsque le cours de clôture d'une valeur mobilière de placement est inférieur à sa valeur comptable.

### **3.3.7 Provisions pour risques et charges**

- **Engagements de retraites et prestations assimilées**

Le Groupe Université d'Aix-Marseille, de par le caractère non significatif des engagements de retraite qu'il encourt, et conformément à la possibilité offerte par le CRC 99-02, ne constate pas de provision pour indemnité de départ à la retraite dans ses comptes consolidés.

➤ **Autres provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour risques et charges incluent notamment une partie du passif social :

- Congés payés titulaires : Les congés non pris au 31.12.N sont valorisés à l'aide des deux variables suivantes :
  - o Salaires moyens chargés par catégorie (A, B ou C)
  - o Solde des congés non pris des titulaires à la clôture de l'exercice N. Selon une analyse réalisée, le nombre de jours à retenir pour la période de septembre à décembre est de 11.
- Heures complémentaires : AMU retient 4/12<sup>ème</sup> au lieu de 4/10<sup>ème</sup> prévu dans l'instruction ;
- Compte épargne temps inférieur ou égal à 15 jours. Le calcul tient compte du coût moyen journalier de chaque catégorie homogène d'agents en termes de rémunérations chargées (cat A, B ou C).
- Capital Décès : Evalué en prenant compte du nombre de décès de l'année n au montant forfaitaire de 13 000 € par décès ;
- Accident du travail : Evalué forfaitairement.

### **3.3.8 Reconnaissance du revenu**

Le chiffre d'affaires est généralement constaté :

- Lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année ainsi que la formation pour l'apprentissage et la mise à disposition de personnel
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations y compris les prestations de service et de recherche.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées
  - o à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel réalisées dans le cadre des contrats gérés en ressources affectées
  - o à réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.



- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

### **3.3.9 Contrats de recherche**

Les contrats de recherche sont comptabilisés en convention simple ou à l'avancement :

#### ***Conventions simples :***

Pour les contrats ne répondant pas aux critères de pluri-annualité, les recettes sont rattachées à hauteur des dépenses. En effet un ajustement entre les dépenses et les recettes réalisées cumulées en fin d'exercice est réalisé lors de la clôture afin de comptabiliser le cas échéant des produits constatés d'avance.

#### ***Méthode à l'avancement :***

L'instruction du 20 novembre 2013 est appliquée pour la comptabilisation des subventions.

Lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée, le droit de l'organisme public bénéficiaire est constitué au moment où les conditions d'octroi sont satisfaites.

Application de la méthode « dite à l'avancement aux coûts encourus » :

- à la date de l'acte attributif si les conditions sont satisfaites à cette date.
- au moment de la réalisation des conditions prévues par l'acte attributif par l'organisme public bénéficiaire.

Les fonds éventuellement versés par le financeur à l'organisme public avant l'acquisition du droit octroyant la subvention sont constitutifs d'avances et sont comptabilisés au crédit du compte 4419 « avances sur subventions ».

Cette méthodologie a été mise en œuvre au sein d'Aix Marseille pour les nouvelles conventions de recherche à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

### **3.3.10 Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été encourus dans la mesure où il n'est pas possible de s'assurer des critères de capitalisation de ces frais.

### **3.3.11 Droits d'inscription universitaire**

Le droit d'inscription est assimilable à un droit d'entrée :

- il donne droit au service de formation assuré par l'établissement ;
- il n'est pas remboursable en cas d'arrêt de la formation ;
- il n'est pas calculé à termes échus au fur et à mesure du déroulé de la formation

En conséquence, les droits d'inscription perçus à compter de l'année 2019 doivent être entièrement comptabilisés sur l'exercice en cours sans enregistrer de produit constaté d'avance, plus de comptabilisation au prorata temporis.

### ***Droits d'inscription différenciés***

L'arrêté du 19 Avril 2019 majore les droits d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de L'Union européenne et qui s'inscrivent pour la première ou seconde fois en Licence ou Master pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Le montant des droits différenciés est de :

- 2 770€ contre 170€ pour les étudiants européens en Licence
- 3 770 € contre 243 € pour les étudiants européens en Master

L'AMU a délibéré lors du CA du 26 novembre 2019 que les étudiants étrangers seront partiellement exonérés afin de s'aligner sur les droits d'inscription des étudiants européens (sur le fondement juridique du Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – article 4, qui autorise à exonérer 10% des étudiants inscrits).

Les exonérations des 3 années universitaires concernées sont les suivantes :

<b>Droits différenciés</b>		
<b>Année universitaire</b>	<b>Clôture</b>	<b>En m€</b>
2019/2020	2019	4,7
2020/2021	2020	8,7
2021/2022	2021	10,9
<b>Var 2020/2021</b>		<b>2,2</b>

### **3.3.12 Subventions reçues et opérations pluriannuelles**

L'Université applique les instructions du 20 novembre 2013 relatives aux subventions reçues et aux opérations pluriannuelles, instructions transposées dans le Recueil des normes comptables applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions d'exploitation – Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement sauf opération d'investissement spécifique ciblée. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'université de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Le principe fixé par l'instruction du 20 novembre 2013 est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,
- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe [assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme].

L'université procède à :

- La comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes
- Un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

### **3.3.13 Redevances sur brevets**

Conformément au décret n° 2005-1217 du 26 septembre 2005, relatif à la prime d'intéressement et à la prime au brevet d'invention attribuées à certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics auteurs d'une invention et modifiant le code de la propriété intellectuelle, 50% des redevances perçues sur les brevets sont reversées au chercheur.

### **3.3.14 TVA et Impôts**

Aix Marseille Université est un assujetti partiel. Il existe trois secteurs de TVA :

Activités taxables à 100% pour la recherche,

Activités non taxables relatives au secteur de la formation,

Activités mixtes relatives aux deux secteurs, recherche et formation, sur lesquels a été appliqué en 2021 un prorata de **8,95%**.

Il existe dans chaque Unité Budgétaire un centre financier dénommé « AC – activités commerciales » destiné à recueillir les activités lucratives.

L'Université d'Aix Marseille n'exerce pas d'activités soumises à l'impôt sur les bénéfices.

L'article 28 de la loi de programme pour la recherche (n° 2006-450 du 18 avril 2006) exonère d'impôt sur les sociétés les établissements publics de recherche et les établissements publics d'enseignement supérieur, les personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur ou d'un réseau thématique de recherche avancée et les fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche, parmi lesquelles les fondations de coopération scientifique, au titre des revenus tirés des activités conduites dans le cadre des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche définies aux articles L. 123-3 du code de l'éducation et L. 112-1 du code de la recherche.

### **3.3.15 Capitaux propres**

Les capitaux propres sont constitués :

- Des financements de l'Etat et autres organismes publics ;
- Des dotations initiales des fondations universitaires (consomptibles et non consomptibles) ;
- Des réserves ;
- Du report à nouveau ;
- Du résultat.

Les dons et legs sont comptabilisés pour leur coût historique.

Les biens remis en dotation sont comptabilisés au compte 1041 dans « Financements Etat » selon le régime de la neutralisation et conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 relative aux financements externes des actifs.

Les dotations aux amortissements sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit d'exploitation. Ces dotations n'impactent pas le résultat mais les capitaux propres (financements reçus).

### **3.3.16 Charges et produits exceptionnels.**

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments, qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe. Un complément d'information concernant le résultat exceptionnel figure dans la note 3.1.

## **NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du groupe Aix-Marseille Université se présente de la manière suivante :

Raison sociale, Forme, siège social	Pays	Numéro SIREN	2021	
			Méthode	Intérêt %
<b>Université d'Aix-Marseille</b> 58 Bvd Charles Livon 13007 Marseille	France	130015332	Entité Mère	100%
<b>Protisvalor S.A.S</b> 5-9 boulevard Maurice Bourdet 13205 Marseille Cedex 01	France	441801651	Intégration globale	99,73%

Filiale intégrée globalement :

**PROTISVALOR SAS (PVM)** : C'est une filiale de la valorisation de la recherche d'Aix-Marseille Université.

Le capital social de PVM est de 6 547 998 €, détenu à hauteur de 99,73% par Aix-Marseille Université.

Autres filiales non consolidées :

### **PACAVALO SAS :**

L'université détient 44,43% des actions de PACAVALO SAS.

L'objet de cette société est d'être un vecteur de la valorisation de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur. Ses modalités d'intervention incluent la possibilité d'investir dans des sociétés spécialisées dans l'amorçage, ou dans des fonds d'amorçage, en vue du développement d'entreprises innovantes répondant aux conditions établies dans le cadre du projet « Incubation et capital-amorçage des entreprises technologique » du Ministère de l'Education.

La société PACAVALO SAS n'a pas d'activité significative propre autre que la détention d'une participation de 19,57% dans la société PRIMAVERIS SAS (le "Fonds"), Aux termes de la convention entre l'Etat et PACAVALO SAS, conclue en 2007, l'Etat a versé à la société PACAVALO SAS une avance remboursable de 1019 K€ devant être intégralement réinvestie en actions de la société PRIMAVERIS. L'avance, sous déduction des pertes éventuelles constatées, est remboursable au terme d'un délai de 12 ans soit en 2019, lors de la liquidation du "Fonds".

L'assemblée générale du 10 novembre 2020 a procédé à la clôture de liquidation de Primavera et a approuvé le compte définitif de liquidation.

La dissolution anticipée de PACAVALO a été votée à l'assemblée générale extraordinaire du 19 Juillet 2021. La société subsistera pour les besoins de liquidation jusqu'à la publication de sa clôture.

Cette société est exclue du périmètre de consolidation en raison des critères quantitatifs : activité propre faible ou inexistante, pourcentage d'intérêt dans la sous-participation négligeable,

**SATT PACA CORSE SAS** : En 2016, une réduction de capital de 1 M€ est intervenue afin de reconstituer les capitaux propres de la SATT PACA Corse à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, conformément à la réglementation. Les pourcentages de détention du capital par les différents actionnaires de la SATT PACA Corse, sont inchangés à l'issue de cette opération. Aix-Marseille Université détient au 31 décembre 2020, 23, 60% du Capital de 1 millions d'euros de la SAS SATT PACA Corse.

La gestion et l'administration de la SAS SATT PACA Corse présente en matière décisionnelle, en ce qui concerne les comptes annuels, les caractéristiques suivantes :

- Le Président représente et assure la gestion de la société sous réserve des pouvoirs accordés par les statuts au Conseil d'administration et à la collectivité des associés (articles 10.2 et 19 des statuts);
- Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs définis à l'article 11.2 des statuts, notamment l'arrêté du résultat de l'exercice social (article 11.2.3.(XVI) des statuts);
- L'assemblée générale approuve à la majorité simple les comptes annuels (art.16.2 des statuts).

Les critères relatifs à l'influence notable définis par l'instruction du 3 avril 2008 N° 08-017M9 (Présomption d'influence notable si > 20% des droits de vote) ne sont pas réunis dans le cas d'Aix Marseille Université au regard des points suivants :

- La SAS SATT PACA Corse a été créée sur décision de l'Etat en vue de la mise en œuvre de l'action de valorisation de la recherche scientifique en France. Le financement est assuré par l'Etat via la CDC et l'ANR : financement des pertes antérieures éventuelles, reconstitution des capitaux propres, apports en compte courant.
- Aix Marseille Université ne dispose que de deux sièges d'administrateurs sur les douze sièges formant le Conseil d'administration de la SAS SATT PACA Corse, soit un pourcentage de vote de 16,7%.
- Aix Marseille Université n'a pas de représentation et de pouvoir effectif de décision dans les organes de direction, notamment en matière financière et d'investissement et dans les décisions stratégiques.
- Il n'y a pas d'échange de personnel ni de transactions opérationnelles entre l'EPSCP Aix Marseille Université et la SAS SATT PACA Corse.

En conséquence, Aix Marseille Université ne dispose pas, au sens de la réglementation comptable, d'une influence notable au sein de la SAS SATT PACA Corse qui, sur ces bases, est exclue du périmètre de consolidation.

Les titres de participation se décomposent comme suit :

Comptes	Société	Prix d'acquisition des titres			Détenition au 31/12/2021			Quote part situation nette au 31/12/2021		Provisions		
		31.12.2020	+/-	31.12.2021	Nb titres détenus	Nb de titres total	%	Situation nette au 31/12/2021	Quote part situation nette détenue	Provision dépréciation titres 31/12/2020	+/-	Provision dépréciation titres 31/12/2021
26110000	PROTISVALOR	329 985	6 199 998	6 529 983	1 088 333	1 091 333	99,73%	3 913 589	3 902 831	-	-	-
26110000	PACAVALO	39 990	-	39 990	3 999	9 000	44,43%	- 540 089	- 239 980	39 990	-	39 990
26110000	SATT	236 000	-	236 000	2 360	10 000	23,60%	1 000 001	236 000	236 000	-	236 000
26110000	Divers	7 781	-	7 781	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	7 781	-	7 781
	<b>Total</b>	<b>613 756</b>	<b>-</b>	<b>6 813 754</b>				<b>4 373 501</b>		<b>283 771</b>	<b>-</b>	<b>283 771</b>

Protisvalor a décidé d'une augmentation de capital de 1 033 333 actions ordinaires, émises au seul actionnaire d'AMU. Modifiant ainsi la détention du capital de 94,83% à 99,73% en 2021.

Les titres de participation dans les sociétés PACAVALO sont intégralement provisionnés.

Les capitaux propres de PACAVALO sont négatifs depuis plusieurs années et n'ont pas fait l'objet d'une recapitalisation. Il est envisagé de mettre fin aux activités de PACAVALO dans un avenir proche.

## **NOTE 5- EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**

### **5.1 Postes d'actifs immobilisés**

#### **5.1.1. Immobilisations incorporelles**

(en milliers d'euros)	Bilan				31/12/2021
	ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassements	
Frais d'établissements	21				21
Frais de recherche et développement	6				6
Logiciels, concessions, brevets	3 498	1 022	(175)	22	4 366
Droit au bail et fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	305	67	(13)		359
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	17				17
<b>Valeurs brutes</b>	<b>3 847</b>	<b>1 089</b>	<b>(188)</b>	<b>22</b>	<b>4 769</b>
Frais d'établissements	21				21
Frais de recherche et développement	6				6
Logiciels, concessions, brevets	2 731	537	(157)		3 112
Droit au bail et fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	129	58	(11)		175
Immobilisations incorporelles en cours					0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0				0
<b>Amortissements</b>	<b>2 887</b>	<b>595</b>	<b>(168)</b>	<b>0</b>	<b>3 314</b>
Frais d'établissements	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Logiciels, concessions, brevets	767	484	(18)	22	1 255
Droit au bail et fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	177	9	(2)	0	184
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	17	0	0	0	17
<b>Valeurs nettes</b>	<b>960</b>	<b>494</b>	<b>(20)</b>	<b>22</b>	<b>1 455</b>



### 5.1.2 Immobilisations corporelles

Les sorties des valeurs brutes des biens immobiliers liées à la part des composants par rapport aux travaux réalisés en 2021 sont de **3,78 M€** (contre **-1,69 M€** en 2020), soit une valeur nette de **-1,73M€** neutralisées (contre **-1,06M€** en 2020)

(en milliers d'euros)	Bilan			Sortie part composants immobiliers		31/12/2021
	ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassements		
Terrains	289 098	1 559	(1 857)		2	288 802
Constructions	779 146	27 822	(599)	(3 780)	1 073	803 662
Installations techniques, matériel et outillage	121 544	14 261	(8 248)		237	127 794
Collections	486					486
Autres immobilisations corporelles	62 141	7 932	(2 179)		170	68 064
Immobilisations corporelles en cours	24 425	(6 564)	(16 761)		14 773	15 873
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 343	1 366	(892)		892	2 708
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 278 182</b>	<b>46 375</b>	<b>(30 536)</b>	<b>(3 780)</b>	<b>17 147</b>	<b>1 307 388</b>
Terrains	7 494	1 774				9 268
Constructions	208 932	31 118	(9)	(2 053)		237 988
Installations techniques, matériel et outillage	104 784	7 450	(7 783)			104 451
Collections	64	24				88
Autres immobilisations corporelles	48 260	8 729	(2 066)			54 923
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0					0
<b>Amortissements</b>	<b>369 534</b>	<b>49 096</b>	<b>(9 859)</b>	<b>(2 053)</b>	<b>0</b>	<b>406 719</b>
Terrains	281 604	(216)	(1 857)	0	2	279 534
Constructions	570 213	(31 717)	(590)	(1 727)	1 073	565 673
Installations techniques, matériel et outillage	16 760	6 811	(465)	0	237	23 343
Collections	421	(24)	0	0	0	397
Autres immobilisations corporelles	13 881	(798)	(113)	0	170	13 141
Immobilisations corporelles en cours	24 425	(6 564)	(16 761)	0	14 773	15 873
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 343	1 366	(892)	0	892	2 708
<b>Valeurs nettes</b>	<b>908 647</b>	<b>(31 141)</b>	<b>(20 677)</b>	<b>(1 727)</b>	<b>17 147</b>	<b>900 669</b>

### 5.1.3 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Bilan				31/12/2021
	ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassements	
Titres des sociétés non consolidées	<b>276</b>				276
Titres de participations	<b>323</b>	<b>48</b>			371
Créances sur participation	<b>50</b>				50
Autres titres immobilisés	4 656	<b>25</b>	<b>(223)</b>		4 458
Prêts	1	3			4
Dépôts et cautionnements	1 251 286				1 251 286
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 256 592</b>	<b>76</b>	<b>(223)</b>	<b>0</b>	<b>1 256 445</b>
Dépréciation financière	510	<b>5</b>	<b>(229)</b>		286
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 256 082</b>	<b>71</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1 256 158</b>

(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes	% détenu	Entité détentric	Dépréciation financière	Valeurs Nettes
PACAVALO	40	44,43%	AMU	40	0
SATT	236	23,60%	AMU	236	0
<b>S/total Titres des sociétés non consolidées</b>	276			276	0
Autres	8		AMU	8	0
Actions Pertinence Invest	300	12,50%	Protisvalor		300
Actions Pertinence Invest 2	63	0,62%	Protisvalor		63
<b>S/total Titres de participations</b>	371			8	363
<b>Total des Titres</b>	<b>647</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>284</b>	<b>363</b>
PROTOMED	3	3,72%	Protisvalor	<b>3</b>	<b>0</b>
NEURON EXPERTS	33	6,12%	Protisvalor		33
VECT-HORUS	633	1,99%	Protisvalor		633
INOVSYS	4	1,17%	Protisvalor		4
VECT-HORUS	59	0,35%	AMU		59
GLOBAL STIM	150	16,35%	Protisvalor		150
Actions Caisse d'épargne	2 144		Protisvalor		2 144
Actions PROGELIFE	1 225	10,62%	Protisvalor		1 225
Axyn Robotique	208	12,02%	Protisvalor		208
<b>S/total Autres titres</b>	4 458			<b>3</b>	4 455

Les titres des sociétés Pacavalo et SATT appartiennent à l'université d'Aix-Marseille. Les titres des sociétés Protomed, Neuron experts, Progelif, Inovsys, Global Stim, et Axyn Robotique appartiennent à Protisvalor Méditerranée dont les statuts prévoient qu'elle puisse prendre des participations dans des sociétés innovantes ayant un lien direct ou indirect avec les résultats de la recherche universitaire.

Les titres de la société Vect-horus sont détenus par les deux établissements à hauteur de 1168 actions pour AMU et 10376 actions pour la filiale.

## 5.2 Autres postes du bilan

### 5.2.1 Stocks et en cours :

<b>Nature des stocks (milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Bilan ouverture</b>
Fioul	26	27
Produits d'entretien	80	71
Produits dangereux	19	74
Fournitures de bureau (dont papier)	173	80
Autres fournitures	342	528
<b>TOTAL</b>	<b>640</b>	<b>780</b>

## 5.2.2 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2021	Bilan ouverture
Valeurs brutes	11 150		11 150	15 522
Créances douteuses	1 006	2 742	3 748	2 836
Dépréciations	(3 309)		(3 309)	(3 093)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>8 847</b>	<b>2 742</b>	<b>11 589</b>	<b>15 266</b>

A la fin de l'exercice 2021, le projet GIPTIS n'a pu être mené à son terme. L'intégralité **de la créance de 2 742K€** a été provisionnée dans les comptes.

## 5.2.3 Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2021	Bilan ouverture
Avances et acomptes versés	722		722	306
Subventions à recevoir	159 006		159 006	151 212
Autres créances fiscales et sociales	3 904		3 904	3 160
Créances d'exploitation	0		0	0
Produit à recevoir sur ressources affectées	0		0	0
Autres produits à recevoir	52		52	16
Charges constatées d'avance	1 089		1 089	927
Autres	2 015		2 015	95
<b>Valeur brute</b>	<b>166 789</b>	<b>0</b>	<b>166 789</b>	<b>155 717</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>166 789</b>	<b>0</b>	<b>166 789</b>	<b>155 717</b>

## 5.2.4 Trésorerie et équivalent de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Bilan ouverture
Valeurs mobilières de placement	11 471	16 973
Dépréciations	(5)	(17)
<b>Valeurs nettes des valeurs mobilières</b>	<b>11 466</b>	<b>16 956</b>
Banque	249 201	231 286
Autres	34 289	31
Caisse	2 686	3
<b>Disponibilités</b>	<b>249 238</b>	<b>231 319</b>
<b>Total</b>	<b>260 704</b>	<b>248 275</b>

La fraction de la dotation AMIDEX placée sur le Livret institutionnel triplex (ex livret U) d'un montant de **10 000 K€** a rapporté sur l'exercice 2021 des intérêts d'un montant de **6K€**.

Le cours du portefeuille d'obligations au 31 décembre 2021 a diminué par rapport à la valeur d'achat. Une provision a été constatée pour un montant de **5K€**.

### Détail des valeurs mobilières de placement :

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Actions CDC	190			<b>190</b>
Autres VMP CAT CREDIT MUTUEL	11 956		<b>(5 000)</b>	<b>6 956</b>
Sicav CHAIX	1 615	602	<b>(1 148)</b>	1 070
CHAIX	3 212	<b>44</b>		3 256
<b>Total Valeurs mobilières de placement</b>	<b>16 973</b>	<b>646</b>	<b>(6 148)</b>	<b>11 471</b>

### 5.2.5-a Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Financement de l'actif -Etat et autre que l'Etat	Fonds propres	Dons	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice "part du groupe"	Total Capitaux propres
<b>Bilan à la clôture (31/12/2020)</b>	<b>709 022</b>	<b>1 030</b>	<b>0</b>	<b>156 687</b>	<b>11 647</b>	<b>878 385</b>
Nouvelles subventions d'investissement (biens propres)	18 622					18 622
PAR	32 012					32 012
Sortie neutralisation mise au rebut	7 484					7 484
QP des subv. d'investissement reprise au résultat (biens propres)	(36 531)					(36 531)
Sortie part composants	(1 727)					(1 727)
Autres sorties	(9 395)					(9 395)
Dotations consommées des fondations		(142)				(142)
Régularisations diverses						0
Extourne PAR	(27 160)					(27 160)
Affectation du résultat et RAN				11 647	(11 647)	0
Résultat de l'exercice					6 448	6 448
Intercos ayant un impact Réserve	(132)					(132)
<b>Bilan à la clôture (31/12/2021)</b>	<b>692 194</b>	<b>888</b>	<b>0</b>	<b>168 333</b>	<b>6 448</b>	<b>867 863</b>

### 5.2.5-b Réserves et résultat

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2020 par le Conseil d'Administration du 16 mars 2021 s'est traduite par l'intégration du Report à nouveau créateur dans les réserves pour un montant de 11 646 501€.

## 5.2.6 Provisions

(en milliers d'euros)	Bilan d'ouverture	Provisions	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2021
Provisions pour risques et charges	(9 229)	(8 650)	844	8 197	(8 837)
Autres provisions	(790)	(154)	423	367	(521)
<b>Total</b>	<b>(10 019)</b>	<b>(8 803)</b>	<b>1 267</b>	<b>8 564</b>	<b>(9 358)</b>

### *Provisions pour risques et charges*

(en milliers d'euros)	Bilan d'ouverture	Provisions	Reprise	31/12/2021
Heures complémentaires (4/12ème)	(2 665)	(2 861)	2 665	(2 861)
CET	(2 561)	(2 960)	2 561	(2 960)
CP Titulaires	(2 876)	(2 176)	2 876	(2 176)
PROVISION AMU CAPITAL DECES	(104)	(91)	104	(91)
PROVISION AMU ACCIDENT TRAVAIL	(200)	(200)	200	(200)
CONTRATS PVM	(636)	(361)	636	(361)
CONTRATS RECHERCHE	(62)			(62)
Convention formation	(126)			(126)
<b>ss/Total</b>	<b>(9 229)</b>	<b>(8 650)</b>	<b>9 042</b>	<b>(8 837)</b>

### *Autres provisions*

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Provisions	Reprise	31/12/2021
Divers litiges	(787)	(521)	787	(521)
Ressources affectées	0			0
Pertes de change PVM	(3)		3	0
<b>ss/Total</b>	<b>(790)</b>	<b>(521)</b>	<b>790</b>	<b>(521)</b>



Dans le cadre du contrat de mandat qui lie l'université d'Aix-Marseille et sa filiale Protisvalor Méditerranée pour la gestion des contrats de recherche, une provision a été comptabilisée en 2009 pour couvrir les risques de pertes liés à la fermeture envisagée d'une activité de prestations de services déficitaire et à divers contrats qui n'ont pas abouti, qui n'ont pas été correctement justifiés ou qui incluent des créances dont le recouvrement est incertain. L'évaluation de cette provision au 31 décembre 2021 d'un montant total de 361K€ correspond au contrat LHMA pour 317K€, au contrat JRPH pour 44K€. Une reprise sur provision a été passée sur le contrat GIPTIS d'un montant de 274K€.

### 5.2.7 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices du groupe Université d'Aix-Marseille est nulle sur l'exercice 2021. Le groupe ne présente pas d'impôts différés au 31 décembre 2021.

### 5.2.8 Emprunts et dettes financières

	2020	2021	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
<b>Dettes financières et autres emprunts</b>	<b>1 388 629 079</b>	<b>1 381 172 283</b>	- <b>7 456 796</b>			
<i>Dettes financières et autres emprunts</i>	<i>1 388 476 275</i>	<i>1 381 019 479</i>	- <i>7 456 796</i>			
Dotation non consommable	1 250 000 000	1 250 000 000	-			1 250 000
Emprunts / Cessions Dailly	47 627 240	43 744 336	- 3 882 904	2 458 255	8 766 654	32 519 427
Emprunts auprès des établissements de crédits	90 849 035	87 275 143	- 3 573 892	3 607 960	14 641 269	69 025 913
<b>Dépôts et cautionnement reçus</b>	<b>152 804</b>	<b>152 804</b>	-		152 804	
<b>Total général</b>	<b>1 388 629 079</b>	<b>1 381 172 283</b>	- <b>7 456 796</b>	<b>6 066 215</b>	<b>23 560 727</b>	<b>102 795 340</b>

## 5.2.9 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2021	Bilan ouverture
Fournisseurs	(486)		(486)	(910)
Fournisseurs d'immobilisations	(1 812)		(1 812)	(515)
Charges à payer	(6 854)		(6 854)	(7 014)
Charges à payer sur immobilisations	(2 061)		(2 061)	(1 495)
<b>Total</b>	<b>(11 213)</b>	<b>0</b>	<b>(11 213)</b>	<b>(9 934)</b>

## 5.2.10 Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2021	Bilan ouverture
Dettes fiscales et sociales	(18 011)		(18 011)	(16 133)
Avances sur subventions	(259 963)		(259 963)	(228 383)
Taxe d'apprentissage	(3)		(3)	(45)
Produits constatés d'avance	(37 226)		(37 226)	(37 248)
Autres dettes	(13 173)		(13 173)	(16 837)
<b>Total</b>	<b>(328 376)</b>	<b>0</b>	<b>(328 376)</b>	<b>(298 646)</b>

## 5.3 Postes du compte de résultat

### 5.3.1 Produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Etudes	421	615
Droits universitaires	29 058	0
Formation continue et formation pour l'apprentissage	19 090	0
Prestations de recherche	1 075	560
Autres prestations de services	12 584	58 477
Mise à disposition de personnel	1 790	1 334
Locations	3 211	2 262
Produits des activités annexes	830	540
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>68 059</b>	<b>63 787</b>
Redevances brevets	492	492
Autres produits d'exploitation	62 666	55 703
Dons et Legs	75	188
Transfert de charges	114	-65
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>63 347</b>	<b>56 319</b>
Subventions Etat	575 506	557 163
Subventions Collectivités publiques	15 195	15 432
Subventions Communauté Européenne	15 469	14 272
Taxe d'apprentissage	2 332	2 261
Autres subventions	3 469	6 515
<b>Total Subventions d'exploitation</b>	<b>611 971</b>	<b>595 642</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>675 318</b>	<b>651 961</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>743 377</b>	<b>715 749</b>
* (dont reprise sur provisions)	12 674	13 000
** (dont reclassement des produits exceptionnels en produits d'exploitation)	0	0
***(dont reprise des financements rattachés à des actifs)	40 312	35 961

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées de la dotation globale de fonctionnement qui s'est élevée à **524 347 398€**, hors crédits d'investissements et qui se répartit de la manière suivante :

- ✓ **Crédits hors plan de relance**
  - Masse salariale : 474 312 K€
  - Crédits de fonctionnement : 46 205K€
- ✓ **Crédits plan de relance**
  - Masse salariale : 2 673K€
  - Crédits de fonctionnement :1156K€

### 5.3.2 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Bilan ouverture
Salaires	327 498	317 668
Charges sociales	214 154	211 144
<b>Total</b>	<b>541 652</b>	<b>528 812</b>

Les charges de personnel ne comprennent pas les impôts et taxes sur rémunération intégrés au poste « impôts et taxes ».

### 5.3.3 Effectifs

Catégories	Equivalent temps plein travaillé	
	31.12.21	31.12.20
A	5 524	5 557
B	867	874
C	1343	1343
<b>Total</b>	<b>7 733</b>	<b>7 774</b>

	Equivalent temps plein travaillé 31.12.21	Equivalent temps plein travaillé 31.12.20
<b>ENSEIGNANTS</b>		
Titulaires	4283	2814
Non-titulaires	86	1556
<b>Total</b>	<b>4370</b>	<b>4370</b>
<b>BIATSS</b>		
Titulaires	2159	2159
Non-titulaires	1012	1012
Contrat de recherche	192	233
<b>Total</b>	<b>3363</b>	<b>3404</b>

### 5.3.4 Autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Bilan ouverture
Location, entretien, assurance	16 766	17 981
Etudes et recherche	1 427	1 808
Documentation	3 275	3 190
Autres services extérieurs	230	157
Honoraires et prestations extérieures	8 307	7 589
Publicité, publications, relations publiques	2 929	2 515
Transports, déplacements et missions	5 774	4 002
Frais postaux et Télécom	1 097	1 026
Services bancaires	519	342
Autres achats et charges externes	14 237	12 181
Autres charges d'exploitation	38 744	28 308
<b>Total</b>	<b>93 304</b>	<b>79 098</b>

\* ( dont reclassement des charges exceptionnelles en Autres charges d'exploitation)

2 251

5

### 5.3.5 Dotation nettes aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Bilan ouverture
Dotations aux amortissements	53 379	48 001
Dotations aux provisions	10 176	13 018
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>63 555</b>	<b>61 020</b>

### 5.3.6 Charges et produits financiers

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Bilan ouverture
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement	262	1
Gains de change	28	24
Autres produits financiers	344	155
Reprise de provisions financières	244	27
<b>Produits financiers</b>	<b>877</b>	<b>207</b>
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		3
Pertes de change	21	51
Dotation aux provisions financières	2 368	1 880
<b>Charges financières</b>	<b>2 388</b>	<b>1 934</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(1 512)</b>	<b>(1 727)</b>

## 5.4 Engagements hors bilan

### 5.4.1 Engagements donnés

#### *PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS*

Au 31 décembre 2021, Amu est engagé dans trois partenariats publics privés : Oéanomed 2, Aix Quartier des Facultés et Luminy 2017.

Les tableaux suivants présentent les données financières, selon les caractéristiques suivantes :

- Dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Evaluation des dépenses futures en euros constants ;
- Les PPP pouvant faire l'objet d'une TVA déductible partiellement sont évalués, pour les échéances futures, en prenant en compte le coefficient de taxation (Prorata de TVA) 2021, soit 8,95 %.

Dans l'élaboration du modèle financier, plusieurs hypothèses ont été formulées pour tenir compte de l'évolution des prix (données financières en euros courants). L'hypothèse de risque le plus élevé retenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit une indexation de 3% par an pour les loyers R2, 2,8% pour les loyers R3 et 2,7 % pour les loyers R4.

Afin de conserver une lecture comparable sur la durée du projet, les dépenses futures sont évaluées en euros constants et ne tiennent pas compte d'une quelconque hypothèse d'évolution des prix. En conséquence, et pour les même raisons, les dépenses futures ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour mémoire, ci-après les formules de calculs prévues dans les PPP relatives à l'évolution des prix (chaque contrat prévoit une formule pour les loyers R2, R3 et R4) :

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
R2	$R2'_k = R2^o_k \times \left( 0,15 + 0,10 \times \frac{BT01_k}{BT01_o} + 0,22 \times \frac{EBIQ00_k}{EBIQ00_o} + 0,17 \times \frac{ICTrev-TS_k}{ICTrev-TS_o} + 0,36 \times \frac{BT50_k}{BT50_o} \right)$	$R2 = R2_o \times \left[ 15\% + 45\% \times \frac{ICT-IME}{ICT-IME_o} + 40\% \times \frac{BT50}{BT50_o} \right]$	$R2_n = R2_o \times \left[ 20\% + 80\% \times \frac{BT50_n}{BT50_o} \right]$
	<p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>R2'_k</math> désigne la redevance trimestrielle R2 révisée du trimestre k ;</li> <li>- <math>R2^o_k</math> désigne la redevance trimestrielle R2 du trimestre k en date de valeur connue en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ;</li> <li>- <math>BT01_o</math> publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ;</li> <li>- <math>BT01_k</math> désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> <li>- <math>EBIQ00_o</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue en mai 2012, soit 127,2 ;</li> <li>- <math>EBIQ00_k</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> <li>- <math>ICTrev-TS_o</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice <math>ICTrev-TS</math> connue en mai 2012, soit 109,9 ;</li> <li>- <math>ICTrev-TS_k</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice <math>ICTrev-TS</math> connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> <li>- <math>BT50_o</math> publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue en mai 2012, soit 180,8 ;</li> <li>- <math>BT50_k</math> publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> </ul>	<p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R2 est le loyer de la période considérée en euros courants</li> <li>▪ <math>R2_o</math> est le loyer R2 en euros valeur 30/09/2013</li> <li>▪ <math>ICT-IME_o</math> est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5</li> <li>▪ <math>BT50_o</math> est l'indice entretien – rénovation tous corps d'état, valeur connue au 30/09/2013, soit 183,7</li> <li>▪ <math>ICT-IME</math> est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix</li> <li>▪ <math>BT50</math> est l'indice entretien – rénovation tous corps d'état, dernière valeur connue au moment de la révision du prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <math>R2_o</math> = valeur du Loyer R2 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ;</li> <li>✓ <math>R2_n</math> = valeur de Loyer R2 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ;</li> <li>✓ <math>BT50_o</math> = valeur référence du dernier indice connu rénovation entretien tout corps d'état à la date de remise de l'Offre Finale, soit 106,2 ;</li> <li>✓ <math>BT50_n</math> = valeur du dernier indice BT50 connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.</li> </ul>



	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
R3	$R3^r_k = R3^o_k \times \left( 0,15 + 0,12 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,73 \times \frac{ICTrev-TS_k}{ICTrev-TS_0} \right)$ <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>R3^r_k</math> désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ;</li> <li>- <math>R3^o</math> désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ;</li> <li>- <math>BT01_0</math> publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ;</li> <li>- <math>BT01_k</math> publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> <li>- <math>ICTrev-TS_0</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice <math>ICTrev-TS</math> connue en mai 2012, soit 109,9 ;</li> <li>- <math>ICTrev-TS_k</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice <math>ICTrev-TS</math> connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> </ul>	$R3 = R3_0 \times \left[ 15\% + 50\% \times \frac{ICT-IME}{ICT-IME_0} + 25\% \times \frac{BT01}{BT01_0} + 10\% \times \frac{FSD-2}{FSD-2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R3 est le loyer de la période considérée en euros courants</li> <li>▪ <math>R3_0</math> est le loyer R3 en euros valeur 30/09/2013</li> <li>▪ <math>ICT-IME_0</math> est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5</li> <li>▪ <math>BT01_0</math> correspond à valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) valeur connue au 30/09/2013, soit 880,5</li> <li>▪ <math>FSD2_0</math> est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, valeur connue au 30/09/2013</li> <li>▪ <math>ICT-IME</math> est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix</li> <li>▪ <math>BT01</math> correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) dernier indice connu au moment de la révision du prix.</li> <li>▪ <math>FSD2</math> est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, dernier valeur connue au moment de la révision du prix.</li> </ul>	$R3_n = R3_0 * \left[ 20\% + 64\% * \frac{ICT-IME_n}{ICT-IME_0} + 16\% * \frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <math>R3_0</math> = valeur du Loyer R3 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ;</li> <li>✓ <math>R3_n</math> = valeur de Loyer R3 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ;</li> <li>✓ <math>ICT-IME_0</math> = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail tous salariés, industrie mécaniques et électriques à la date de remise de l'Offre Finale, soit 115,5 ;</li> <li>✓ <math>ICT-IME_n</math> = valeur du dernier indice <math>ICT-IME</math> connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.</li> <li>✓ <math>FSD2_0</math> = valeur référence de l'indice frais et services divers à la date de remise de l'Offre Finale, soit 123,6 ;</li> <li>✓ <math>FSD2_n</math> = valeur du dernier indice <math>FSD2</math> connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.</li> </ul>

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
R4	$R4'_k = R4^o_k \times \left[ 0,15 + 0,42 \times \frac{ICC_k}{ICC_o} + 0,43 \times \frac{4018E_k}{4018E_o} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>R4'_k</math> désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ;</li> <li>- <math>R4^o_k</math> désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ;</li> <li>- <math>ICC_o</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICC connue en mai 2012 soit 1638 ;</li> <li>- <math>ICC_k</math> publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> <li>- <math>4018E_o</math> publié par le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice <i>des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages</i> en mai 2012, soit 124.8 ;</li> <li>- <math>4018E_k</math> publié par le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice <i>des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages</i> à la date de facturation de la redevance du trimestre k.</li> </ul>	$R4 = R4_o \times \left[ 15\% + 25\% \times \frac{RI}{RI_o} + 10\% \times \frac{SYN}{SYN_o} + 50\% \times \frac{IPC}{IPC_o} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R4 est le loyer de la période considérée en euros courants</li> <li>▪ <math>R4_o</math> est le loyer R4 en euros valeur 30/09/2013</li> <li>▪ <math>RI_o</math> est l'indice Risque industriels, valeur connue au 30/09/2013, soit 5753</li> <li>▪ <math>SYN_o</math> est l'indice SYNTEC, valeur connue au 30/09/2013, soit 245.8</li> <li>▪ <math>IPC_o</math> est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, valeur connue au 30/09/2013, soit 125.6</li> <li>▪ <math>RI</math> est l'indice Risque industriels, dernière valeur connue au moment de la révision du prix</li> <li>▪ <math>SYN</math> est l'indice SYNTEC, dernière valeur connue au moment de la révision du prix</li> <li>▪ <math>IPC</math> est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, dernière valeur connue au moment de la révision du prix</li> </ul>	$R4_n = R4_o \times \left[ 20\% + 80\% \times \frac{ICHT - N_n}{ICHT - N_o} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <math>R4_o</math> = valeur du Loyer R4 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ;</li> <li>✓ <math>R4_n</math> = valeur de Loyer R4 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches ;</li> <li>✓ <math>ICHT - N_o</math> = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail des services administratifs à la date de remise de l'Offre Finale soit 114,7 ;</li> <li>✓ <math>ICHT - N_n</math> = valeur du dernier indice ICHT-N connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches.</li> </ul>

- **Océanomed 2 (prorata de TVA) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 14 novembre 2012 sur une durée de 25 ans et prévoit les conditions financières suivantes :

Récapitulatif des conditions financières pour le Partenariat Public Privé - OCEANOMED 2									
Informations financières au 31.12.2021									
Contrat PPP OCEANOMED 2	Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources		Sommes dues au 31/12/2021	
	Classe 2	Classe 6			Classe 1	classe 7			
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotation campus	Dotation campus		
<b>Dépenses (PRORATA TVA) (en milliers d'euros - K€)</b>									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	4 869	4 869				4 869			
Loyer financier, dont :									
	<i>Intérêts (en euros constants avant cristallisation)</i>	3 319				3 319		3 319	1 795
	<i>Capital (investissement)</i>	6 563	6 563			6 563			4 725
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	2 424		2 424					2 424	2 107
Loyer Maintenance technique et petit entretien	3 184			3 184				3 184	2 471
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	1 150				1 150			1 150	890
<b>Total</b>	<b>21 510</b>	<b>11 432</b>	<b>2 424</b>	<b>3 184</b>	<b>1 150</b>	<b>3 319</b>	<b>11 432</b>	<b>10 078</b>	<b>11 990</b>
<b>Total des Emplois et des ressources</b>					<b>21 510</b>			<b>21 510</b>	

Calendrier financier indicatif en euros constants (Océanomed 2) :

Calendrier Financier (au prorata de TVA et en milliers d'euros - K€)							
Année	Préfinancement	Dépenses en Capital	Intérêts	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Frais de Gestion - Assurances - Taxes	Total
2012 à 2015	4 869						4 869
2014		67	81	12	26	10	195
2015		237	274	41	90	34	675
2016		242	265	42	95	35	678
2017		248	256	43	96	35	678
2018		253	246	44	98	36	677
2019		258	232	43	97	36	666
2020		263	223	45	104	36	671
2021		270	179	48	107	39	643
2022		275	170	49	110	40	644
2023		281	160	51	113	41	646
2024		287	150	52	116	42	647
2025		293	139	54	119	43	649
2026		300	128	56	123	44	651
2027		284	117	81	126	46	654
2028		266	107	107	130	47	657
2029		294	97	85	133	48	658
2030		323	86	63	137	49	658
2031		248	74	152	141	51	666
2032		124	68	292	145	52	681
2033		75	64	347	149	54	689
2034		198	60	214	153	55	681
2035		270	50	141	158	57	675
2036		261	41	158	162	58	680
2037		330	30	90	166	60	676
2038		356	18	70	171	61	676
2039		260	5	45	118	42	470
<b>Total</b>	<b>4 869</b>	<b>6 563</b>	<b>3 319</b>	<b>2 424</b>	<b>3 184</b>	<b>1 150</b>	<b>21 510</b>
<b>Immobilisation</b>		<b>11 431 821</b>					

- *Aix Quartier des Facultés (TTC) :*

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 6 mai 2014 sur une durée de 28 ans et 6 mois.

Le tableau suivant récapitule les conditions financières du Partenariat Public-Privé.

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Aix Quartier des Facultés											
Données disponibles au 31.12.2021											
Contrat PPP 06.05.2014 - Annexe F5		Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2021
		Classe 2	Classe 6				Classe 1		Classe 7	Impact résultat	
		Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotation campus		Dotation campus	ressources propres	
Dépenses TTC (en milliers d'euros - K€)		TOTAL					Financements long terme	Autres financements			
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)		15 650	15 650					15 650			
Paiement à l'avance de la Tranche spécifique		17 089	17 089					17 089			-
Compte de réserve pour le service de la dette		1 089	1 089					1 089			
Reprise du compte de réserve pour le service de la dette	-	1 089	-	1 089				-	1 089		-
Fiche modificative		3 585	3 585					3 585			-
Loyer financier, dont :		112 724									
Intérêts		21 547				21 547			21 547		14 569
Capital		91 177	91 177				91 177				65 541
Loyer Gros Entretien - Renouvellement		37 571		37 571					37 571		32 028
Loyer Maintenance technique et petit entretien		33 525			33 525				33 525		28 036
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes		10 335			10 335				10 335		9 208
<b>Total</b>		<b>230 479</b>	<b>127 501</b>	<b>37 571</b>	<b>33 525</b>	<b>10 335</b>	<b>21 547</b>	<b>91 177</b>	<b>36 324</b>	<b>102 977</b>	<b>-</b>
<b>Total des Emplois et des ressources</b>			<b>127 501</b>				<b>102 977</b>		<b>127 501</b>	<b>102 977</b>	

Calendrier financier indicatif en euros constants (Aix Quartier des Facultés):

Calendrier Financier Indicatif, Selon Echancier d'Origine du Contrat de Partenariat (en TTC et en milliers d'euros - K€)											
Année	Préfinancement	Tranche Spécifique	Fiche modificative	Dépenses en Capital (net reprise CSRD)	Part d'imposition (IS)	Intérêts	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Frais de Gestion et assurance	Taxes	Total
2015				-		-	77	128	28	-	233
2016	9 532			-		-	322	466	86	1	10 406
2017	6 119	4 201	301	855	2	321	524	660	157	17	13 158
2018	-	12 888	774	4 901	14	1 693	806	773	250	10	22 109
2019	-	-	1 839	4 921	12	1 896	895	827	246	9	10 645
2020	-	-	6	5 006	26	1 525	1 000	891	264	11	8 729
2021	-	-	664	5 032	26	1 451	1 118	1 006	309	10	9 617
2022	-	-	-	3 646	26	1 425	1 156	1 035	318	9	7 614
2023	-	-	-	3 339	26	1 227	1 191	1 064	326	9	7 182
2024	-	-	-	3 352	26	1 163	1 227	1 094	335	9	7 206
2025	-	-	-	3 366	27	1 097	1 263	1 124	344	9	7 230
2026	-	-	-	3 378	27	1 031	1 301	1 156	354	9	7 256
2027	-	-	-	3 389	27	966	1 340	1 188	363	9	7 282
2028	-	-	-	3 397	27	902	1 381	1 222	373	9	7 310
2029	-	-	-	3 406	28	836	1 422	1 256	383	9	7 339
2030	-	-	-	3 412	28	771	1 465	1 291	394	9	7 370
2031	-	-	-	3 417	28	706	1 509	1 328	404	9	7 401
2032	-	-	-	3 419	29	642	1 554	1 365	415	9	7 434
2033	-	-	-	3 422	29	578	1 601	1 403	427	9	7 468
2034	-	-	-	3 421	29	514	1 649	1 443	438	9	7 503
2035	-	-	-	3 419	30	451	1 698	1 483	450	9	7 540
2036	-	-	-	3 415	30	388	1 749	1 525	463	9	7 579
2037	-	-	-	3 409	30	326	1 802	1 568	475	9	7 619
2038	-	-	-	3 401	31	264	1 856	1 612	488	9	7 660
2039	-	-	-	3 391	31	203	1 911	1 657	501	9	7 704
2040	-	-	-	3 378	32	143	1 969	1 704	515	9	7 749
2041	-	-	-	3 362	32	84	2 028	1 751	529	9	7 795
2042	-	-	-	2 324	30	262	1 758	1 505	455	7	6 341
<b>Total</b>	<b>15 650</b>	<b>17 089</b>	<b>3 585</b>	<b>91 177</b>	<b>682</b>	<b>20 865</b>	<b>37 571</b>	<b>33 525</b>	<b>10 092</b>	<b>243</b>	<b>230 479</b>
<b>Immobilisation</b>				<b>127 501</b>							

**Luminy 2017 (prorata de TVA) :**

Il s'agit du contrat de partenariat Public Privé signé le 29 avril 2016 pour un montant global de 135M€ (85M€ d'investissement et 50M€ de fonctionnement). Contrairement aux précédents PPP, les loyers de maintenance ne sont pas éligibles à une prise en charge par les intérêts de la dotation campus. Le tableau récapitulatif des conditions financières met en évidence cette particularité en faisant état d'un impact résultat sur les ressources propres d'Aix Marseille Université.

Le tableau suivant reprend les conditions financières prévues (Luminy 2017) :

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Luminy											
Sur la base des données disponibles au 31.12.2021 et d'un taux d'intérêt estimé											
Contrat PPP 29.04.2016 - Annexe F5		Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2021
		Classe 2	Classe 6				Classe 1		Classe 7	impact résultat	
		Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotation campus		Dotation campus	ressources propres	
							Financements long terme	Autres financements			
Dépenses prévues du 29.04.2016 au 31.12.2045 (en milliers d'euros - K€)	TOTAL										
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	26 810	26 810					26 810				-
Versement anticipé de la Tranche spécifique	-	-					-				-
Loyer financier, dont :											
	<i>Intérêts (en euros constants avant cristallisation)</i>	19 835			19 835			19 835			18 114
	<i>Capital (investissement)</i>	58 303	58 303			58 303					55 035
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	13 807		13 807					13 807			13 188
Loyer Maintenance technique et petit entretien	9 859			9 859						9 859	8 796
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	7 244				7 244				7 244		6 843
<b>Total</b>	<b>135 858</b>	<b>85 114</b>	<b>13 807</b>	<b>9 859</b>	<b>7 244</b>	<b>19 835</b>	<b>58 303</b>	<b>26 810</b>	<b>40 886</b>	<b>9 859</b>	<b>101 976</b>
<b>Total des Emplois et des ressources au 31/12/2021</b>		<b>85 114</b>				<b>50 745</b>		<b>85 114</b>	<b>40 883</b>	<b>9 859</b>	

Calendrier financier indicatif en euros constants (Luminy 2017) :

Calendrier Financier indicatif, Selon Echancier d'origine du Contrat de Partenariat (au prorata de TVA et en milliers d'euros - K€)								
Année	Préfinancement	Dépenses en Capital	Intérêts	Part d'imposition (IS)	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Loyer de gestion, taxes et assurances	Total
2016	-	-	-	-	-	-	-	-
2017	8 033	-	-	-	-	-	-	8 033
2018	7 364	-	-	-	40	73	-	7 477
2019	7 175	-	-	-	141	259	-	7 575
2020	4 238	691	494	5	154	298	104	5 983
2021	-	2 207	1 448	14	189	374	303	4 535
2022	-	2 219	1 384	13	243	374	292	4 524
2023	-	2 324	1 306	12	214	374	289	4 519
2024	-	2 312	1 250	11	269	374	289	4 505
2025	-	2 361	1 190	11	271	374	289	4 496
2026	-	2 386	1 134	11	289	374	289	4 484
2027	-	2 409	1 079	11	309	374	289	4 471
2028	-	2 404	1 028	11	349	374	289	4 454
2029	-	2 380	971	11	409	374	289	4 433
2030	-	2 388	916	11	438	374	289	4 415
2031	-	2 502	860	11	379	374	289	4 414
2032	-	2 423	803	10	481	374	289	4 380
2033	-	2 267	745	10	643	374	289	4 328
2034	-	2 139	689	10	776	374	289	4 277
2035	-	1 723	638	10	1 130	374	289	4 163
2036	-	1 730	595	9	1 139	374	289	4 136
2037	-	1 943	542	9	996	374	289	4 153
2038	-	1 796	486	8	1 132	374	289	4 086
2039	-	1 979	437	8	1 012	374	289	4 099
2040	-	2 155	390	8	898	374	289	4 114
2041	-	2 770	331	8	475	374	289	4 247
2042	-	2 852	262	7	454	374	289	4 238
2043	-	3 095	191	7	320	374	289	4 277
2044	-	3 124	108	7	348	374	289	4 250
2045	-	1 726	312	4	308	249	193	2 792
<b>TOTAL</b>	<b>26 810</b>	<b>58 303</b>	<b>19 589</b>	<b>246</b>	<b>13 807</b>	<b>9 859</b>	<b>7 244</b>	<b>135 858</b>
<b>Immobilisation</b>		<b>85 114</b>						

### ***CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER)***

- Le précédent CPER voit ses derniers projets aboutir. Au 31/12/2021, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **1.2 M€** sur les **110.7M€** de l'ensemble des projets visés. Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **0,01M€**.
- CPER 2015-2020, concernant l'Université d'Aix Marseille, pour un montant voté de **53,6M€** : Au 31/12/2021, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **10,7M€** sur les **53,6M€** de l'ensemble des projets visés. Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **9,6 M€**.

### ***PLAN DE RELANCE***

Le projet a été voté pour un montant total de **56,7 M€**.

Au 31/12/2021, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **32 M€** sur les **56,7 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **24 M€**.



Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER :

Opération de Travaux (CPER)	Nature	Montant CPER voté	2021		2020	
			Contrats engagés au 31/12/2021 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021	Contrats engagés au 31/12/2020 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2020
Bâtiment pédagogique IUT (Financement CPER 1 644 694 € + financement AMU)	Personnel Fonctionnement Investissement	5 618 364				
<b>Total Bâtiment pédagogique IUT</b>		<b>5 618 364</b>	<b>5 618 364</b>	<b>5 602 256</b>	<b>5 618 364</b>	<b>5 602 256</b>
Bâtiment pédagogique Timone	Personnel Fonctionnement Investissement	9 000 000				
<b>Total Bâtiment pédagogique Timone</b>		<b>9 000 000</b>	<b>8 161 777</b>	<b>8 161 377</b>	<b>8 161 777</b>	<b>8 161 377</b>
Cafeteria Montperrin	Personnel Fonctionnement Investissement	235 000				
<b>Total Cafeteria Montperrin</b>		<b>235 000</b>	<b>229 777</b>	<b>229 777</b>	<b>229 777</b>	<b>229 777</b>
CERIMED	Personnel Fonctionnement Investissement	11 600 000				
<b>Total CERIMED</b>		<b>11 600 000</b>	<b>11 685 965</b>	<b>11 685 965</b>	<b>11 685 965</b>	<b>11 685 965</b>
Extension Schuman	Personnel Fonctionnement Investissement	17 201 429				
<b>Total Extension Schuman</b>		<b>17 201 429</b>	<b>16 728 473</b>	<b>16 727 260</b>	<b>16 728 473</b>	<b>16 727 260</b>
MEGA	Personnel Fonctionnement Investissement	8 600 000				
<b>Total MEGA</b>		<b>8 600 000</b>	<b>8 190 626</b>	<b>8 190 363</b>	<b>8 110 399</b>	<b>7 948 796</b>
OCEANOMED (Feder équipement inclus)	Personnel Fonctionnement Investissement	15 006 498				
<b>Total Océanomed/ Endoume</b>		<b>15 006 498</b>	<b>14 729 510</b>	<b>14 749 547</b>	<b>14 727 266</b>	<b>14 699 343</b>
Plaine Sportive (financement AMU 200 k€)	Personnel Fonctionnement Investissement	3 800 000				
<b>Total Plaine Sportive</b>		<b>3 800 000</b>	<b>3 959 325</b>	<b>3 957 383</b>	<b>3 959 325</b>	<b>3 957 383</b>
Pôle Arts	Personnel Fonctionnement Investissement	6 700 000				
<b>Total Pôle Arts</b>		<b>6 700 000</b>	<b>6 914 620</b>	<b>6 891 176</b>	<b>6 742 796</b>	<b>6 581 291</b>
Rénovation toiture Saporta + Villa Beauviche (Financement AMU)	Personnel Fonctionnement Investissement	1 200 000				
<b>Total Rénovation toiture Saporta</b>		<b>1 200 000</b>	<b>1 515 860</b>	<b>1 437 394</b>	<b>1 480 552</b>	<b>1 352 557</b>
Sport Saint-Jérôme	Personnel Fonctionnement Investissement	1 450 000				
<b>Total Sport Saint-Jérôme</b>		<b>1 450 000</b>	<b>1 457 659</b>	<b>1 456 829</b>	<b>1 457 659</b>	<b>1 456 829</b>

Opération de Travaux (CPER)	Nature	Montant CPER voté	2021		2020	
			Contrats engagés au 31/12/2021(TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021	Contrats engagés au 31/12/2020 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2020
Restructuration des espaces de la recherche Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	7 350 000				
<b>Total Espaces Recherche Marseille Nord (fédération de chimie incluse)</b>		<b>7 350 000</b>	<b>5 430 047</b>	<b>1 947 728</b>	<b>1 371 048</b>	<b>1 081 841</b>
Réhabilitation des espaces d'Enseignement marseille St Jérôme (+financement AMU)	Personnel Fonctionnement Investissement	9 535 000				
<b>Total Espaces d'Enseignement St Jérôme</b>		<b>9 535 000</b>	<b>9 668 787</b>	<b>9 594 611</b>	<b>9 629 970</b>	<b>9 550 313</b>
Restructuration bâtiments campus Timone pour le pôle Neurosciences + Financement AMU et Vecthorus	Personnel Fonctionnement Investissement	14 150 000				
<b>Total pôle Neurosciences</b>		<b>14 150 000</b>	<b>16 112 484</b>	<b>15 373 143</b>	<b>15 260 701</b>	<b>13 838 954</b>
Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	2 000 000				
<b>Total Mise en sécurité Marseille Nord</b>		<b>2 000 000</b>	<b>1 129 581</b>	<b>1 058 648</b>	<b>1 100 276</b>	<b>1 029 663</b>
Requalification de bâtiment sur Campus St Charles Marseille Centre	Personnel Fonctionnement Investissement	7 700 000				
<b>Total Requalification bâtiment Campus St Charles</b>		<b>7 700 000</b>	<b>5 429 713</b>	<b>621 151</b>	<b>964 385</b>	<b>415 034</b>
Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard + Financement AMU et Crédit Agricole	Personnel Fonctionnement Investissement	4 100 000				
<b>Total Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard</b>		<b>4 100 000</b>	<b>4 659 752</b>	<b>4 377 662</b>	<b>4 369 898</b>	<b>2 467 344</b>
Enseignement Science Montperrin (Financement de l'Etat : 2 000 000 €) et opération du Pôle Judiciaire Poncet (Financement CPER : 5 500 000 €)	Personnel Fonctionnement Investissement	7 500 000				
<b>Total Enseig Sciences &amp; Pôle Judiciaire</b>		<b>7 500 000</b>	<b>84 443</b>	<b>73 509</b>	<b>972</b>	<b>972</b>
Mise à Niveau des Espaces du CMI	Personnel Fonctionnement Investissement	1 000 000				
<b>Total Mise à Niveau Espaces CMI</b>		<b>1 000 000</b>	<b>93 905</b>	<b>4 474</b>		
Aménagement entrées de campus et déploiement de la signalétique	Personnel Fonctionnement Investissement	200 000				
<b>Total Signalétique</b>		<b>200 000</b>	<b>203 865</b>	<b>156 135</b>	<b>186 064</b>	<b>131 048</b>

Opérations PLAN DE RELANCE	Nature	Montant PLAN DE RELANCE	2021		2020	
			Contrats engagés au 31/12/2021(TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021	Contrats engagés au 31/12/2020 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2020
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles dont 500k€ suivi sur un eotp MP08N02F DEPIL	Personnel Fonctionnement Investissement	10 600 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles dont 500k€ suivi sur un eotp MP08N02F DEPIL		10 600 000	8 152 800	48 076		
Réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Marseille Timone (financement AMU prévu)	Personnel Fonctionnement Investissement	27 740 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Marseille Timone (financement AMU prévu)		27 740 000	891 319	440 329		
Création du centre de simulation de Marseille campus Santé Nord (financement AMU prévu)	Personnel Fonctionnement Investissement	18 350 000				
Création du centre de simulation de Marseille campus Santé Nord (financement AMU prévu)		18 350 000	15 657 874	181 426		

<b>TOTAL ANCIEN CPER</b>	<b>110 746 058</b>	<b>109 526 722</b>	<b>109 385 927</b>	<b>109 237 119</b>	<b>108 699 435</b>
<b>TOTAL NOUVEAU CPER</b>	<b>53 535 000</b>	<b>42 812 578</b>	<b>33 207 060</b>	<b>32 883 314</b>	<b>28 515 168</b>
<b>TOTAL PLAN DE RELANCE</b>	<b>56 690 000</b>	<b>24 701 993</b>	<b>669 831</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 5.4.2 Engagements reçus

« Néant »

## 5.4.3 Titres de participations/participations liées non incluses dans le périmètre de consolidation :

Tableau des filiales et participations							
Valeur comptable des titres détenus			Quote part du capital détenu en %	Résultat 2021	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Chiffre d'affaires 2021
	BRUT	NET					
PACAVALO	39 990	-	44,43	- 11 598	90 000	- 618 491	
SATT	236 000	-	23,60	410 811	1 000 000	- 410 810	2 955 027
<b>TOTAL</b>	<b>275 990</b>	<b>-</b>		<b>399 213</b>	<b>1 090 000</b>	<b>- 1 029 301</b>	<b>2 955 027</b>

## NOTE 6 - AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

### 6.2 Dirigeants

Aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de l'Université d'Aix-Marseille.